

الجامعة اللبنانية

كلية الحقوق والعلوم السياسية والإدارية

العمادة

## La Côte d'Ivoire : En quête de démocratie

رسالة لنيل دبلوم الدراسات العليا في العلاقات الدولية والدبلوماسية

إعداد

روزات فادي السكاف

لجنة المناقشة

رئيساً	الاستاذ المشرف	د. عادل خليفة
عضواً	استاذ مساعد	د. نعمت مكي
عضواً	استاذ	د. كميل حبيب

2020 - 2021



" الجامعة اللبنانية غير مسؤولة عن الآراء الواردة في هذه الرسالة وهي  
تعبّر عن رأي صاحبها فقط. "



## **Remerciement**

**La réalisation de ce mémoire a été possible grâce au concours de plusieurs personnes à qui je voudrais témoigner toute ma gratitude.**

**Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance au docteur superviseur de mon mémoire, Dr Adel Khalife. Je le remercie de m'avoir encadré, orienté, aidé et conseillé.**

**J'adresse mes sincères remerciements à tous les professeurs, et toutes les personnes qui par leurs paroles, leurs écrits, leurs conseils et leurs critiques ont guidé mes réflexions durant mes recherches.**

**Je remercie mes très chers parents, Mony et Fadi qui ont toujours été là pour moi, ainsi que mes sœurs et mon copain pour leurs encouragements.**

**Enfin, je remercie mes amis Claire, Toni, Georges, Jean-Pierre, et Joly qui ont toujours été là pour moi. Leur soutien inconditionnel et leurs encouragements ont été d'une grande aide.**

**À tous ces intervenants, je présente mes remerciements, mon respect et ma gratitude.**



# Table de matières

- Introduction
- Remerciement
- **Première partie : Occidentalisation de l'ordre politique en Côte d'Ivoire**
  - Chapitre 1 : Fondements de la démocratie libérale occidentale et ses legs en Afrique
    - I- Aux origines de la démocratie libérale occidentale
    - II- Occidentalisation de l'ordre politique en Afrique
  - Chapitre 2 : La Côte d'Ivoire : Un aperçu historique
    - I- Les caractéristiques de la Côte d'Ivoire avant et durant la colonisation
    - II- L'évolution de la Côte d'Ivoire d'une colonie à une république indépendante
- **Deuxième partie : la Côte d'Ivoire : une démocratisation inachevée**
  - Chapitre 1 : L'ordre politique en Côte d'Ivoire
    - I- Réformes de la vie démocratique ivoirienne depuis 1990
    - II- Insuffisances du processus de démocratisation
  - Chapitre 2 : Les limites du modèle occidental « importé »
    - I- Logique d'adaptation sur fond d'une culture nationale enracinée
    - II- Le régime présidentiel actuel : entrave à la démocratie ivoirienne ?
- Conclusion
- Bibliographie





# Introduction

L'Afrique, ce terme qui dérive du latin « Afrika »<sup>1</sup>, est un continent considéré comme le berceau de l'humanité et le centre d'apparition des ancêtres de l'homme, cet homme qui s'est modernisé puis s'est répandu entièrement sur le globe terrestre.

L'Afrique représente le troisième plus grand continent avec une superficie dépassant les 30 millions Km<sup>2</sup>, et plus spécifiquement elle englobe 6% de la surface terrestre et 20% de la surface des terres émergées. Quant à sa démographie avec plus de 1.3 milliards d'habitants, l'Afrique est le second continent le plus peuplé après l'Asie comprenant 17.2% de la population de la planète en 2020.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle marqua le début des exploitations européennes suivies par la colonisation massive du continent qui dura jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est vrai que la traite esclavagiste cessa au début du XX<sup>e</sup> siècle, mais l'Afrique demeura sous domination coloniale tout au long du XX<sup>e</sup> siècle ce qui modèle jusqu'à aujourd'hui les frontières et les économies de ses pays.

Durant les années 1930, la lutte vers une indépendance est déclenchée ; ce sont les leaders d'opinion africains et les élites, formés dans les universités occidentales et familiarisés avec des notions similaires à l'autodétermination, qui entamèrent la bataille pour l'indépendance de leurs pays.

C'est avec la Libye, qui prit son indépendance en 1951, que de nombreux pays africains reprirent leur souveraineté au fur et à mesure dans les années 60, tout ayant recours parfois à la force et la violence.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup>D. Mataillet, quelle est l'origine du mot « Afrique » ?, jeune Afrique, 12 octobre 2004

<sup>2</sup> G. Ryckmans avec M. Gallez, Décolonisation de l'Afrique : Visualisez la chronologie de l'indépendance des pays africains sur notre carte interactive , 1 juillet 2020

La Côte d'Ivoire, elle, était sous la colonisation française depuis le 10 Mars 1893<sup>3</sup> et connut un essor économique important, symbolisant le poumon économique de l'Afrique de l'ouest. En fait, la Côte d'Ivoire ne s'était pas construite en un seul jour, mais il lui a fallu du temps pour se développer, pour proclamer son indépendance le 7 août 1960, et pour être admise à l'ONU le 20 septembre.

Après un siècle de présence française sur ses cotes, le 10 mars 1893 la Côte d'Ivoire fut érigée en une colonie française, où ses frontières furent délimitées par Louis Gustave Binger officier d'ordonnance de Faidherbe. A ce propos, l'Etat colonial en Côte d'Ivoire joua un rôle crucial dans la formation des identités ethniques telles que les Agni, Dioula, Sénoufo qui reflétaient des populations locales et des alliances dans plusieurs domaines. En effet, la France occupait principalement le Sud-Est du pays connu par la « Basse- Côte ».

Par suite, la Côte d'Ivoire s'intégra en 1902 dans un ensemble appelé Afrique Occidentale Française « AOF » aboutissant ainsi au développement fondé sur l'exploitation du café, du cacao, de la forêt, du coton.

Ainsi l'administration coloniale appela la population du Nord les Dioulas caractérisés par leurs traditions commerciales à se diriger vers le Sud pour en profiter de leur connaissance agriculture et commerciale.

Pendant la deuxième guerre mondiale, la citoyenneté française fut accordée aux sujets Africains, le droit de s'organiser politiquement leur fut attribué, ainsi que l'abolissement du travail forcé, toutes ces réformes établies par la colonie française étaient résultat de la gratitude de la France pour sa loyauté. La France entretenait des relations amicales avec la Côte d'Ivoire, elle la soutenait économiquement, au niveau social, éducatif, et même militaire durant les guerres civiles et les conflits ethniques, comme elle jouait un rôle décisif dans les élections présidentiels.

---

<sup>3</sup> D. Philippe, La Côte d'Ivoire, Éditions Karthala, Paris, 2009, p.27

Outrément, la République de la Côte d'Ivoire est située en Afrique plus précisément dans la partie occidentale du Golfe de Guinée avec une superficie de 322 462 Km<sup>2</sup> alors que la population est estimée à 28 088 455 habitants en 2021<sup>4</sup> ; bien que sa capitale est Yamoussoukro.

La Côte d'Ivoire possède une économie axée sur l'agriculture qui cette dernière est basée sur la production de café et de cacao. Pendant les 20 premières années de son indépendance, la Côte d'Ivoire a connu une croissance économique exceptionnelle, mais dès le début des années 1980, le pays entre dans une crise économique, qui s'est, par la suite, muée en crise politique.

Or dès son indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire opta un régime présidentiel caractérisé par la séparation des pouvoirs : exécutif, législatif, et judiciaire. Ainsi l'Etat Ivoirienne, se dirigea vers le multipartisme en 1990 après trois décennies de parti unique. De là, la rupture du consensus national à la suite des revendications sociales et politiques, mit la voie de la conquête du pouvoir d'État à tous les citoyens qui pensent en avoir les capacités sur les bonnes railles direction la démocratie libérale occidentale.

En mai 1990, le président Félix Houphouët-Boigny accepta le multipartisme et autorisa pour la première fois l'existence des partis politiques d'opposition: neuf d'entre eux étaient légalisés dès le 31 mai<sup>5</sup>.

Affirmant ainsi la présence des identités des divers communautés ethniques sur la scène politique, d'où les tensions entre les populations du Nord et du Sud se transférèrent sur la scène politique du pays affectant la stabilité, la paix, et la gestion des institutions étatiques de la nation.

Jadis, la Côte d'Ivoire constituait une véritable mosaïque ethnique, 70 ethnies différentes qu'on peut regrouper en quatre catégories : les Mandais, les

---

<sup>4</sup> [Cote d'Ivoire - The World Factbook \(cia.gov\)](https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/docs/00ad01.html)

<sup>5</sup> [3-31 mai 1990 - Côte d'Ivoire. Multipartisme et nouveau plan d'austérité - Événement - Encyclopædia Universalis](#)

Voltaïques, Koulangos, et les Ahiziappolos... s'y ajoutent cinq millions d'étrangers accueillis sur le sol ivoirien.

Une fois que le multipartisme implanté en république ivoirienne, les partis politiques affluèrent de tous les coins et recoins du pays.

La Côte d'Ivoire a été invitée à s'engager, au début des années 1990, dans un processus ayant pour but l'évolution du mode de gouvernance, vers un modèle universel intitulé « la démocratie libérale occidentale ».

L'analyse des malentendus et des incompréhensions, qui ont entouré la mise en place du processus démocratique en Côte d'Ivoire, nous ont incitée à nous interroger sur l'influence de sa culture multiethnique, ainsi que celle de son régime présidentiel, sur le parcours inachevé de sa démocratisation.

**Notre problématique est la suivante :**

**Dans quelle mesure le Modèle de la démocratie occidentale, greffé en Côte d'Ivoire, a-t-il conduit au bon fonctionnement de la vie politique ivoirienne ? Quelles sont les entraves qui ralentissent le processus de cette démocratisation ?**

Partant de cette problématique, nous posons les questions suivantes :

Si le régime présidentiel actuel semble en soi, constituer un obstacle au bon développement du processus démocratique, la question se pose sur la culture nationale ivoirienne comme variable, affectant en quelque sorte le parcours de la démocratie.

Comment l'application du régime présidentiel affecte il la démarche démocratique ? est-ce qu'il constitue une entrave au processus démocratique en Côte d'Ivoire ? et dans quelles mesures cela peut conduire au déséquilibre des institutions ?

Le multipartisme évoqué en Côte d'Ivoire est-il vraiment en faveur de la démocratie libérale ? ou au contraire, engendra-t-il des conflits et des tensions ethniques éloignant ainsi toute application démocratique dans le pays ?

Cette pluralité ethnoculturelle enrichie-t-elle la politique Ivoirienne ou par contre elle bloque la démarche démocratique ? dans quels niveaux ces différentes cultures affectent elles la démocratisation Ivoirienne ?

Et comment l'Ivoirité cette culture ethno nationale en Côte d'Ivoire portait son impact sur la participation des populations dans la vie politique ?

En adoptant la méthodologie descriptive et analytique, nous allons répondre à la problématique en question, en saisissant deux variables uniquement : constitutionnelle et culturelle. De notre point de vue, ces deux variables sont à même d'influencer et d'expliquer la trajectoire de la démocratie ivoirienne et son application relative.

Cette problématique sera élaborée en divisant le sujet en deux parties, où la première partie donne un aperçu historique sur la Côte d'Ivoire, et son évolution d'une colonisation française en une république démocratique et autonome, tout en indiquant les principes fondements de la démocratie libérale occidentale empruntés par l'Afrique en général et la Côte d'Ivoire en particulier.

Quant à la deuxième partie, une analyse aura lieu sur l'implantation de la démocratie libérale en Côte d'Ivoire, les modifications évoqués dans l'ordre politique Ivoirien après les années quatre-vingt-dix, tout en précisant les acquis et insuffisances du processus de démocratisation influencés par le pluralisme ainsi que le régime présidentiel actuel prenant comme variable le facteur ethnoculturel.

L'importance de ce sujet cumule dans l'analyse du parcours démocratique libérale en Côte d'Ivoire son échec ainsi que ses points forts tout en insistant sur le grand rôle que joue les groupes ethniques Ivoiriens leurs effet sur le

déroulement du processus démocratique et surtout l'impact du régime présidentiel multiparti sur la démocratisation. De plus, ce sujet peut être utilisé comme source d'informations pour d'autres recherches.

Quant aux obstacles qui entravèrent ce travail sont diverses : En premier lieu le confinement causé par le virus corona et la fermeture des bibliothèques avaient un effet pervers sur le travail, hormis les sources et les références étaient tellement introuvables surtout que ceux d'écrivains et de scientifiques entamaient des recherches à propos de la Côte d'Ivoire sans oublier que la majorité des bouquins trouvés étaient payés et en dollars vu que la situation économique empêche le fait d'acheter ces livres en dollars fraîche.

En second lieu, il fut impossible d'établir un questionnaire et le distribuer aux citoyens Ivoiriens, pour cela nous avons pris un rendez-vous avec l'ambassade de la République de la Côte d'Ivoire au Liban pour interviewer le consulat ou le corps diplomatique mais le consulat refusa de répondre aux questions sous prétexte qu'il n'avait pas le droit d'y répondre et c'est le rôle du responsable de la culture et ce dernier n'est pas encore envoyé au Liban. Alors Madame Choukri était la porte-parole de la part de l'ambassade malgré sa petite connaissance dans les affaires Ivoiriennes.



# **Première partie : Occidentalisation de l'ordre politique en Côte d'Ivoire**

## **Chapitre 1 : Fondements de la démocratie libérale occidentale et ses legs en Afrique**

I- Aux origines de la démocratie libérale occidentale

A- Les principes de la démocratie libérale

La démocratie libérale est bien le fruit d'une longue évolution historique. Tout d'abord, la démocratie apparût pour la première fois dans la cité grecque d'Athènes où le terme démocratie venait toutefois du grec ancien « démos » évoquant le peuple et « kratos » référant au pouvoir. Ceci implique donc que la démocratie signifie littéralement le pouvoir du peuple. Or cette démocratie ne concernait au début qu'une petite partie des habitants où les femmes ainsi que les étrangers étaient complètement exclues et non autorisées à participer dans la vie publique plutôt politique.

Tantôt, des philosophes, des scientifiques, des penseurs, mettaient tous leurs efforts dans la possibilité de bâtir une société juste et digne assurant l'égalité certaine pour tous les hommes. En effet, le philosophe et théoricien John Locke mettant en relief la nécessité de la séparation des pouvoirs législatif, exécutif, et judiciaire pour éviter qu'ils reposent dans les mains d'un seul homme. En but d'une meilleure application du concept de la démocratie, Locke amorçât la notion de contrat social garantissant ainsi la paix et les droits du peuple ; d'où est née l'action ou même la responsabilité d'élire des représentants du peuple. Selon ce contrat social le peuple choisit et désigne convenablement ses propres représentants, à qui il délègue le pouvoir de gouverner et de voter des lois en guise du bon déroulement de la société. En revanche ce peuple a tout droit de se révolter contre l'Etat en cas de menace des libertés ou abus des droits des individus.



En parallèle, Charles De Montesquieu ce penseur abonde dans le même sens et affirmât que pour empêcher les multiples formes d'abus du pouvoir, ces trois pouvoirs doivent en définitive être distincts l'un de l'autre, totalement indépendants, ce qui est préférablement interdit que ces pouvoirs soient exercés par un même corps, tout en insistant : « Tout serait perdu si le même homme établissait ces 3 pouvoirs, celui de faire les lois, d'exécuter les résolutions publiques, et de juger les crimes plus les différends des particuliers<sup>6</sup>.

En outre, la propagation des idées démocratiques était encouragée et favorisée par les journaux et la circulation grandissante des livres qui se diffusèrent progressivement partout dans l'Occident. Mais ces nouvelles notions furent farouchement combattues par la censure royale et religieuse, terrifiée de perdre sa position au commandement de l'ordre.

De l'Europe, à l'Amérique du Nord, traversant l'Amérique Latine, et passant par l'Afrique, des variantes inédites prenaient place dans l'application de cette démocratie. De là se trouvait l'importance des limites qui étaient exigées dans la pratique démocratique sur certaines libertés, comme les lois contre la diffamation et d'autres empêchant l'atteinte aux droits de l'homme ainsi que sur l'incitation au terrorisme<sup>7</sup>. Donc cette limitation était primitive pour garantir l'application saine de la démocratie.

Aujourd'hui, la démocratie libérale saisit ses origines dans les réflexions philosophiques du XVII<sup>e</sup> siècle avec Locke, et du XVIII<sup>e</sup> siècle avec Montesquieu et Rousseau, qui pour eux la démocratie est associée aux droits naturels de l'individu, où la liberté conçoit un rôle assez important. Tout en étant enracinée à l'Europe des lumières, où avant les révolutions ce système fut attribué sous le nom de « république » opposant à la démocratie antique<sup>8</sup>.

---

<sup>6</sup> C. De Montesquieu, De l'esprit des lois, deuxième partie, livre XI, 1748, Genève, 1758, p.46

<sup>7</sup> Prédicateur intérieur de l'URSS, Notice analytique : « la fin de l'histoire », « le choc des civilisations » et les perspectives réelles de l'humanité, 28 juillet 2010

<sup>8</sup> Pour Platon, si la « politeia » (la République) est le gouvernement de l'intellect, la démocratie est au contraire celui de l'epitumia, des désirs particuliers et anarchiques de la multitude.

Ajoutons que durant la guerre froide, pour faire face au communisme et au totalitarisme, la démocratie libérale fut envisagée tandis que son incarnation dans les différents gouvernements n'était pas du tout facile. Ainsi, l'essence de la démocratie libérale s'évoque dans la priorité des intérêts de l'individu avec sa complète séparation des intérêts de l'État, où le peuple dans la théorie libérale représente l'objet de relations sociales et s'identifie aux propriétaires<sup>9</sup>.

En effet, la démocratie rimait bien avec le libéralisme en vue d'assurer le progrès et l'épanouissement individuel, de fait que le libéralisme exempte tout genre de liberté<sup>10</sup> : liberté de penser, de religion, de presse, de réunion, de circulation, et d'avoir accès à une vie digne pour l'homme, protégée en même temps soumise à la constitution de la nation.

Également, le suffrage universel était un principal élément de la démocratie libérale occidentale par l'octroi de tous les citoyens à un certain âge du droit du vote sans aucune distinction ni de race ni de religion ni de de ressource etc... Alors, le suffrage universel autorisa le commandement plutôt le contrôle des gouvernants par les gouvernés dont la tâche essentielle fût très souvent occupée par les différents partis politiques reflétant la diversité des opinions.

Ensuite, après à leur indépendance, les Etats francophones d'Afrique connurent l'expérience démocratique mais son application tomba à l'échec. Les partis au pouvoir étouffèrent les jeunes démocraties sous prétexte que les débats idéologiques étaient empreints d'ethnisme, de tribalisme, et de régionalisme, autrement des mouvements se dirigèrent vers la clandestinité. En ce concernait les élections, les résultats étaient connus d'avance puisque c'est le chef d'Etat et son parti régnant au pouvoir qui furent « unique candidat »<sup>11</sup>.

---

<sup>9</sup> [Démocratie pluraliste: concept, principes, valeurs - La politique 2021 \(public-welfare.com\)](#)

<sup>10</sup> F. Mananzambi, La démocratie libérale, Chahigec-Gabon, [La Démocratie libérale \(e-monsite.com\)](#)

<sup>11</sup> ibid

Il était évident que les populations de certains pays étaient privées de jouir de la vie publique et de participer à la vie politique, ou n'appelaient à participer que par l'achat obligatoire des cartes du parti.

Ce mauvais emploi de la démocratie aboutissait au désordre, à la déstabilisation de la vie publique entraînant les révoltes et les manifestations jusqu'au déclenchement des guerres civiles motivés par les divisions ethniques et religieuses.

Par contre, cette démocratie occidentale subissait un renouvellement après les réformes prises par Gorbatchev une fois arrivé au pouvoir en 1985 en URSS, comme elle se modifiait plu tard en Afrique début des années 1990.

En revanche cet élan démocratique se heurtait à des résistances, aussitôt le retour du multipartisme en Afrique fut renforcé, plus précisément dans les anciennes colonies françaises comme le Gabon, la Côte d'Ivoire, le Mali, l'Algérie mais de différentes intensités chacun. Ceci implique l'écueil massif évoquant des obstacles sur le fait d'adaptation des populations et de l'Etat, avec la démocratie occidentale. Ces pays occidentaux impliquaient dans leur gestion institutionnelle toutes les contraintes de la démocratie athénienne, où les peuples concernés pouvaient se désechaîner des fureurs et de la domination dont ils souffraient.

Et bien, la démocratie libérale devenait ainsi le système politique de la majorité des pays, plus spécialement ceux qui sont développés et limitait l'autorité des gouvernements en faveurs des voix du peuple. D'autre part, cette autorité gouvernementale devrait être correspondante aux lois adoptées, et caractérisée par le fusionnement des élections justes libres et concurrentielles entre les différents candidats des partis politiques, et l'instauration des droits de l'homme et le respect de ses droits et libertés civiles et politiques conservés dans la charte des Nations Unies.

D'ailleurs, la démocratie libérale favorise la souveraineté du peuple, qui selon Fukuyama ancien conseiller du président américain Reagan ; la démocratie représente la seule aspiration politique cohérente qui relie les différentes régions et cultures tout autour du globe<sup>12</sup>, insistant sur ce grand rôle que joue le libéralisme comme étant le point culminant d'organisation de la société humaine ne pouvant être acquis qu'à travers les idées libérales.

A ce propos, l'école libérale condamne que la politique est une interpellation d'estimations successives et envisage les systèmes politiques comme des inventions pratiques nées de la spontanéité humaine, et diagnostique des niveaux variés d'entreprises personnelle et collective placées hors du champ politique<sup>13</sup>.

Toutefois la démocratie était incapable de modérer facilement et de façon plus ou moins idéale, les grands challenges contemporains. Son impact était désormais clair dans l'économie par le chômage et l'inégalité des chances.

Par ailleurs, le libéralisme politique se manifestait par la représentation par les élites, le libéralisme économique et sociale, qui d'autre part refusait toute atténuation aux lois naturelles qui assuraient la préséance des riches au détriment des faibles. Alors la revendication de cette démocratie s'évoquait pour créer un obstacle à cette vision de la société s'opposant directement par le suffrage universelle<sup>14</sup>, autre que la mise en action l'Etat de droit dans lequel les lois ainsi que les procédures s'appliquent à tous les citoyens.

Malgré tout, la démocratie libérale représentait pour les occidents le système le plus idéale et efficace, engendrons en son noms des conflits et des guerres en but de démocratiser le plus de pays possible. Tout en étant une innovation occidentale, cette démocratie libérale occidentale brilla peu à peu et successivement sur les autres peuples retardataires.

---

<sup>12</sup> Opcit

<sup>13</sup> J. Talmon, Les origins de la démocratie totalitaire, Paris Calmann-Lévy 1996, traduit de l'anglais par Paulette Fara

<sup>14</sup> S. Berstein, La synthèse démocrate-libérale en Europe occidentale de 1840 à 1914, numéro thématique Les familles politiques en Europe occidentale au XIX<sup>e</sup> siècle, collection de l'école française de Rome-240, 1997, p.224  
225

C'est ce qu'a confirmé Fukuyama : « Nous avons atteint le terme de l'évolution idéologique de l'universalisation de la démocratie libérale occidentale en tant que forme définitive de gouvernement, surtout c'est dans les pays non européens que des modifications se produisirent. » De cette manière la démocratisation fût implantée et parfois injectée dans les continents du monde. Il faut admettre que toute intervention de l'Occident dans les affaires des autres civilisations était sans doute la plus dangereuse cause d'instabilité et de conflit dans la plupart des pays multiples.

## B- Séparation du pouvoir

« La démocratie est le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple. » cette simple phrase affirmée par Abraham Lincoln montre plutôt elle clarifie que la démocratisation ne fut plus qu'un simple régime politique, par contre elle devenait un système politique dans lequel la souveraineté fut attribuée au peuple. Or la légitimité du pouvoir démocratique s'imprime sur la question de savoir si la volonté du peuple peut être véritablement et justement représentée.

En effet, cette souveraineté était toutefois respectée et exercée par l'adoption du principe de séparation des pouvoirs, énoncé premièrement par John Locke et plus tard par Montesquieu.

Evidemment, la séparation du pouvoir est un principe juridique et mettant en relief les trois fonctions principales et distinctes au sein des différents régimes politiques. Donc chaque organisme nécessite une séparation plus ou moins stricte des pouvoirs, pour que chaque organe puisse surveiller et contrebalancer les autres afin d'assurer l'indépendance et le meilleur déroulement des affaires de ces institutions. Alors, ce principe insiste sur l'importance de partager les pouvoirs et les tâches qui ne doivent jamais être réunis chez un même corps.

En ce propos, ajoute Montesquieu : « Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir il faut que par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir. » dans son ouvrage intitulé « De l'esprit des lois », cette théorie démontre le bon intérêt de séparer les pouvoirs : exécutif, législatif, et judiciaire, consistant une pensée idéale de la démocratie en générale et plus particulièrement celle libérale. Ajoutons que ce principe tend à prévenir et même à empêcher les abus du pouvoir en confiant la pratique de ce dernier a un organe unique et spécialise bien qualifier, en mesure de se faire mutuellement contrepoids.

En outre, sa valeur s'appuie par le fait de garantir un régime politique, où ni individu et ni groupe s'arrange du pouvoir suivant ses propres intérêts en faveur de l'intérêt publique.

D'ailleurs, les pouvoirs se partagent généralement de la façon suivante : D'abord le pouvoir législatif exercé par les assemblées représentatives dont leur rôle est d'édicter et élaborer des lois. Ensuite le pouvoir exécutif détenue notamment par le gouvernement qui est responsable d'exécuter les lois et les réglés. Puis le pouvoir juridique détenue par les juridictions et les règles des litiges, ce dernier contrôle le respect des lois et juge les différends des individus.

Bref, la spécialisation de chacune de ces institutions est la clef de réussite cette clef porte-bonheur qui assure l'efficacité de la gestion de leurs propres affaires par excellence tout en attribuant une mission précise à chaque pouvoir.

C'est vrai que chacun de ces organes est responsable seul et chargé d'une fonction propre à lui dissemblable et indépendante l'une de l'autre, mais cette séparation semble plus tendre et souple dans un régime parlementaire où la collaboration entre ces institutions est assurément permise à ce qu'elle soit motivée par l'intérêt publique. Tandis que cette séparation des pouvoirs est plus stricte et rigide dans le régime présidentiel caractérisé par l'absence complète de la communication entre ces organes<sup>15</sup>.

---

<sup>15</sup> [La séparation des pouvoirs est-elle nécessaire ou... | Etudier](#)

Certes, la théorie de la séparation des pouvoirs est plus facile à concevoir que le fait de l'appliquer sur terre étouffé par les obstacles et défis, mais en revanche dans toutes les démocraties occidentales, cette division tripartite tente de correspondre au mieux aux fondements de la démocratie libérale<sup>16</sup>. Pourtant la mise en œuvre de ce principe est strictement difficile réalisant un vrai défi, qui une fois saisi amène au bon développement de la vie politique et favorise la vie publique des populations.

## C- Droits et libertés publiques

Les théories libérales dérivées des XVII et XVIII siècles se caractérisent principalement par le respect des droits et des libertés que jouissent les individus en reconnaissance avec les droits naturels qui plus tard furent consacrés par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. « Être libre ce n'est pas se débarrasser de ses chaînes : c'est de vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres ». c'est ce que Nelson Mandela le président de la République d'Afrique du Sud, affirma et donna une explication approfondie sur la signification réelle et éventuelle des libertés qu'en profitent les hommes.

Bref, tous les hommes sont égaux en droit et exercent leurs libertés sans aucune distinction entre eux. En effet, la démocratie libérale en spécifique donne priorité aux droits de tous les individus, du fait que nul n'est au-dessus de la loi assurant l'égalité de tous les citoyens devant la loi dans un Etat qui prospère dans la démocratie.

---

<sup>16</sup> opcit

Hormis, cette démocratie libérale assure un gouvernement transparent, intègre, et librement choisit, tant qu'elle fournit à ses populations le profit libre de leurs droits civils, culturels, économiques, politiques bien que sociales<sup>17</sup>.

De là, vient l'importance incomparable de profiter et jouir des libertés et des droits qui résident le pouvoir des individus de décider et agir selon leurs envies sans présence d'aucune pression.

Effectivement, le fait d'opprimer la liberté des citoyens n'est que les rendre dépourvus de leur seul pouvoir en main et les rendre esclaves, alors ils se trouvent imposés et même obligés à se soumettre aux ordres et à la volonté d'une personne ou d'un Etat. En guise d'assurer et de protéger leur application, ces droits et libertés sont signalés et sacrés dans la présente déclaration des droits de l'homme des Nations Unies ; pourvue de toucher les peuples de toutes les nations.

En somme, cette déclaration accrédite le respect et la mise en pratique de tous les droits et toutes les libertés par tous les pays sans aucune distinction notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion, d'origine nationale néanmoins sur le statut politique, sociale, juridique, et internationale<sup>18</sup>.

Outrément, il existe deux types de libertés ; les libertés reliées à la personne seule sous le nom des libertés individuelles, et les libertés collectives consacrés aux groupes des personnes qui se pratiquent en clan.

Pour plus de clarification voici les principaux genres de libertés individuelles :

- Le droit de circuler librement et de choisir sa résidence.
- La liberté de penser et d'opinion autant que du droit d'expression ; ce qui inclus que la personne doit être aise et capable facilement et librement exposer son point de vie sans être abusé ou inquiété pour ses avis et es idées, ayant tout pouvoir de chercher ainsi que recevoir et répandre les informations sans considération des limites et des frontières projetées. Et bien, la démocratie assure dans les sociétés homogènes tels que les sociétés

---

<sup>17</sup> C. Bassiouni, D. Beetham. M. Fathima Beevi, A. Boye, Awad El Mor, H. Kubiak, V. Massuh, C. Ramaphosa, J. Sudarsono, A. Touraine, L. Villoro, LA DÉMOCRATIE : PRINCIPES ET RÉALISATION, Union Interparlementaire, Genève, 1998, p.5-6

<sup>18</sup> [La Déclaration universelle des droits de l'homme](#)



hétérogènes assurent et favorise la participation populaire afin de maintenir la diversité et le pluralisme, tout en tolérant plutôt respectant l'opinion adverse tantôt adjuvant<sup>19</sup>.

- La liberté personnelle de manifester la religion désirée.
- Le droit au travail et la liberté de le choisir.
- La liberté autant que droit de propriété<sup>20</sup>.

Tandis que les libertés collectives elles peuvent être échantillonnées de la façon ci-dessous :

- La liberté d'association pacifique et de réunion.
- La liberté de prendre part à la direction et la gestion des affaires publiques de son pays, considéré parallèlement un droit sacré.
- La liberté ainsi que le droit de fonder et être membre d'un syndicat pour la défense des intérêts d'une certaine communauté.
- La liberté de faire partie de la vie culturelle de la société et jouir des bienfaits<sup>21</sup>.

Également, le libéralisme économique qui suppose le mouvement libre et la circulation des biens, des profits, et des échanges, est au cœur de la démocratie libérale bien consacré en vue d'exiger une efficacité économique maximale et une croissance éblouissante.

En définitive, la démocratie libérale proclame la protection des intérêts de l'ensemble des individus en particulier ceux qui sont faibles et défavorisés.

---

<sup>19</sup> opcit, p.7

<sup>20</sup> [La Déclaration universelle des droits de l'homme](#)

<sup>21</sup> ibid

## II- Occidentalisation de l'ordre politique en Afrique

### A- L'importation de la démocratie libérale en Afrique

Depuis la grande vague de décolonisation qui brisa les chaînes et livra le continent libre dans les années soixante, l'Afrique mal dirigée par les grandes puissances européennes essaie toujours de mettre pieds sur terre et marcher en empruntant le chemin démocrate occidentale qui lui était tracé, au moins son petit bout en guise de guider ce continent vers la démocratie libérale occidentale.

Hélas, en Afrique c'était le pouvoir militaire qui accablait les régimes politiques<sup>22</sup> et mettait en échec toute tentative entravant vers la démocratisation Africaine. Surtout c'était les coups d'états qui prenaient la place du suffrage universelle ; cette grande valeur imposée notamment à la participation aux élections et le fait de voter.

En effet, deux stratégies étaient employées pour assurer la mise en œuvre de cette démocratie occidentale. La première stratégie offensive, représentait la voie de revendication de l'entretien des conférences nationales souveraines permettant au président de la république de prendre l'initiative de la démocratie ce qui fut expérimentée en Cap-Vert, Zambie, Sao Tonné-et-Principe...

La deuxième stratégie consistait à réformer le système constitutionnel et politique sous les pressions nationales et internationales intitulée stratégie défensive, et fût appliquée en Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Cameroun, Tanzanie, Ghana, Ouganda, Nigeria<sup>23</sup>...

C'est vrai que les voies de démocratisation adoptées sont distinctes mais le bilan enfin de compte est conformément homologue, aboutissant à instaurer dans ces pays le multipartisme et le pluralisme économique politique et syndicale, ainsi que l'organisation des élections, autrement des lois furent modifiées, de nouvelles constitutions rédigées, et des réformes élaborées.

---

<sup>22</sup> Hichame01, problématique de la démocratie en Afrique, 22 février 2016, [Problématique de la démocratie en Afrique - Dissertation - hichame01 \(ladissertation.com\)](http://Problématique de la démocratie en Afrique - Dissertation - hichame01 (ladissertation.com))

<sup>23</sup> B. Gueye, La démocratie en Afrique : Succès et résistance, [129Pouvoirs\\_p5-26\\_SuccesResistances.pdf](http://129Pouvoirs_p5-26_SuccesResistances.pdf) ([lavoixdedjibouti.info](http://lavoixdedjibouti.info))

De cette façon, les pays Africains assistaient à une remarquable convergence des systèmes gouvernementales en faveur de la démocratie libérale occidentale et entrèrent plus tard dans la seconde phase celle de la consolidation<sup>24</sup>, à l'exception de la Libye qui refusait de parcourir vers la démocratie.

D'autre part, l'Afrique a eu recours au mimétisme<sup>25</sup> mis en relief par les ressemblances absolues de la reprise des systèmes forgés à l'Occident, et recopies des articles de constitution clairement « copier-coller », surtout dans les années 1990 durant la période des transitions démocratiques. Alors l'Afrique adopta fortement le mimétisme tout en installant les établissements des régimes semblables au modèle extérieur particulièrement le pluraliste et son engendrement dans la démocratie libérale occidentale.

En effet, ce mimétisme a su faire instruire l'Etat droit et le respect des droits de l'homme dans la plupart des pays de ce continent. En revanche, ce concept n'amena pas à la gloire des principes de la démocratie occidentale, par contre il évoquait des points faibles et des insuffisances. D'où des crises politiques et économiques motivées essentiellement par les divisions ethniques et régionales, se déclenchèrent dans la majorité des pays Africains accompagnées de violences, manifestations, actes de rebelles, et souvent soutenues par des forces extérieures.

Eventuellement le mimétisme abordé, ainsi que les reconstitutions constitutionnelles des implantations démocratiques, furent incapables de créer cet atmosphère multipartisme et pluraliste pacifique.

Et bien, l'Afrique au début se contentait de trois pays démocratiques seulement sur 53<sup>26</sup>. Peu à peu d'autres pays élaborèrent les fondements de la démocratie citons : Les îles du Cap-Vert, Ghana, L'île Maurice, Namibie, Sénégal, Tunisie, Botswana, Afrique du Sud, Benin, Sao Tomé-et-Principe.

---

<sup>24</sup> J. Gicquel, Droit constitutionnel et institutions politiques, Montchrestien, 2005, p338

<sup>25</sup> J. du Boi de Gaudusson, Le mimétisme postcolonial et après ?, [129Pouvoirs\\_p45-55\\_MimetismePostcolonial.pdf \(revue-pouvoirs.fr\)](#)

<sup>26</sup> L'aventure de la démocratie en Afrique : histoire et état des lieux, 26/09/2020, [L'aventure de la démocratie en Afrique: histoire et état des lieux \(rfi.fr\)](#)

Encore s'ajoutaient successivement des pays ayant organisés des élections libres et transparentes, respectaient les alternances des partis au pouvoir, et se dotaient d'un parlementarisme actif comme : La Gambie, Ethiopie, Nigeria, Algérie, Maroc, Madagascar, Zambie, et Kenya<sup>27</sup>.

Donc la démocratie électorale entra en vigueur, caractérisée par le pluralisme et la concurrence des partis en candidature.

Certes, depuis 1990, six cents élections présidentielles et législatives furent organisées dans ce continent et donnèrent naissance à de nouveaux mouvements revendiquant la bonne application de la démocratie. Par exemple les Burkinabés<sup>28</sup> créèrent le mouvement « Trop c'est trop » qui faisait son entrée dans l'espace politique du pays comme acteur incontournable insistant sur le bon déroulement du régime politique néanmoins démocrate.

Hélas, après le pluralisme fut oublié et abandonné plutôt remplacé par la dictature, puisque les Africains n'ont trouvé remède aux crises politiques et économiques dans la période postindépendance que le régime autoritaire avec ses fameux chefs dirigeants dictateurs : Félix Houphouët-Boigny, Idi Amin Dada, Bakassa, Mengistu, Mobutu. Certes, la culture de chef<sup>29</sup> incarnée durant les colonisations dans ce vieux continent que ça soit directement ou indirectement par les grandes puissances Européennes, était un obstacle redoutable plus ou moins ennemie faisant face à la pratique démocratique et tardait son enracinement dans ces pays.

Ensuite, la pauvreté<sup>30</sup> influençait la trajectoire empruntée par la démocratie libérale occidentale. Or elle portait son impact sur le déroulement des élections et le fait de voter ; bref le processus électoral n'était ni libre ni transparent ni équitable.

---

<sup>27</sup> opcit

<sup>28</sup> B. Gueye, La démocratie en Afrique : Succès et résistance, [129Pouvoirs\\_p5-26\\_SuccesResistances.pdf](#) ([lavoixdedjibouti.info](#))

<sup>29</sup> L'aventure de la démocratie en Afrique : histoire et état des lieux, 26/09/2020, [L'aventure de la démocratie en Afrique: histoire et état des lieux \(rfi.fr\)](#)

<sup>30</sup> A. Nijeru, Les limites de la démocratie Africaine, [www.librefrique.org](#)

Ce qui aboutissait sûrement à la réduction de la démocratie et son épanouissement et la limiter au processus électoral, entravant la réalisation d'un développement réel en Afrique n'aboutissant que rarement aux vrais fruits de la démocratie libérale occidentale.

Selon la Banque Mondiale, l'Afrique représente 10% de la population mondiale mais 30% de la pauvreté mondiale<sup>31</sup> ce qui attire l'attention sur ce taux élevé de pauvreté dans un continent assez riche en matières premières et agricultures.

Dans l'ensemble, plus le niveau de développement économique est élevé plus la perspective d'approfondissement démocratique est grande.

Outrément, un sondage mené par Afro baromètre -institut de sondage et de recherches- en Afrique en 2012 dans 34 pays, montrait que 72% des sondés désiraient et voulaient volontairement vivre dans des sociétés libres et ouvertes, tandis que ce même sondage effectuait en 2019 affirma la baisse de ce pourcentage déclarant que 68% des sondé préféraient vivre dans les libres sociétés.

Force est donc de constater que la transition démocratique des années 1990 n'était qu'un mélange des éléments et des principes fondamentaux de la démocratie libérale occidentale avec l'essence des régimes autoritaires des dictateurs et pratique de la culture traditionnelle des chefs qui restait enracinée dans l'idéologie Africaine.

---

<sup>31</sup> T. Leon, L'état de la démocratie libérale en Afrique, Résurgence ou recul ?, p.6-7 [www.unmondelibre.org](http://www.unmondelibre.org)

## B- Le rôle des organisations internationales et la société civile

Les organisations internationales jouaient d'un rôle assez important dans la résolution des conflits en Afrique favorisant la démocratie libérale. En premier lieu, les organisations internationales sont des personnes morales de droit public ou des associations des Etats souverains instaurées par des accords entre ses membres, et fonctionnent grâce à un appareil permanent et de nombreux organes.

En Afrique, toutes les formes des organisations : internationales, régionales, sous-régionales, élaboraient des plans et des stratégies en guise de régler les problèmes et de trouver des solutions évidentes pour les conflits, suivant des conditions de licéité.

Effectivement, les interventions des différentes organisations doivent être plus ou moins acceptées initialement par le gouvernement plus précisément doivent être conformes aux conditions et des lois de cet Etat, ensuite ces interventions pour qu'elles soient juridiquement permis, vient l'acceptance des opinions publiques.

En outre, des interventions étaient approuvées plus facilement que d'autres ; c'est le cas de l'Organisation des Nations Unies qui intervenaient en Afrique à travers le conseil de sécurité acceptée rapidement par l'opinion publique contrairement à d'autres organisations régionales ou subrégionales comme l'OTAN, l'UE, l'UA, la CEDEAO, qui avaient du mal à saisir toute possibilité d'intervention en vue de trouver des solutions aux conflits Africains. Ces dernières ont besoins d'être acceptées de plus légitimées par la communauté régionale pour remplir leurs missions d'instaurer les principes de la démocratie.

Et bien, le maintien de la paix et la sécurité régionale représentaient un des rôles essentiels des organisations en Afrique, notamment l'intervention de la CEDEAO - la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest – en Liberia en 1993 qui son intervention n'avait pas pris en considération la question de la sécurité, donc ce qui demandait une certaine forme de réajustement.

En revanche, l'Organisation de l'Ouest Africaine assista dans la résolution des guerres civiles en Liberia et en Sierra Leone, en guise d'assurer plus ou moins comme son objectif le démontre l'intégration économique qui influençait de façon directe dans la récurrence des conflits et l'urgence de la paix.

Également, certaines organisations conduisirent des opérations militaires sous aspect humanitaire comme a fait l'OTAN en Libye, l'UE en République Démocratique du Congo, et en Tchad.

Or les questions de sécurité et les missions motivées par l'instauration d'une situation pacifique dans une région nécessitèrent aux organisations de toutes genres d'exercer des efforts remarquables. C'est pourquoi pour aboutir aux résultats demandés, ces organisations renforcèrent leurs capacités opérationnelles tout en s'ouvrant à un plus grand nombre d'Etats membres.

Alors, l'UE qui ne comprenait que six Etats membres s'est bien étendue jusqu'à contenir 28 Etats avant la sortie des Royaume Unies et fut maintenant 27 Etats en tout. Encore l'OTAN s'ouvrit aux Etats d'Europe Centrale et aux Balkans Occidentaux. De plus, tout Etat Africain comme tout autre Etat peut être membre dans plusieurs organisations sans aucun problème ; tous les Etats membres de la CEDEAO font partie de l'Union Africaine<sup>32</sup>.

En définitive, L'intervention et le soutien des organisations sous-régionales dans l'application ainsi que le respect du droit international de l'environnement n'est pas aisé pour les pays africains, et d'Afrique centrale où perdurent : la pauvreté, la mauvaise gouvernance, la corruption, le braconnage et les actes de violence, posant un défi sérieux sur le chemin emprunté pour accéder à la démocratie libérale occidentale. Les causes sont liées à la faiblesse des moyens de contrôle et des sanctions administratives et juridictionnelles<sup>33</sup>.

---

<sup>32</sup> T. Sédjro, Les organisations internationales et la résolution des conflits post-bipolaires en Afrique, Confluence des droits, Aix en Provence : Droit international, Comparé et européen, 2019

<sup>33</sup> P. Oumba. LE ROLE DES ORGANISATIONS SOUS-REGIONALES DANS L'INTEGRATION ET LE DEVELOPPEMENT DU DROIT INTERNATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT EN AFRIQUE CENTRALE. Revue africaine de droit de l'environnement, 2013, pp.42-54.

Cependant, les organisations sous-régionales ont réalisé des progrès considérables dans l'incorporation du droit international de l'environnement. Par contre, le challenge s'aggrave dans la traduction de cette évolution dans des programmes efficaces et le développement d'institutions et de systèmes performants qui doivent sans doute se pratiquer en une sorte de synchronisation.

En second lieu, vient le rôle de la société civile à contribuer à la promotion de la participation active dans les différents secteurs de la société en but de renforcer la pratique libérale de la démocratie en Afrique. Ces derniers sont apparus au début de la période transitoire vers la démocratie n'existant que timidement avant. Ils s'imposèrent en Afrique et à l'aide des programmes spécifiques de la Banque Mondiale en 1996<sup>34</sup>, leur renforcement devint impératif de la consolidation démocratique libérale.

En effet, le travail des sociétés civiles en Afrique était caractérisé par un aspect associatif autonome par rapport à ces Etats Africains.

Or les organisations internationales qui prenaient action dans ce continent ne s'occupaient que rarement de la vie associative et aux libertés publiques, en effet leurs intérêts faisaient priorité à la construction de l'Etat et son développement économique.

Bien que le Mali et le Bénin respectivement en 2002 et 2006<sup>35</sup>, saisissaient tout profit des sociétés civiles en jouissant des personnes éduquées et charismatiques afin de porter tête dans la vie politique. Outrément des personnes civiles n'appartenant à aucun parti politique dirigeaient proprement et soigneusement de nombreuses municipalités des pays africains. Ainsi se voit l'importance de la société civile, sa valeur qualitative son efficacité et sa précision transparente dans la gestion des institutions qualifiées.

---

<sup>34</sup> P. Quantin, Le rôle politique des sociétés civiles en Afrique : vers un rééquilibrage, Revue internationale et stratégique 2008/4, n° 72, p 29-38

<sup>35</sup> B. Gueye, La démocratie en Afrique : Succès et résistance, [129Pouvoirs\\_p5-26\\_SuccesResistances.pdf](#) ([lavoixdedjibouti.info](mailto:lavoixdedjibouti.info))



Plutard, les sociétés civiles Africaines élaboraient des plans guidés par le principe de la liberté des citoyens et le respect des droits des hommes, alors de nombreux pays Africains reconnurent une somme de liberté individuelles, surtout la liberté politique et la participation à la prise de décision à travers les suffrages.

De surcroît, l'opposition créée initialement par les activités des sociétés civiles, représentait une des vertus de la démocratie libérale occidentale sur le plan politique. Dorénavant, le peuple eut le courage de se grouper et réalisèrent des groupes de pression qui s'opposèrent aux gouvernements et revendiquèrent leurs droits perdus demandant le respect des lois et l'application de la démocratie. Cette opposition tenta de devenir la majorité dans les futures élections exigeant les changements toutefois demandés.

Par suite, l'opposition pour aboutir à son but observe le travail du gouvernement et critique ses décisions et influence dans l'opinion publique portant un message au peuple de conquérir les prochains suffrages.

### C- La transition démocratique en Côte d'Ivoire

Après la chute des dictateurs à la fin des années quatre-vingts, les pays Africains en général imitèrent les pays à l'Occident mettant en œuvre des régimes démocratiques, encouragés par les organisations internationales comme l'UE et l'ONU.

Et bien, La Côte d'Ivoire était un Etat à parti unique de 1960 jusqu'à la fin de la guerre froide, qui sous des pressions nationales et internationales caractérisées par les actes de rebelles les manifestations et la formation d'une opposition organisée, ainsi qu'à l'égard des institutions de Bretton Woods et le discours de Baoulé ; des réformes constitutionnelles ont eu lieu à l'époque Houphouët-Boigny.

Plutard, ces manifestations s'aggravèrent avec la participation des personnes éduquées ;<sup>36</sup> des artistes tels que Serge Kassé et Ramsès De Kimone participèrent dans ces actes de rebelles, les étudiants devinrent des acteurs importants dans cette phase fatidique, ainsi que les syndicats et le corps médical qui jouèrent des rôles incomparables en revendiquant les droits des travailleurs et les libertés individuelles.

Cela aboutissait au partage du pouvoir et l'instauration du multipartisme marqué dans les élections ; bien que les élections eussent lieu entre plusieurs partis candidates mais ces élections n'étaient quasiment pas transparentes et libres.

Par suite, le pluralisme était privilégié du côté de la constitution donnant chance à l'opposition d'avoir accès à la scène politique.

D'une part les réformes exécutées amorcèrent le parcours Ivoirien vers la démocratie libérale, mais d'autre part le recours aux coups d'Etat et l'instabilité économique affectèrent la politique du pays ralentissant de cette manière la démocratie Ivoirienne. Également, l'échec de la nouvelle constitution en 2000<sup>37</sup> ; qui malgré qu'elle ait consacré son chapitre premier aux libertés et droits du peuple, abolit la peine de mort, interdit la violence physique et morale, permettant la formation des syndicats, retarda la transition vers la libéralisation de la démocratie prévue. D'où vient la valeur collée à la constitution et son rôle dynamique et principal permettant de légiférer et approuver juridiquement ce passage à la démocratie et fixer ses règles appropriées.

En dépit de l'insistance de cette constitution sur le principe de la séparation du pouvoir dans la polyarchie pour limiter la dominance des dirigeants n'était pas apprécié et n'amena pas au bon déroulement des principaux fondements de la démocratie.

Certes, si ces textes s'appliquaient convenablement, la nation Ivoirienne aurait réussi à surpasser les transitions démocratiques qu'elle connût.

---

<sup>36</sup> Politique africaine, La Côte d'Ivoire en guerre, Dynamiques du dedans, dynamique du dehors, Le pétrole en Afrique, violence en Ituri, RDC, N.89- Mars 2003, Trimestriel, Éditions Karthala, Paris p.51-52

<sup>37</sup>H. Bastart, Constitutions et transitions démocratiques en Côte d'Ivoire de 1990 à 2012, Maîtrise en études internationales Maître ès arts (M.A), Université LAVAL, Québec, Canada, 2014

Hélas, il y avait certains obstacles qui limitaient la transition démocratique de natures multiples : économique, culturelle, ethnique, juridique, et politique. Comme les déterminants de la démocratie étaient nombreuses : les institutions politique, l'économie, le niveau de l'éducation, la paix, l'impact des acteurs internes et extérieurs et leur possibilité de créer des conditions favorables à l'installation et la pratique de la démocratie libérale occidentale.

En effet, cette transition n'était qu'un changement progressif de l'ancien mode d'organisation de l'Etat Ivoirienne, vers un nouveau régime régné par les fondements de la démocratie libérale occidentale, et cela de façon pacifique.

Bref, le régime politique mis en place et pratiqué Cote d'Ivoire, censé être mené et élaboré par le gouvernement Ivoirien lui-même en toute autonomie, était accablé incapable d'éloigner toute directive imposée par l'extérieur notamment la France.

Dans le cas de la Cote d'Ivoire, les crises économiques étaient le déclencheur des transformations et modifications politiques, ce qui nécessitait toute aide extérieur. Or, le soutien des organisations internationales et leur aide au développement des pays en crise comme la Cote d'Ivoire, fut conditionné à la pratique de la démocratie libérale occidentale.

En évidence, la conditionnalité démocratique explique l'intervention de la France en Côte d'Ivoire après la décolonisation en 1990, où le gouvernement Français soutenait économiquement la nation Ivoirienne en revanche il subordonnait son soutien financier en faveur des avancées démocratiques ainsi que le respect des droits et des libertés de la population de ce dernier comme il est intitulé dans sa constitution. Tel est le cas par le soutien d'organisme à travers le Fonds des Nations Unies, et « National Endowment for Democracy »<sup>38</sup>.

Par contre, la constitution Ivoirienne et ses instituts politiques subissaient un affaiblissement ainsi qu'un restreint dans la résolution des crises de leur part, surtout que le grand impact des acteurs extérieurs influençait la prise de décision et changeait à sa guise le plan du pays.

---

<sup>38</sup> opcit

Cela est remarqué en Côte d'Ivoire par l'intervention massive militaire de la Force Licorne de l'armée française, traçant la direction que la Côte d'Ivoire devrait clairement entretenir.

Jadis, la Côte d'Ivoire s'engageait depuis les années 1990 dans un processus garantissant plus de libertés en vue de favoriser son mode de gouvernance vers le modèle universel des pays occidentaux : Démocratie libérale occidentale<sup>39</sup>.

Cette transition était incomplète, mal gérée, à cause des problèmes provenant l'intérieur du pays surtout que le pluralisme et graves divisions ethniques sont enracinés dans l'idéologie des Ivoiriens.

---

<sup>39</sup> C. Bouquet, Le mauvais usage de la démocratie en Côte d'Ivoire, Journals Open Edition, 2007

## Chapitre 2 : La Côte d'Ivoire : Un aperçu historique

### I- Les caractéristiques de la Côte d'Ivoire avant et durant la colonisation

#### A- La population

En Côte d'Ivoire c'est presque impossible d'évaluer la date de la première présence humaine, cela est dû au climat humide du pays empêchant la conservation des ossements. En d'autres termes, la Côte d'Ivoire était un « no man's land »<sup>40</sup> c'est-à-dire une terre inhabitée avant les grandes vagues migratoires. Cependant, une présence remarquable de l'homme était soulignée à travers de fragments d'armes et d'outillage initialement dans la période paléolithique supérieur.

En effet, c'est par les découvertes archéologiques retraçant les divers périodes archéologiques de la Côte d'Ivoire que trois âges ont successivement étaient identifiés ; le paléolithique, le néolithique, et l'âge des métaux<sup>41</sup>.

Commençons par l'âge de la pierre taillée plutôt paléolithique<sup>42</sup>, cette période a marqué plusieurs découvertes sur les sites « d'Anyama, Abengourou, Saioua, Odienné, et dans les pays Djimini ». Notons des galés travaillés au centre et au nord des bifaces en quartz, des racloirs, des pics à Attinguié qui datent de près de 12000 et 18000 ans avant notre ère. Ajoutons les fragments d'armes, les grattoirs, et les outillages.

En second abord vient l'âge de la pierre polie, connue sous le terme de Néolithique. Cette époque a souligné la révélation des éléments de la fonte et du métal, des amas coquillers qui nous renseignent sur l'alimentation et la Gastronomie de ces hommes ; ainsi le développement de la poterie et le perfectionnement des outils.

---

<sup>40</sup>Anicet Afri , [EXISTAIT-IL DES PEUPLES EN COTE D'IVOIRE AVANT LE XVIIIème SIÈCLE ?](http://aniceafri.over-blog.com),aniceafri.over-blog.com, 1 Mai 2013

<sup>41</sup>[Le peuplement de la cote d'ivoire - 1819 Mots | Etudier](#)

<sup>42</sup> F. Yiodé Guédé, Contribution à l'étude du paléolithique de la Côte d'Ivoire : État des connaissances, Journal des africanistes, tome 65, fascicule 2, 1995, p. 87

En outre, le travail du métal s'est vivement intégré durant les XI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles précédents notre ère, aboutissant à une amélioration impeccable de l'outillage et la bonne exploitation des mines d'or et de fer.

En ce qui concerne la population, la Côte d'Ivoire encadre quatre groupes principaux de populations. Deux ensembles soudanaises musulmanes, situés au Nord dans les savanes : « les Mandé (Malinké, Dan, Tura, Dioula, Gouro, etc.), à l'Ouest, et les langues voltaïques du groupe Gurr (Sénoufo, Lobi, Loro, Koualango) à l'Est. Quant aux deux autres ensembles chrétiens et animistes, ils sont localisés au Sud dans les zones forestières tout au long de la Côte : les Krou (Bété, Guéré, Bakwé, Grebo) à l'Ouest, et les Kwas (Baoulé, Agni, Attié, Abbey, Ochin, Ebrié) à l'Est »<sup>43</sup>.

En somme, ces multiples populations sont fractionnées également en groupes religieux, citons : les musulmans, les chrétiens, et d'autres religions africaines. Néanmoins, la Côte d'Ivoire constitue une véritable mosaïque ethnique dénombrant plus de 70 ethnies différentes.

Jadis, à la fin du premier millénaire, le Nord de la Côte d'Ivoire était peuplé par les Sénoufos et les Koulangos. De plus, la Côte d'Ivoire marquait la présence des Pygmées ou Négrilles, qui selon certains auteurs comme Alou et Gonin<sup>44</sup> les pygmées sont des êtres de petite taille entre 1m44 et 1m55<sup>45</sup>, possédant une peau rougeâtre avec une chevelure abondante, et des pieds retournés. Ils sont armés d'arcs et de flèches ayant une ressemblance similaire à ceux vivant encore en Afrique de l'Est<sup>46</sup>. Et bien, ces pygmées étaient obligés de se déplacer à cause de la disparition des forêts du Sahara, comme il est évident que les Sénoufos sont précédés par les Gouros et les Pygmées.

Ensuite viennent les Achantis qui ont fait du Grand-Bassam une capitale d'un petit royaume sous leur dépendance, jusqu'à arriver à Assaini Est d'Abidjan.

---

<sup>43</sup> M. Dujardin, ethnies en Côte d'Ivoire, afrochild.wordpress.com, 28 1 2011

<sup>44</sup> ALLOU et GONNIN, Côte d'Ivoire ; les premiers habitants, les éditions du CERAP, Abidjan, 2006, p40

<sup>45</sup> J. LOUCOU, Histoire de la Côte d'Ivoire, tome1 ; la formation des peuples, CEDA, Abidjan, 1984, p20-62

<sup>46</sup> [La Côte d'Ivoire sur Internet :: Historique \(abidjan.net\)](http://La Côte d'Ivoire sur Internet :: Historique (abidjan.net))

Puis les Baoulés suivaient les achantis non seulement pour s'échapper des chasseurs d'esclaves, mais aussi en vise de rechercher de l'or.

## B- La période précoloniale

En outre, le XV<sup>e</sup> siècle souligne le premier débarquement européen exécuté par les portugais, c'est ainsi que débute la traite des esclaves.

En effet, la traite des esclaves était un véritable désastre pour les africains pendant trois siècles jusqu'à son interdiction par l'Europe en 1848. Hélas, l'esclavagisme a entraîné un fort dépeuplement et a provoqué une brusque baisse du taux démographique accompagné d'une répulsion immodérée entre les différentes ethnies à de nombreuses guerres tribales.

D'autre part, une hésitation claire de la part des européens limitait leur obtention directe des esclaves, c'est pourquoi ils payaient les africains pour revenir avec des esclaves, en somme entre 20 et 100<sup>47</sup> esclaves ont étaient capturés tout au long du continent.

Et bien la découverte de la Côte d'Ivoire a commencé avec l'initiative du prince Henri le navigateur, ainsi que les Portugais João de Santarém et Pedro Escobar dans les années 1482-1482, des explorateurs portugais qui ont parcouru le Golfe de Guinée et qu'on leur a attribué la découverte de la ville de Sassandra et de San Pedro<sup>48</sup>. Les portugais étaient quasiment les seuls européens ayant mis les pieds sur le territoire ivoirien, plus tard les hollandais, les français, et les anglais les rejoignent.

---

<sup>47</sup> opcit

<sup>48</sup> L. Ikpo. Côte d'Ivoire ff enjeux démocratiques : les acteurs politiques et leurs actions au sein de la société ivoirienne de 1940 à 2010. Science politique. Université Sorbonne Paris Cité, 2016, p 26 27

Ensuite, des missionnaires et des commerçants français se sont installés en Assaini en 1687<sup>49</sup> deux ans après le code noir<sup>50</sup>, et ils ont construit le Fort-Saint Louis. Mais, ils débarquèrent d'Assaini car pour eux le commerce des esclaves ne rapporte pas assez de bénéfices par rapport à celui des céréales.

De plus, leur grand désir de posséder de l'or, leur ont poussé de conquérir la Côte de l'Or. De là, l'Amiral Jean Baptiste Du Casse insiste sur la précieuse nécessité de créer des établissements français fixes sur le territoire ivoirien.

Jadis, les français ont ramenés en France au près du roi Louis XIV le prince ivoirien Aniaba et son cousin Banga, et les ont convertis au catholicisme<sup>51</sup>.

De cette façon ils sont devenus des officiers dans le régime du roi avant de retourner de nouveau à Assaini en 1700. Ce qui fait que les Européens n'ont pas seulement entretenu des relations commerciales, mais d'autres politiques et religieuses avec les populations du littoral ivoirien.

En parallèle du déclenchement de la révolution industrielle à l'occident et ses conséquences, et en but de répondre à ses nouveaux besoins, l'amiral français Bouet activait des relations et des politico-économiques dans les régions ivoiriennes<sup>52</sup>.

En revanche, cette révolution industrielle, a bien causé en Europe deux importants problèmes : Celui de la surproduction qui a entraîné la recherche de nouveaux marchés hors d'Europe où les marchés sont devenus trop étroits. Quant au deuxième défi est celui des matières premières agricoles et minières pour son alimentation.

---

<sup>49</sup> J.D. Fage, An Introduction to the History of West Africa, Cambridge University Press, October 1st 1969, p69

<sup>50</sup> Code noir est le titre qui a été donné à l'Ordonnance royale de Louis XIV ou Édit royal de mars 1685 touchant la police des îles de l'Amérique française, puis aux édits similaires de 1723 sur les Mascareignes et de 1724 sur la Louisiane, et enfin, à partir du milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, aux recueils de textes juridiques relatifs aux colonies françaises:

<sup>51</sup> Lettres historiques contenant tout ce qui se passe de plus important en Europe, et les réflexions nécessaires sur ce sujet, tome XIX, mois de janvier 1701, pp. 591-592

<sup>52</sup> [La Côte d'Ivoire sur Internet :: Historique \(abidjan.net\)](http://abidjan.net)



Notons qu'avec l'abolition de l'esclavage en 1815<sup>53</sup> auprès du Congrès de Vienne et sa réaffirmation en 1885 au Congrès de Berlin<sup>54</sup> opte à la naissance et au développement de nouvelles relations et accords commerciaux entre les deux acteurs : les populations ivoiriennes et les nouveaux acteurs européens.

Alors, depuis 1830, le gouvernement français a signé de nombreux contrats de monopole du commerce avec les chefs des tribus. Ceci vient afin d'accéder à de plus de bénéfices initialement dans le commerce de l'or, puis l'ivoire, le caoutchouc, le coton, et l'huile de palme.

En outre, en 1852, le capitaine Faidherbe construisit les forts de Dabou et de Grand-Bassam<sup>55</sup>, après avoir réprimer la révolte des habitants de l'Akapless par une intervention énergique accompagnée par des travaux d'assainissement.

Après quelques années, en 1868, la France jouissait de la propriété complète du Grand-Bassam et du Petit et Grand Béribi dans la partie occidentale de la Côte d'Ivoire, ce qui lui a permis d'effectuer de divers traités avec les chefs locaux.

Or cette prospérité française ne dura pas longtemps à cause de la concurrence anglaise.

En vigueur de cette inquiétude française, un découragement français a été bien remarqué par le gouvernement français furieux du marasme des affaires dans ses territoires ; qu'il livra le Grand-Bassam à la maison du commerce de commerce d'Arthur Verdier de la Rochelle, et Assaini à la maison Swanzi de Londres tout en conservant ses droits pour l'avenir. De cette façon, les français s'installèrent sur toute la Côte jusqu'ils soient chassés du territoire au début des années soixante-dix<sup>56</sup>.

Et bien, ce n'est qu'avec le voyage du capitaine d'infanterie de Marine Binger de 1887 à 1889 que la France prouva l'importance et la richesse des comptoirs de la Côte d'Ivoire surtout la culture du café qui constitua plus tard le nerf principal de l'économie ivoirienne, sans oublier le cacao.

---

<sup>53</sup> J. Asselain, F. Mougé, P. Delfaud, P. Guillaume, S. Guillaume, J. Kinta, Précis d'histoire européenne, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle, Armand Colin, Paris, 2000 (2<sup>e</sup> éd.), p 391

<sup>54</sup> La Conférence de Berlin rappelle l'interdiction de la traite négrière et invite les signataires à contribuer à son extinction.

<sup>55</sup> L'histoire de la Côte d'Ivoire, Imago Mundi encyclopédie gratuite en ligne, cosmovisions.com

<sup>56</sup> ibid

Ainsi, les Français ont commencé à acquérir des positions de plus en plus solides après un temps presque totalement isolé et supplanté par les Anglais finissant par expulser tous leurs concurrents.

En effet, l'année 1889 marquait la véritable date de la fondation de la colonie de la Côte d'Ivoire. En ce qui concerne l'administration, les établissements français de la Côte d'Ivoire avaient été reliés d'abord à l'administration du Gabon ensuite à celle du Sénégal. Puis, dès le début de l'année 1890, cette nouvelle colonie façonna avec les rivières du Sud et Porto Novo, un ensemble particulier de colonies placés sous l'autorité d'un lieutenant-gouverneur français ; en même temps, chacune de ces colonies jouissait de son propre administrateur et conservait une certaine autonomie.

Tantôt, en 1892, le capitaine Binger retourna à la Côte d'Ivoire et affirma la reconnaissance de la colonie ; cependant le capitaine Ménard qui avait comme tâche de relier les itinéraires du capitaine Binger avec ceux du Sud-Ouest du pays du Sud du Soudan français, fut massacré à Séguéla.

Enfin, le décret du 10 mars 1893<sup>57</sup>, instaura la colonie française de la Côte d'Ivoire avec Binger comme premier gouverneur.

### C- La période coloniale

La Côte d'Ivoire a été plus de 70 ans sous la coupole de la France. Bref, elle est devenue officiellement colonie française le 10 mars 1893 avec Louis Binger premier gouverneur dont la ville Bingerville porte son nom. Ensuite Binger est substituée par

---

<sup>57</sup> D. Philippe, la Côte d'Ivoire, Editions Karthla, Paris, 2009, p27

Gabriel Angoulvant qui gouverna de 1908 à 1917<sup>58</sup>. Également, la Côte d'Ivoire fut incluse dans la fédération de l'Afrique occidentale française (AOF) de 1904 à 1958<sup>59</sup>.

Certes, la colonisation de la Côte d'Ivoire s'est instruite par de plusieurs étapes plutôt phases successives indiquées ci-dessous.

En premier abord vient la conquête coloniale qui s'est déroulée sous deux formes :

Premièrement, la conquête pacifique de 1893 à 1908, cette phase est caractérisée par la découverte et l'exploitation totale du littoral sous le commandement du gouverneur Binger qui en vigueur a signé des traités et des accords avec les chefs coutumiers afin d'installer le drapeau français, et de disposer les postes militaires pour assurer la défense et l'autorité des français.

De plus, cela représentait un point très fort en ce qui concerne la concurrence avec les populations locales. A moins que cette politique envisagée ait empêché la France de contrôler toute la région ; mais malgré tout, elle put assumer sa maîtrise sur une partie du territoire laissant des régions hostiles à cette politique ce qui a nécessité le besoin urgent d'une nouvelle politique pour mettre en place un nouveau découpage.

Deuxièmement, la conquête violente qui a eu lieu en 1908 et perdura jusqu'à 1915. Aussi bien cette période était sous la gouvernance de Gabriel Angoulvant, ce dernier entretenait d'une manière assez forte et sévère ses commandes et soumettait les populations qui résistaient, grâce à une augmentation efficace de la force militaire.

Notamment, cette politique avait recours à une expédition punitive accompagnée par la destruction des villages et des campements rebelles, en effet cette stratégie violente consistait à désarmer les populations et à déporter tous les chefs de guerres. C'est ainsi qu'en 1929 le territoire ivoirien tout entier fut quasiment pacifié.

---

<sup>58</sup> A. Larané, 10 mars 1893 Naissance de la Côte d'Ivoire, [10 mars 1893 - Naissance de la Côte d'Ivoire - Herodote.net](http://10.mars.1893-Naissance.de.la.Cote.d'Ivoire-Herodote.net)

<sup>59</sup> ibid

Par contre l'application de cette politique était entravée, les Ivoiriens refusaient d'abandonner leurs autorités au profit des Français, ils n'acceptaient aucun contact avec les étrangers.

Autrement, une résistance s'est brusquement manifestée par les actes de désobéissance à l'administration française ; les rebelles ont bien eu recours à des actes de violence tout en détruisant les intérêts français en attaquant le poste d'Agbouille en 1910. Or, cette résilience ne dura pas longtemps. Evidemment, les Africains ne possédaient pas des armes assez développées que ceux entre les mains de leurs concurrents, sans compter que la rivalité entre les chefs de guerres qui poussait certains d'eux à collaborer avec les Français.

En second abord, vient la mise en valeur de l'administration et ses composants qui leurs rôles étaient primitives essentielles et fondamentaux dans la bonne gestion de la colonie. Depuis que la Côte d'Ivoire est devenue autonome, sa capitale n'a cessé de changer ; de 1895 à 1900 Grand-Bassam était la capitale de la Côte d'Ivoire, ensuite Bingerville de 1900 à 1934, suivit par Abidjan dès l'année 1934. A l'égard, l'administration était hiérarchisée sous forme pyramidale, centralisée, directe, et bien organisée.

Donc plusieurs postes suscitaient une bonne vision et une gestion bien précise.

Par ailleurs, la colonie ivoirienne était divisée en cercles dirigés par un commandant nommé par le gouverneur français. A leur tour ces cercles étaient partagés en subdivisions qui à leur tête un chef, et ces subdivisions étaient divisées en cantonnes comprenant plusieurs villages dirigés par des chefs.

Autrement, leur rôle consistait de créer des canaux de transmission entre l'administration et les populations, en plus ils occupèrent des fonctions majeures ; comme la perception des impôts, s'assurer des personnels pour le travail forcé, la collecte des produits de la traite, et veiller à ce que la loi soit respecté.

Enfin, la dernière phase c'est celle de l'exploitation complète de la colonie ivoirienne. Effectivement, cette phase repose sur deux formes qui sont les suivantes : l'exportation et l'expansion du commerce européen. Ce commerce basé sur le développement des cultures d'exportation, surtout à partir de 1930 où les Français bénéficiaient de l'exportation du café, du cacao, du bois, du caoutchouc, de l'huile de palme, et du coton.

Par suite, l'extension du commerce s'effectuait en un niveau progressif avec l'installation des maisons de commerce européens à partir du Nord et de la Côte, surtout en faisant partie de la compagnie française d'Afrique occidentale<sup>60</sup>.

En outre, cette progression était caractérisée par le bon développement des réseaux de communication avec l'aménagement des routes et des rails en 1902.

On entame par ailleurs, la construction d'une voie ferrée orientée vers le Nord d'Abidjan à Bobo Dioulasso en vue d'évacuer la production cotonnière, prolongée plus tard jusqu'à Ouagadougou<sup>61</sup>. Affirmative, la Côte d'Ivoire était la colonie la plus prospère de l'Afrique occidentale française (AOF).

En conséquence, la colonisation de la Côte d'Ivoire a simulé les situations politique, économique, et socio-culturelle, de manière assez claire. En ce qui concerne la politique ivoirienne, plusieurs chefs de tribus et des chefs traditionnels ont perdu leur pouvoir au profit des personnes coopérant avec les français, ainsi leur indépendance était gâchée puisqu'ils étaient obligés de se soumettre aux autorités françaises.

Par rapport aux alternatives économiques, elles se manifestaient l'exploitation française du territoire ivoirien en se profitant de l'ivoire, l'or, le café, les fruits tropicaux, et beaucoup d'autres. Comme ils ont jouit des travaux forcés et des paiements des impôts pour financer les colonies aisément.

---

<sup>60</sup> LE MOUVEMENT IMPÉRIALISTE ET LA COLONISATION EN CÔTE D'IVOIRE, 30 mars 2016, amenou.wordpress.com

<sup>61</sup> V. Thompson, *West Africa's Council of the Entente*, Cornell University Press, Ithaca, N.Y, 1972, p 144

Au surplus, des répercussions au niveau socio-culturel variés, ont eu lieu abondamment par des modifications énormes perçues dans le mode de vie des populations colonisées, à cause de l'impact du pouvoir traditionnel qui s'est affaibli. Cette époque était témoin à la naissance de nouvelles classes sociales d'où on distingue : les blancs, les mulâtres, les métisses, les indigènes, les noirs, les Arabes, les citoyens, les sujets, les intellectuels, les évolués, et les interprètes. Ce qui a directement influencé et bouleversé la vie normale auparavant des ivoiriens, et ont eu bien de mal à s'habituer de nouveau avec le nouveau mode de vie<sup>62</sup>.

En définitive, la Côte d'Ivoire était une colonie d'outre-mer durant la troisième république française jusqu'à la période de la deuxième guerre mondiale où un mouvement anticolonial s'est créé avec Felix Houphouët Boigny qui devint le leader du syndicat des travailleurs pour la cause du droit des ouvriers indigènes sur la base de la loi du 1<sup>er</sup> février 1964 « loi Houphouët-Boigny »<sup>63</sup>. En outre, le droit de s'organiser politiquement leur fut reconnu, et le travail forcé fut aboli par la loi du 11 avril 1946, proposé de même par Félix Houphouët-Boigny.

Enfin, pour mettre fin à cette colonisation, des rassemblements de protestation se manifestaient demandant l'indépendance de la Côte d'Ivoire.

---

<sup>62</sup> opcit

<sup>63</sup> G. Fonteneau, Histoire du syndicalisme en Afrique, Éditions Karthala, Paris, 2004, p.42

## II- L'évolution de la Côte d'Ivoire d'une colonie à une république indépendante

### A-L'indépendance de la Côte d'Ivoire

Il est vrai que durant la colonisation la Côte d'Ivoire a connu non seulement un essor de développement économique dynamique, mais une évolution assez remarquable en gestion de l'administration, ainsi la Côte se trouvait capable de maîtriser son territoire seule et librement sur tous les niveaux.

Des manifestations et des actions rebelles ont eu lieu ; en effet, les ivoiriens ont essayé de profiter de la période de la deuxième guerre mondiale pour revendiquer de leurs droits et plus précisément le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Evidemment, les habitants de ce territoire se voyaient capables de diriger leur propre avenir, prendre la commande politique, et s'emparer de la gestion de leur commerce, tout en s'investissant librement et d'avantage dans les activités agricoles de la production du café et du cacao.<sup>64</sup>

En 1944, le général de Gaulle optait pour la conférence de Brazzaville qui amorçait l'idée d'une autonomie possible des colonies françaises et poussa les intellectuels africains à militer de plus en plus pour l'indépendance. Ensuite, la Côte d'Ivoire devint une république autonome par le référendum qui créa la communauté française<sup>65</sup> entre la France et ses anciennes colonies, à sa tête régnait Auguste Denise succédé par Félix Houphouët Boigny. Avec cette autonomie, la Côte d'Ivoire ne partageait plus sa richesse avec les autres colonies pauvres du Sahel aboutissant à une augmentation remarquable du budget de l'administration ivoirienne de 152%.

En outre, des élections municipales ont bien eu lieu à Abidjan et Grand-Bassam, sans oublier les partis politiques créés dans cette période à partir de 1946 : Parti démocratique de la Côte d'Ivoire, Parti progressiste de la Côte d'Ivoire, Bloc démocratique éburnéen, Section ivoirienne du rassemblement du peuple français<sup>66</sup>.

---

<sup>64</sup> L. Ikpo. Côte d'Ivoire ff enjeux démocratiques : les acteurs politiques et leurs actions au sein de la société ivoirienne de 1940 à 2010. Science politique. Université Sorbonne Paris Cité, 2016, p31

<sup>65</sup> Association politique entre la France et son empire coloniale en voie de décolonisation. Proposé par le général de Gaulle elle fut instaurée en 1958 par la constitution de la cinquième république pour remplacer l'union française qui associait la métropole et les départements d'outre-mer aux colonies françaises.

<sup>66</sup> G. Rougerie, l'encyclopédie générale de la Côte d'Ivoire, le milieu et l'histoire, Abidjan, Paris, Nouvelles Editions Africaines, 1978, p 324 326

Ajoutons les lois anticoloniales ; surtout la suppression du travail forcé, et la suppression du code de l'indigénat<sup>67</sup> mais par ailleurs n'ont pas aboutis au bon déroulement du processus et ont amené à aucune modification ou changement véritable dans le système colonial local provoquant à la fois la colère des colons et la déception des populations colonisés qui renforçaient leur lutte pour l'émancipation.

Cette lutte était principalement caractérisée par l'introduction de la décentralisation, l'autonomie interne des colonies et l'extension des pouvoirs assemblés territoriales. Tout au long du procédure, l'organisation des nations unies soutenait les peuples dans les actions d'émancipation en vue d'acquérir leur indépendance<sup>68</sup>.

Finalement, la Côte d'Ivoire jouit de sa souveraineté internationale et devint indépendante le 7 août 1960<sup>69</sup> avec Félix Houphouët Boigny président de la république ivoirienne.

De surcroît, Félix Houphouët Boigny surnommé le sage était considéré comme le père de l'indépendance ivoirienne. Il a occupé de diverses fonctions et a joué des rôles incomparables ; il était médecin auxiliaire stagiaire en 1925, dirigeant syndical plutôt président du syndicat agricole africain en 3 septembre 1945 où il revendiqua de meilleures conditions de travail, avec une hausse des salaires, comme il parvint à abolir le travail forcé en 1950, évidemment ce syndicat rencontra rapidement le succès. En effet son chemin politique était long et assez riche ; Félix Houphouët Boigny fut élu ministre de gouvernement français, président de l'assemblée nationale ivoirienne, premier ministre, et dernièrement président de la république de la Côte d'Ivoire de 1960 à 1993<sup>70</sup>.

Ce jeu démocratique conféra à Houphouët Boigny un complément idéal sur la légitimité politique à son image de père de son peuple, assurant de cette façon assurant la stabilité et la progression de son régime.

---

<sup>67</sup> Extension de la citoyenneté française, un régime pénal administratif spécial réservé aux sujets indigènes des territoires coloniaux de la France au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles

<sup>68</sup> [L'accession de la côte d'Ivoire à l'indépendance - Fiche - pharaon1981 \(ladissertation.com\)](http://ladissertation.com)

<sup>69</sup> F. Wodié, Institutions politiques et droit constitutionnel en Côte d'Ivoire, Abidjan, Presses universitaires de Côte d'Ivoire, 1996, p 37-53

<sup>70</sup> [Tout savoir sur Félix Houphouët-Boigny – Jeune Afrique](#)



En parallèle de ses occupations politiques étant le président ivoirien, il s'occupait également de la plantation familiale parvenant à développer et à partager les cultures du caoutchouc du café et du cacao pour devenir ainsi un des plus riches planteurs africains<sup>71</sup>.

Bref, ce pays fut considéré le premier exportateur et importateur de marchandises parmi les anciennes colonies françaises.

Certes, le président Houphouët-Boigny établissait des liens privilégiés avec la France en instituant un capitalisme d'Etat libéral qui régit l'économie ivoirienne, l'augmentation des échanges commerciaux avec la France tout en respectant la grande liberté aux mouvements de capitaux et à l'entrée des marchandises, comme il développe de plus des relations personnelles avec le général de Gaulle<sup>72</sup>.

En fait, la Côte d'Ivoire resta très proche du gouvernement français ; sa monnaie était dirigée par la banque de France et par le biais de l'union monétaire d'Afrique occidentale. Cependant, de nombreux investissements français rendaient la cote indépendante de la France.

Outrément, entre 1960 et 1980, le développement de l'économie ivoirienne était éblouissant dans tous les domaines notamment agriculture, industrie, commerce et finances ; probablement ceci est dut à la politique qui fait jouer un rôle éminent à l'Etat, autant qu'à l'investissement privé et aux capitaux étrangers.

A l'égard, le Président Houphouët-Boigny savait avec prudence et beaucoup de précision éviter tout conflit ethnique dans un cadre de parti unique tout en ouvrant les portes à certains immigrants d'accéder aux postes administratives publiques.

Toutefois, le travail jouissait d'une division écologique et sociale ; dans le Nord les Dioulas dominaient le transport et le commerce, et les Burkinabés travaillaient dans l'agriculture surtout les plantations.

---

<sup>71</sup> A. Ellenbogen, La succession d'Houphouët-Boigny : entre tribalisme et démocratie, Paris, Editions le Harmattan, 2002, p 26 -31

<sup>72</sup> S. Thibaut. Les composantes du pouvoir de Félix Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire (1958-1965). In : Outre-mers, tome 97, n°368-369, 2e semestre 2010, Cinquante ans d'indépendances africaines, p 403-420

Grosso modo, les nordistes s'occupaient de l'économie informelle, tandis que les sudistes s'emparaient de l'administration et la gestion du pouvoir<sup>73</sup>. Ainsi les tensions entre les populations du Nord et du Sud de transfèrent dans le champ politique.

En guise de conclusion, le président de la république ivoirienne Félix Houphouët-Boigny a préparé en fin de règne le chemin à suivre vers la démocratie en 1990 grâce à quelques réformes : Les différents partis politiques furent librement autorisés à s'exprimer et se présenter dans les voies politiques sans aucune discrimination.

Ensuite, pour la première fois il y avait deux candidats aux élections présidentielles du pays. Encore, les étrangers plus précisément les Burkinabés ont participés dans la vie politique ivoirienne comme électeurs dans des élections pluraliste.

Ainsi la route à la démocratisation débuta néanmoins pacifiquement sous la soutenance du président Houphouët-Boigny.

## B- la crise économique

La Côte d'Ivoire devenait une république indépendante le 7 août avec une superficie de 322000 km<sup>2</sup> et une population de moins de 3 millions d'habitants, sous l'ordre du président Félix Houphouët-Boigny, ce dernier assurait un essor économique incomparable. En effet, dès le début des années soixante, la politique de porte ouverte menée par son père fondateur Houphouët-Boigny aboutissait à ce que la nation ivoirienne se présentait comme le pays francophone le plus brillant et prospère. Hélas, l'inverse des choses conduirait à un désordre économique.

---

<sup>73</sup> O. Dembélé, Cote d'Ivoire; la fracture communautaire, politique africaine, vol 1, n°89, 2003, p 34-38

Et bien plus tard, le prix des matières premières au marché mondiale devint perturbé et instable et le pays connut un déséquilibre économique, amenant à une économie mal gérée et pleine d'erreurs ; contribuant ainsi au mauvais développement du territoire entraînant la décadence de la société.

Alors, il est évident que le coût des matières premières tant demandées sur le marché international était instable autrement dit n'était aucunement pas fixé par les producteurs des denrées.

En outre, ces difficultés perduraient et se transformèrent en une crise sévère prenant le pays vers une grande inquiétude politique qu'économique. A partir de 1930, le niveau du commerce général est inférieur à celui atteint en 1929 aussi bien en valeur qu'en tonnages ; de 504 millions de francs en 1930, 266 millions en 1931, 208 millions en 1933, contre 506 millions en 1929<sup>74</sup>.

Donc, cette crise était réelle puisque ses signes se dessinaient sur les activités agricoles des planteurs et de l'Etat ivoirienne en général ; confirmait le gouverneur par intérim R.J. Bourguin son impuissance : « Trimestre après trimestre, les cours des principaux produits qui forment la base de l'économie de la colonie ont baissé dépassant chaque fois dans ces regrettables records les prévisions les plus pessimistes. » Non seulement les produits ivoiriens mais aussi les produits d'importation, en particulier ceux en provenance des pays industrialisés et notamment de France ; sont touchés par ce phénomène, ce qui implique au ralentissement du commerce d'importation.

De plus, la baisse soudaine ainsi que rapide du cours des produits d'exportation contribue au relâchement et l'affaiblissement de l'activité commerciale et rarement l'activité industrielle. Evidemment, ce recule économique accompagné de la disparition de certaines firmes affirme l'incapacité du marché intérieur à résorber les produits d'importation promis, toutefois l'effondrement des cours a diminué d'autant le pouvoir d'achat des consommateurs.

---

<sup>74</sup> P. Kipré, la crise économique dans les centres urbains en Côte d'Ivoire, 1930-1935, cahiers d'études africaines, 1976, 61-62, p.119-146

Par contre, à l'intérieur du pays et dans les centres urbains il ne semblait pas que les investissements publics ou privés aient été freinés ; en effet, les travaux de voirie et d'assainissement urbain, de construction, de bâtiments prévus ont en général été effectués.

D'autre part, cette crise sévissait dans les pays producteurs de matières premières à forte densité africaine, où la Côte d'Ivoire était confrontée au plus grand et grave problème depuis son existence<sup>75</sup>. Les planteurs ivoiriens se voyaient confrontés à une situation qui n'est point en leur faveur surtout après la chute de la production du cacao en premier lieu suivi du taux de production de café. Or, entre 1970 et 1980 deux chocs avaient eu lieu sous prétexte de la hausse des prix des matières premières autre que la chute de ces valeurs commerciales.

En ce qui concerne le plan social, la crise se manifestait aussi dans les petits centres de la Côte d'Ivoire en cette époque tout en mettant en relief l'augmentation flottante de la population, le chômage, la vie chère, et cet ennui assez dure qui créa une peine incomparable pour survivre et surmonter les obstacles.

Ainsi, le salaire mensuel des agents, étant comme indice mesurant le coût élevé de la vie normale et quotidienne des ivoiriens, on constate que les conditions de vie sont tellement insupportables.

Aussi tôt, le gouverneur Dette insistait en ses termes sur l'abaissement du taux minimum des salaires : « La diminution du taux des salaires est une mesure qui s'imposait à tous les égards. Il est indéniable que le pouvoir d'achat de l'argent a varié, et qu'en ce qui concerne l'indigène en particulier le prix des objets et denrées qu'il se procure dans les factoreries nécessaires à son alimentation ou à ses besoins ont baissé d'une façon inédite.<sup>76</sup> »

Cependant, la lutte contre cette crise était nécessaire plutôt obligatoire ; néanmoins le prolongement logique de la politique économique menée en métropole par les gouvernements jusqu'en juin 1936 instaura une stricte gestion de l'économie

---

<sup>75</sup> L. Ikpo. Côte d'Ivoire ff enjeux démocratiques : les acteurs politiques et leurs actions au sein de la société ivoirienne de 1940 à 2010. Science politique. Université Sorbonne Paris Cité, 2016, p.48-51

<sup>76</sup> P. Kipré, la crise économique dans les centres urbains en Côte d'Ivoire, 1930-1935, cahiers d'études africaines, 1976, p.119-146

budgétaire renforçant de cette manière les relations politico-économiques avec la France et ses colonies.

Par suite, la production agricole connût une hausse surtout après l'introduction de nouveaux d'exportation comme les bananes par exemple tout en faisant attention à la qualité élevée de ces produits agricoles.

Ensuite, les voies d'évacuation des marchandises se développèrent à travers de l'ouverture et l'amélioration des routes d'évacuation vers le port d'Abidjan et Sassandra, et l'amplification de la voie ferrée. Puis, afin de diminuer le taux de chômage, cette politique a eu recours à l'orientation et l'organisation de la main d'œuvre pour aboutir à de plus de bénéfices.

Evidemment, l'effort principale se joue sur la réanimation des secteurs principaux de l'économie coloniale ; en ce qui concerne la culture d'exportation, commercialisation des produits importés et l'évacuation des marchandises.

En particulier, le bon résultat obtenu ne venait que des labours dont les paysans avaient fait preuve, en effet, ils travaillaient durement en vue de satisfaire la demande de ces produits d'exportation. Par suite, la production du café a augmenté de 55 000 T en 1950 jusqu'à 250 000 T en 1965, ainsi que la production de cacao a augmenté durant cette période de 50 000 T à 120 000 T, de même pour le secteur de bois qui s'est élevé de 90 000 T jusqu'à atteindre le 1 250 000 T<sup>77</sup>.

En dépit de ces valeurs, pendant ces 15 ans, la Côte d'Ivoire réalisa une croissance économique positive autant qu'importante, à cause des efforts rigoureux fournis par les agriculteurs ivoiriens. Malgré cette forte croissance, le pays n'a demeuré économiquement fort que jusqu'à la fin des années soixante-dix en collaboration avec la France qui gérait ses activités économiques et culturelles. En revanche, ce succès agricole se transformait en un pire cauchemar.

---

<sup>77</sup> R. Joseph, Review of Africa Political Economy, N°6, May August 1976, p.4

En réalité le prix des denrées avait chuté, et comme l'économie ivoirienne reposait sur ces produits d'exportation, alors le problème s'imposa au pays qui présenta une décroissance bien remarquée en chiffre de Pib avec enregistrement d'énormes dettes. En but de surmonter cet obstacle, selon la Banque mondiale et Fond Monétaire Internationale (FMI) le moyen le plus adéquat était l'Etablissement immédiat d'un plan d'ajustement structurel (PAS) à travers un système applicable dans les pays qui souffrait d'une telle crise économique durant cette époque, afin de d'aboutir à la restauration financière et la réduction des dettes et de la pauvreté.

En effet, président Houphouët-Boigny à la fin de la décennie quatre-vingt, avait lutté pour une meilleure vente des produits agricoles précisément le cacao et le café au marché mondial ; tout en augmentant les prix des deux denrées dans la mesure où elles représentaient la base de l'économie ivoirienne<sup>78</sup>.

Bref, la crise 1929 a très profondément atteinte les fondements de l'économie de L'Etat ivoirienne, et s'est peu à peu élaborer et développer et a influencé La situation social et politique de la Côte. En somme, ce pays fut exposé à d'autres problèmes. De 1995 à 1999 le pays vivait une extrême corruption, un fort non-respect des droits de l'homme, de détournements de deniers publics et autres, conduisant ainsi à une guerre civile catastrophique.

## B- La guerre civile

La Côte d'Ivoire connût des tressautements écumes à la transition du régime de parti unique à un régime multi partisan, et cela a débuté vers la fin du règne de Félix Houphouët-Boigny dans les années quatre-vingt-dix où à sa mort la nation ivoirienne

---

<sup>78</sup> L. Ikpo. Côte d'Ivoire ff enjeux démocratiques : les acteurs politiques et leurs actions au sein de la société ivoirienne de 1940 à 2010. Science politique. Université Sorbonne Paris Cité, 2016, p.55

pénétra dans une crise multiforme. Et bien, les successeurs du sage président ne possédèrent pas le bagage primitif pour affronter les difficultés économiques et les contestations politiques.

Les jalons de cette crise entamèrent le 8 décembre 1994 avec le fameux concept d'« Ivoirité ». A la mort du président Félix Houphouët-Boigny en 1993, Alassane Ouattara était premier ministre et Bédié président de l'assemblée nationale, pour anéantir son rival dans la course à la succession ce dernier innova le concept d'ivoirité.

En effet, c'est par la révision du code électoral qui imposa aux candidats à la présidence de prouver leur ascendance ivoirienne alors que pendant la période Houphouët-Boigny les cartes d'identité se distribuaient largement à la majorité des étrangers sur ce territoire nationale dans un but électoraliste. Or la notion d'ivoirité exigeait que le père et la mère du candidat à la course présidentielle soient de nationalité ivoirienne, ce qui n'était clairement pas le cas de Ouattara qui venait du Burkina<sup>79</sup> comme il aboutissait à une grave tension entre les Ivoiriens et les immigrés qui s'accroissait davantage par ce concept raciste.

Toutefois, Ouattara était un fort concurrent irrésistible et assez populaire venant du FMI, ainsi il a piloté des réformes et est donc soutenu par le comité international ; que Bédié aura eu beaucoup de mal pour triompher en sa présence.

C'est vrai que Bédié gagna les élections mais en revanche, il ouvrit la porte de la division ethnique plus ou moins religieuse<sup>80</sup>, ce péril entre les musulmans et les chrétiens évité par excellence grâce à la bonne gestion de l'administration du président Houphouët-Boigny.

Dès lors, les musulmans du Nord se sentaient attachés et solidaires de Ouattara et le pays emprunta un long tunnel obscur et sombre que nul ne savait à quoi ressembler sa sortie.

Ainsi cette irritation ethnique et religieuse se prolongeait, les Ivoiriens au Nord notamment les musulmans avaient des patronymes identiques à ceux des immigrés

---

<sup>79</sup> D. Mescla, Côte d'Ivoire : les auteurs de guerre civile, Lutte ouvrière Le journal, 4 novembre 2020, n°2727  
<sup>80</sup> M. Emmanuel, Aux sources historiques de la crise ivoirienne, Le nouvel Afrik.com, 9 mai 2011

de mêmes ethnies provenant des pays voisins, sont soupçonnés de ne pas être ivoiriens subissant toutes sortes de discrimination et d'injustice ; où les forces de l'ordre détruisaient leurs cartes d'identité et dans ce cas ils n'obtinrent plus de pièces d'identité ni de passeport ni de certificats de nationalité ainsi ils étaient dépourvus du droit de participer dans la vie politique ainsi que de voter.

Bien que nombreux Ivoiriens du Sud majoritairement chrétiens possédaient des patronymes similaires à ceux des immigrés par contre ils ne subissaient pas le même traitement dur et sévère.

Alors le 22 octobre 1995, Bédié est élu président de la république ivoirienne contre un seul candidat, puisque les autres candidats ont été refusés par la cour suprême ou ont boycotté les élections. De sorte que les leaders d'opposition invoquaient à l'imposture et précédaient au boycott actif de ces élections sans pour autant retirer leur candidature, déclarant que les élections ne valaient rien surtout que la participation ne présentait que 10%, et appelant ainsi à une transition civile suivie d'une nouvelle élection. Néanmoins, des manifestations turbulentes et des actes de violence occasionnèrent un bon nombre de morts avant et après les élections traumatisant de cette façon la population ivoirienne.

En outre, les français républicains attaquèrent la ville de Duékoué qui constituait le carrefour stratégique de l'Ouest et après des combats tyranniques elle demeura aux mains des RFI.

En ce qui concerne le nombre des meurtriers ; le comité international de la croix rouge choquait les nouvelles en annonçant tragiquement qu'au moins 800 personnes avaient été tuées dans des violences intercommunautaires, de plus, l'ONG catholique Caritas affirmait qu'un millier de tués et de disparus en étaient résultat de ces combats.

En outre, l'ONU en Côte d'Ivoire déclara que les dozos des FRCI autrement dit les chasseurs traditionnels du Nord exécutèrent la plupart des victimes et affirma la découverte d'un puit milicien étouffait de beaucoup de corps, ainsi que la fédération internationale des ligues des droits de l'homme confirma le déroulement de massacres dans la ville de Déukoué.



Quant au porte-parole de Ouattara « Anne Ouloto » indiqua que Gbagbo disposait de plus de 800 mercenaires libériens et miliciens et des jeunes de la région<sup>81</sup>.

Le 24 décembre 1999, à la suite d'une mutinerie<sup>82</sup> qui se métamorphosa en coup d'état, l'armée renversa Bédié et l'éloigna de son poste présidentiel. Ensuite, le général Robert Guéï octroya le pouvoir jusqu'au déroulement de nouvelles élections. Cependant l'ivoirité restait applicable dans la politique du pays en vue de limiter la vie politique encore sociale des ivoiriens d'origine douteuse.

A vrai dire, le régime politique ivoirien réduisait et emprisonné ses opposants politiques, ce qui a poussé de plus l'opposition à boycotter les récentes élections. En tout cas, ces principaux amateurs pour accoster à la mangeoire gouvernementale ont eu recours à des conflits meurtriers ; ils se sont opposés ensuite réconciliés mais cette fraternisation ne dura pas, ils se sont de nouveau désunis dans un affrontement inspiré par leurs seuls dividendes sans jamais hésiter à jeter une partie de la population contre l'autre et à susciter des haines tenaces en son sein. De toute évidence, les deux camps se sont agressivement opposés entraînant des massacres de populations civiles et des actes contre l'humanité, ayant appel aux rivalités interethniques avec un massacre de 300 personnes perdirent leur vie notamment à Abidjan<sup>83</sup>.

D'autre part, l'assistance de l'armée française tout en arbitrant cette guerre néanmoins civile permit le triomphe de Ouattara. Depuis son indépendance, la Côte d'Ivoire représentait le pont impérialiste français en Afrique de l'Ouest, où les capitalistes français bénéficiaient toujours d'une situation privilégiée.

Après quatre années de dictatures, le front politique ivoirien ce parti politique de Gbagbo et le rassemblement des républicains d'Ouattara reconnût le pouvoir du général Guéï et son coup d'Etat fut ainsi légitimité.

---

<sup>81</sup> [La guerre civile vire au massacre en Côte d'Ivoire \(ouest-france.fr\)](http://ouest-france.fr)

<sup>82</sup> Action collective de révolte au sein d'un groupe réglé par la discipline.

<sup>83</sup> D. Mescla, Côte d'Ivoire : les auteurs de guerre civile, Lutte ouvrière Le journal, 4 novembre 2020, n°2727

En outre, à l'élection présidentielle du 22 octobre 2000 14 des 19 candidatures présentées par les partis étaient rejetées par la cour suprême, et le décompte des bulletins de vote plaça Guéi en seconde position derrière Laurent Gbagbo.

Ce dernier s'autoproclame président de la république ivoirienne ce qui ébaucha des manifestations que la gendarmerie essayait de l'arrêter. Quoique la bataille mettait face à face la garde prétorienne du général Guéi à la population du pays et les premiers sont rapidement vaincus. Pourtant les affrontements s'amplifiaient entre partisans de Ouattara et ceux de Gbagbo.

Définitivement, Laurent Gbagbo est officiellement prôné président de la république ivoirienne le 26 octobre, suite à cette annonce un charnier de 57 corps est dénudé à Yopougon<sup>84</sup> et le bilan officiel de l'année 2000 était de 303 morts, 65 morts, et 1546 blessés<sup>85</sup>. Outrément, les vitres des ambassades du quartier diplomatique ont été brisées à cause de la forte puissance des combats. En plus en vue de démontrer cette grave intensité des actes de rebelles, un des habitants parla à Reuters au téléphone, terrifié il signalait que le combat était assez terrible que les lourdes explosions faisaient trembler les immeubles, et d'autres proclamèrent qu'ils ont entendu des tirs à l'arme automatique et à l'arme lourde partout dans la région<sup>86</sup>.

En somme, des violations des droits de l'homme survenues après cette crise postélectorale, et des attaques à l'arme lourde furent à nouveau introduit sur le territoire ivoirien.

En effet, la France n'était jamais loin de son ancienne colonie malgré l'indépendance de cette dernière ; comme elle s'est directement intervenue dans le conflit que ça soit par ses hélicoptères qui bombardèrent les forces loyales au président Gbagbo ainsi que des forces au sol loyales au rival Ouattara lancèrent un assaut contre la résidence présidentielle, ou bien que ça soit par enchaîner une série de négociations avec Gbagbo qui au début allaient à l'échec.

---

<sup>84</sup> Amnesty International, Côte d'Ivoire : Une suite de crimes impunis, 27 février 2003

<sup>85</sup> C. Champin, Côte d'Ivoire le bilan officiel des violences, RFI archive, 31-8-2002

<sup>86</sup> A. Talbot, La France intervient dans la guerre civile en Côte d'Ivoire, World Socialist, 8 avril 2011, [www.wsws.org](http://www.wsws.org)

Evidemment, de nombreuses raisons ont mené la France à prendre la décision d'intervenir dans ce conflit plutôt crise :

D'abord, c'est par le respect de l'accord de protection militaire en cas d'attaque étrangère ou de tentative de déstabilisation de la Côte d'Ivoire.

En second lieu, en vue de protéger les ressortissants français et occidentaux et leurs biens. Sans oublier le souvenir du génocide à Rwanda lors duquel l'intervention internationale semblait une tentative par rapport à l'ampleur des massacres.

Le 17 octobre 2002 constituait un petit pas vers la stabilisation de la situation ivoirienne en signant un accord de cessation des hostilités entre les rebelles et le gouvernement et le cessez-le-feu qui fut signé plus tard, mais fut aussitôt violé et les combats se déclenchaient. Désormais, la notion d'ivoirité cristallise le problème ; la Côte d'Ivoire était menacée par deux mouvements rebelles le MPCI et le MJP constitués initialement par des troupes libériennes, des rébellions du MPCI et des militaires partisans de Guéï.

Après ces douloureux affrontements, aucun accord n'a pu voir le jour ; non seulement les négociations entre Gbagbo et les français pour imposer un régime de partage du pouvoir afin d'inclure les gens du Nord et mettre fin à cette guerre échoua, mais encore Gbagbo rompu le cessez-le-feu en 2004 et lança un assaut militaire contre le Nord touchant ainsi une base militaire française. Jacques Chirac le président de la France, donna l'ordre de riposter et détruire les moyens aériens militaires des ivoiriens interdisant de cette manière toute attaque contre les positions françaises.<sup>87</sup>.

Par contre, le président de l'assemblée nationale Coulibaly avait l'intention de porter plainte devant la cour internationale de justice pour la destruction des moyens aériens ivoiriens.

---

<sup>87</sup> Opcit

Dans le but de réconciliation, les partis en conflit étaient engagés de se réunir en France à Linas-Marcoussis pour concevoir un compromis approuvant la fin de cette guerre et cet accord prévoit :

En premier lieu la maintenance de Gbagbo au pouvoir jusqu'à établir les nouvelles élections.

Ensuite induire les opposants dans le gouvernement tout en se représentant à travers les ministres de la défense et de l'intérieur. Et puis, placer les soldats de la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et les soldats français comme belligérants empêchant ainsi la reprise du conflit.

Dès le 4 février à Abidjan, des manifestations anti-françaises se sont déroulées soutenant Gbagbo. Puis, une marche pacifique était organisée pour protester contre le blocage des accords de Linas-Marcoussis, pourtant les manifestations étaient interdites, outreusement cet action rebelle évoqua 37 morts selon le gouvernement et entre 300 et 500 morts selon le PCDI de Bédié. De plus, les médias d'opposition ou même indépendantes subsistèrent un bâillonnement.

Mais les rebelles ne freinèrent pas leur trajet, et mirent à sac plusieurs milliards de Francs des banques de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest à Bouaké<sup>88</sup> ainsi que la destruction des entreprises des français des libanais des occidentaux et des ivoiriens aussi.

Bref, le conflit reprit dans la zone contrôlée par le gouvernement où un certain de massacres a eu lieu, ainsi que la disparition de plusieurs militants des partis opposants et des syndicats, accompagnée des actes de barbarie et violation des femmes et des enfants.

En fin de compte, la fin de la guerre civile ivoirienne fut proclamée le 4 juillet, en vue d'instaurer la stabilisation et les premiers jalons vers une situation pacifique en Côte d'Ivoire le conseil de sécurité des nations unies appliqua la résolution 1572 qui interdit le commerce des armes avec les partis belligérants rebelles du Nord ou même

---

<sup>88</sup> S. Didier, Côte d'Ivoire des militaires pilliers de banque, 21-9-2004, RFI archive

aux forces gouvernementales<sup>89</sup>. Et peu à peu, les étrangers quittèrent la Côte d'Ivoire privant le pays de cette façon de nombreuses recettes fiscales ; en effet des expatriés français étaient revenus en France en plus des expatriés européens quittaient la Côte d'Ivoire en direction leur pays, et ces opérations d'évacuation coûtaient environ 5 millions d'euros.

Ceci influença le commerce ivoirien où annonça le président de la chambre de commerce et de l'industrie de la Côte d'Ivoire Billon, que les entreprises ivoiriennes étaient touchées surtout que le départ de plusieurs entreprises détenues par des étrangers portaient des risques sur l'économie de la nation provoquant ainsi le chômage et d'autres problèmes en Côte d'Ivoire.

En outre, l'assemblée nationale adopta le projet de modification d'un seul mot de l'article 35 en ce qui concerne le concept d'ivoirité, devenant le candidat doit être exclusivement de nationalité ivoirienne né de père « ou » de mère ivoirienne d'origine, ouvrant de cette manière la candidature à l'élection présidentielle de Ouattara, en effet, la démocratie et l'uniforme ne peuvent pas être combinés ou contrasté ce n'est qu'une mauvaise combinaison. Empruntant un chemin vers une réconciliation pacifique, Gbagbo eut recours à son bon sens de démocratie pour le bon déroulement des prochaines élections présidentielles.

Contrairement à ce qu'il avait prévu, le coup d'Etat eût lieu profitant de l'absence de Gbagbo en Italie, ce dernier obligé de faire demi-tour constatât que son pays n'était plus même ; le ministre d'intérieur Doudou fut assassiné ainsi que le général Robert Guéï plus une liste de victimes.

Bien entendu, ce conflit se prolongeait et les bureaux ainsi que les bâtiments administratifs étaient endommagés, évidemment la Côte d'Ivoire était terriblement affectée et endeuillée. Puis, le partage entre Nord et Sud, entre musulmans et chrétiens atteignait le pique, cette division enchaîna une guerre civile en forme de conflit ethnique et religieux.

---

<sup>89</sup> Communiqué de presse cs/8304, Conseil de sécurité 5118<sup>e</sup> séance après midi

En bref, la Côte d'Ivoire connût une instabilité politique suite au pluralisme dans la nation, ce pays qui groupe un petit monde multiculturel dans son cœur et considéré un foyer migratoire.

En général, la stabilité économique et politique en Côte d'Ivoire recevait un coup marqué par les attaques nocturnes en 2002 jusqu'à arriver au 4 mars 2007, de nouvelles négociations s'entretinrent à Burkina Faso avec comme seules négociateurs le président Blaise Campaure et la communauté catholique Sant' Egidio. Alors, de nouveaux accords de paix furent signés après l'établissement d'un dialogue direct entre les partis opposants de la Côte d'Ivoire. Et comme résultat, le président ivoirien Gbagbo nomma Guillaume Saros chef du gouvernement de transition dans la perspective de sortir de cette crise publiant une ordonnance qui proclamait une amnistie<sup>90</sup> sauf pour les infractions économiques<sup>91</sup>.

Par-dessus le marché, un attentat était prévu au premier ministre Ivoirien Saros qui échappa belle lors de l'atterrissage de son avion, mais 4 passagers étaient décédés accompagnés de plusieurs blessés. Après tous ces actes de violence, la Côte d'Ivoire effectua la cérémonie de la flamme de la paix le 3 juillet 2007 pour sceller la paix, et ce jour est décrété férié dans le calendrier Ivoirien.

---

<sup>90</sup> Une notion de droit pénal, acte qui dispose que des fautes passées devront être oubliées avec interdiction de les rechercher ou évoquer sous peine de sanction.

<sup>91</sup> [RFI - Côte d'Ivoire - Sortir de la crise avant la fin de l'année](#)



# **Deuxième partie : La Côte d'Ivoire : Une démocratie inachevée**

## **Chapitre 1 : L'Ordre politique en Côte d'Ivoire**

### **I- Réformes et organisation de la vie démocratique ivoirienne depuis 1990**

#### **A- 1990 – 2007**

En effet, la Côte d'Ivoire s'engagea au début des années 1990 dans un processus qui pourrait évoluer son mode de gouvernance vers un modèle considéré universel et adopté par les pays du Nord, tout en envisageant la démocratie occidentale. Et bien le peuple Ivoirien commença progressivement à exprimer son avis et démontrer son point de vue non seulement en parole mais en action. C'est précisément que le 2 mars 1990, que plusieurs milliers d'Ivoiriens remplirent les rues et osèrent proclamer pour la première fois la démission du président Houphouët Boigny. Suite à cette manifestation le gouvernement ferma les établissements scolaires et universitaires, ainsi chargea le gouverneur de la banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest l'installation d'un plan de relance de l'économie. Ajoutons aussi que le multipartisme fut autorisé et accepté par le président Boigny en but d'ouvrir la porte au bon déroulement du processus de démocratisation. Ainsi la Côte d'Ivoire comprenait des partis politiques d'opposition.

Alors, pour la première fois le président Boigny fut confronté au candidat de l'opposition Laurent Gbagbo dans les élections présidentielles en 1990 où il remporta son septième mandat.

C'est vrai qu'aux élections législatives du 25 mai 1990, le multipartisme n'influença pas assez dans les résultats, par contre finit par faire inclure peu à peu les partis d'opposition au gouvernement et au siège de la prise de contrôle et de décisions. Bien que l'ancien parti unique « Parti démocratique de la Côte d'Ivoire » remporta 162 sièges sur 175, « Le front populaire » de Laurent Gbagbo



obtenu 9 sièges, et « Le parti des travailleurs » profita d'un seul, quant aux deux derniers revinrent à des candidats indépendants<sup>92</sup>.

En 1992, la démocratie remporta un point de plus tout en mettant fin à l'isolement diplomatique, ce geste qui marqua le retour diplomatique et politique de la Côte d'Ivoire sur la scène diplomatique Africaine surtout de l'Afrique du Sud.

En outre, l'assemblée nationale entreprenait un projet de loi concernant l'amnistie de 75 opposants politiques et de militaires dont la plupart d'entre eux avaient été condamnés à des peines de prison.

Certes, c'est à partir de 1997 que la Côte d'Ivoire avait commencé à prioriser la lutte ciblée sur la réduction de la pauvreté, profitant de 37% des prêts et crédits d'ajustement consent par la Banque mondiale ; d'où le développement économique et sociale devint un besoin majeur élaboré soigneusement suivant une planification stratégique avec le projet des douze chantiers de l'Eléphant d'Afrique.

En évidence, la Côte d'Ivoire opta pour un développement économique capitaliste basé sur l'intégration au marché mondiale en procurant une bonne initiative au secteur privé ; aboutissant à un Etat développementaliste en chemin vers l'émergence au côté de la démocratie. Cet Etat eut donc toute capacité à impulser des réformes structurelles au bénéfice de l'intérêt général, en plus son rôle s'élargissait proportionnellement à la bonne élaboration et planification de ces réformes surtout à long terme de manière participative à la production furtive de ses résultats<sup>93</sup>.

Plutard, après le coup d'Etat militaire en décembre 1999 un projet de constitution fut élaboré par la junte en veillant en garde contre toute mesure visant à priver les Ivoiriens de leur liberté de choix surtout lors des élections présidentielles. Et cela fut soumis à un référendum ainsi que fut prôné par l'ensemble des partis où le « oui » remporta 86.5% des points.

---

<sup>92</sup> [Chronologie \(universalis.fr\)](http://Chronologie.universalis.fr)

<sup>93</sup> C. P. Nahi. La modernisation de la gouvernance administrative en Côte d'Ivoire : entre extranéité des reformes et résistances au changement. Revue Ivoirienne de Droit (RID), Editions universitaires de Côte d'Ivoire (EDUCI), 2019, pp.37-51

Puis le 24 janvier 2003, les négociations de Marcoussis s'entamèrent et un accord fut signé par les participants aux négociations soulignant l'établissement d'un gouvernement de réconciliation nationale tout en incluant les mouvements rebelles ; aboutissant de cette façon à l'emploi des réformes institutionnelles aux dépens du président Gbagbo.

Donc le Front populaire ivoirien de Laurent Gbagbo disposait de 10 ministères, le parti démocratique de Côte d'Ivoire jouissait 7, de même pour le rassemblement des républicains et les rebelles se contentaient d'abord de 9 ministères mais des changements y faisaient face et modifièrent ce nombre résultant ainsi un acte de boycottage de la part des ministères des rebelles au gouvernement.

Aussitôt en février 2004, le conseil de sécurité de l'ONU adopta la résolution 1528 pour lancer en avril l'opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Cette mission était fortement chargée du déploiement de près de 6 milles 6 cents militaires et policiers pour une année, en vue d'assurer le désarmement et le retour à la vie civile des combattants ainsi que d'aider à organiser l'élection présidentielle du 2005 et protéger son bon et libre déroulement, avec le support des casques bleus en cas de besoin urgent pour la sécurité du pays.

Or en guise d'assurer la bonne application démocratique, le conseil de sécurité voyait nécessaire l'arrangement de sanctions sur 3 personnalités ivoiriennes : « Charles Blé Goudé » dirigeant des jeunes patriotes fidèles au président Gbagbo, « Le maréchal Eugène Djué » et « Martin Kouakou Fofié » un commandant des forces rebelles ; quasiment accusés de violation des droits de l'homme plus précisément avoir préparé des violences dirigées contre l'ONU.

Outrément, Laurent Gbagbo tenait d'ouvrir un dialogue direct avec les rébellions pour d'une part aboutir au désarmement total, et d'autre part visant de réunifier le pays Ivoirien. En plus d'instaurer un service civique nationale de 18 mois destiné à enseigner aux jeunes le respect de la république et des institutions, accompagné d'un programme d'aide et de soutien au retour des déplacés de guerre. Certes, l'objectif principale n'était qu'atteindre l'élection présidentielle et législative le plus vite possible et en toute clarté<sup>94</sup>.

---

<sup>94</sup> [Chronologie \(universalis.fr\)](http://universalis.fr)

Suite à ce vent démocratique qui souffla de l'Europe vers l'Afrique arrivant en Côte d'Ivoire, les Ivoiriens entamèrent une route direction la démocratie occidentale. Alors ce peuple s'enforça et s'empara de la liberté de s'exprimer sans avoir ni crainte et ni peur des conséquences. Au contraire, la diversité des partis politiques et l'achèvement de la notion d'Ivoirité encouragèrent les Ivoiriens à participer de plus en plus dans la vie politique en s'exprimant librement dans les scrutins ainsi que les référendums et toutes les élections organisées ; c'est ainsi que l'opposition s'élargissait en possédant des points de vue différents. Notons que des nouveaux partis politiques tels que les FPI, l'USD, le PIT bourgeonnaient dès leur première heure.

Affirmative, le multipartisme doté de la présence de plusieurs partis politiques, fut considéré comme étant la phase décisive de démocratisation du système Ivoirien. En autre lieu la démocratie se traduisait vivement dans les élections présidentielles qui devraient sans doute être libres et transparentes, mettant en relief les urnes en vitres caractérisant ainsi l'ultime transparence de vote.

## B- 2007 – 2015

En vue d'amorcer le chemin vers la démocratie en Côte d'Ivoire, il fut primordial mettre fin à la crise ivoirienne en entretenant un dialogue direct soutenu par le président Gbagbo entre le gouvernement et l'ex-rebellions pour en aboutir à l'accord de Ouagadougou du 4 mars 2007. Certes, les réformes établies à ce niveau étaient attirantes :

En premier abord l'anéantissement de la zone de confiance annulant ainsi la partition du pays assurant le départ progressif des troupes étrangères formées de plus de 8000 casques bleus de l'ONUCI autre des 3500 soldats de la force française Licorne.

En second abord, à l'égard de désarmer les supplétifs du Nord et les miliciens du Sud un commandement militaire intégré fut envisagé ; or, nul du côté des rebelles ne voulait se désarmer et personne ne mit en exergue l'application de cet accord. Ensuite, en vue d'organiser des élections dans un délai de 10 mois il était indispensable de rétablir des listes électorales basées sur une bonne identification des Ivoiriens. Puis les Nations Unies prévoyaient des sanctions contre ceux qui s'étaient destinés à des brigandages jusqu'à la réalisation d'une loi d'amnistie qui régla le problème<sup>95</sup>.

En effet l'accord politique de Ouagadougou semblait amener à des précieux résultats conduisant le peuple Ivoirien au scrutin à venir. Il fut aussitôt validé encore ratifié par le conseil de sécurité des Nations Unies le 30 juin 2010 en but de promettre un scrutin crédible. Une fois la signature finalisée, la flamme de paix la valida et envisagea la réconciliation nationale et totale, et une cérémonie eut lieu à Bouaké en zone rebelle le 30 juillet 2007. Ainsi, cette cérémonie favorisa le bon déroulement du processus de réconciliation en Côte d'Ivoire affirmant le bon déroulement des élections.

Et bien le scrutin du 2010 était distingué de ses précédents par les nombreux candidats qui s'opposèrent. Une réforme de plus au niveau du scrutin juste et libre se traduisait par le recours à une nouvelle liste électorale biométrique sur une base de données alphanumérique. Avec l'aide de la SAGEM<sup>96</sup> responsable de créer ainsi que de sécuriser le système de données de base du processus d'enrôlement. En effet, en France tout comme en Côte d'Ivoire c'est le conseil constitutionnel<sup>97</sup> qui veille à valider le scrutin présidentiel.

En fin de compte et pour assurer la démarche démocratique symbolisée par les élections, des observateurs internationaux étaient présents en Côte d'Ivoire provenant des 24 pays des 27 Etats de l'Union Européenne en plus de la présence des représentants de l'Afrique francophone.

---

<sup>95</sup> C. Bouquet, le mauvais usage de la démocratie, open edition journals, <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.894>

<sup>96</sup> La SAGEM est une compagnie française de sécurité responsable de créer ainsi que de sécuriser le système de données

<sup>97</sup> Le conseil constitutionnel est composé de : un ancien président de la république, six conseillers nommés par le président du parlement.

Cependant, le fait que les Ivoiriens aller voter affectait leur confiance en leur pouvoir à s'exprimer, changer, opposer leurs points de vue pour restaurer la stabilité politique économique et sociale, ainsi que la paix et la sécurité. Définitivement, « voter » était plus qu'un simple devoir de citoyenneté pour les Ivoiriens, or il fut un choix décisif concernant le futur de la Côte d'Ivoire.

En général l'histoire de la Côte d'Ivoire venait de marquer un point avec l'enregistrement d'un taux de 83% de participation aux élections. Les deux candidats Gbagbo et Ouattara parcoururent le premier tour pacifiquement pour arriver au second avec une certaine forme de barbarie vécue au Nord du pays et réduisit la participation au vote. Sous ce prétexte, la CEI élimina 7 régions en détaille : 52438 voix du camp de Gbagbo s'annulèrent et 544492 voix pour Ouattara. Après, la CEI proclama Alassane Ouattara vainqueur avec un total de 2483164 voix face à 2107055 voix pour Laurent Gbagbo.

Quand bien même ces résultats ne furent aucunement validés par le conseil constitutionnel qui déclara Gbagbo président de la république ivoirienne en ayant recours aux articles 32 et 94 de la constitution ivoirienne. Alors, une grande confusion perturba le pays avec 2 présidents ; affirmant démontrant ainsi l'inefficacité du scrutin qui n'aboutissait pas à l'objectif prévue par contre il bloqua la route démocratique et replongea le pays dans une nouvelle crise mortelle caractérisée par les manifestations, les tortures, les bombardements, et les assassinats.

En conséquence, le conseil de sécurité des Nations Unies opta pour la résolution 1975 pour utiliser la force contre la personne de Gbagbo et son entourage, outrément Ouattara fut reconnu président par l'Union Africaine. Réponse à cette crise, la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation fut fondée par Konan Banny en juillet 2011 ayant comme but de réconcilier le peuple Ivoirien tout au long de la diaspora et réunifier le pays pour redémarrer envers le bon parcours de la démocratie.

Donc la CDVR travailla à rétablir la paix et la confiance entre les Ivoiriens en installant des commissions spécialisées à fin d'écouter et d'interroger les victimes d'une manière juste adéquate.

Bref, la majorité des Ivoiriens se sont réconciliés et les différents villes et villages furent de nouveau accessible assurant le droit de droit de transport des Ivoiriens partout sur leur territoire<sup>98</sup>.

Certes, Laurent Gbagbo finit par s'assiéger de sa résidence dans le quartier de Cocody sous la force exécutée par les FRCI en vue de rétablir l'environnement politico-sociale ivoirien. Plutar, Alassane Ouattara appela de nouveau à la réconciliation nationale et chargea la cour pénale internationale de mener des enquêtes sur les massacres déjà déroulées. Résultant de cette façon la proclamation d'Alassane Ouattara officiellement président de la république ivoirienne par le conseil constitutionnel<sup>99</sup>.

D'autre part, des réformes économiques durant cette période étaient plus que nécessaires pour permettre la Côte d'Ivoire de sortir de sa crise et continuer sa poursuite direction la démarche démocratique.

Effectivement, les institutions financières internationales contribuaient en grande partie dans la reconstruction post crise du pays ivoirien avec deux grandes conditions : le retour de la planification stratégique et la transformation de l'appareil étatique.

Cependant, la planification stratégique du développement fut utile pour indiquer les priorités nationales, déterminer les objectifs à fin d'élaborer des stratégies soumises à des évaluations en vue d'atteindre les objectifs de développement à court et long termes.

Vue que le document de stratégie de réduction de la pauvreté DSRP reçut la validation du fond monétaire internationale et la banque mondiale, les bailleurs engagèrent la Côte d'Ivoire à lutter contre le sous-développement de la mobilisation des ressources du pays.

D'où la Côte d'Ivoire envisagea à importer des politiques publiques plutôt transférées.

---

<sup>98</sup> L. Ikpo. Côte d'Ivoire ff enjeux démocratiques : les acteurs politiques et leurs actions au sein de la société ivoirienne de 1940 à 2010. Science politique. Université Sorbonne Paris Cité, 2016. Français. ffNNT : 2016USPCB244ff. fftel-02001442f9

<sup>99</sup> [Chronologie \(universalis.fr\)](http://chronologie.universalis.fr)

En effet, la politique économique entretenue par les autorités Ivoiriennes en tait résolument libérale, d'où cette croissance financière se soulevait du financement extérieur<sup>100</sup> permettant ainsi le retour de la Côte d'Ivoire sur les marchés internationaux de capitaux<sup>101</sup>.

Autrement dit, la Côte d'Ivoire opta pour un développement capitaliste pour encourager de même les initiatives privées pour plus de profit.

La Côte d'Ivoire cet Etat développementaliste se caractérisait par sa capacité de promouvoir des réformes structurelles et les planifier à long terme produisant des résultats inédits tout en redistribuant les bénéfices en faveur d'une croissance solidaire de l'environnement Ivoirien<sup>102</sup>.

En guise de construire une administration efficace ce fut indispensable d'entretenir des réformes animées du courant du « nouveau management public NMP » ; ce qui reposait sur des principes fondamentaux englobant la promotion de l'Etat de droit et de la démocratie, le respect des règles, et l'optimisation de la gestion des ressources.

En outre, le gouvernement adopta « la politique nationale de promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption PNBGLC », dirigé par le secrétaire national à la gouvernance<sup>103</sup> ; d'où le but est de restaurer la gouvernance démocratique en Côte d'Ivoire<sup>104</sup>.

---

<sup>100</sup> COMITÉ DE PILOTAGE DU GC, « Bilan du groupe consultatif du PND 2012-2015 ».

<sup>101</sup> J. Morisset, La Course vers l'émergence : pourquoi la Côte d'Ivoire doit ajuster son système financier, The World Bank, 2016, p. 1.

<sup>102</sup> Diagnostic stratégique de la cote d'ivoire sur la trajectoire de l'émergence, p. 115

<sup>103</sup> Le secrétariat national à la gouvernance et au renforcement des capacités (sngrc) service public créé auprès du premier ministre, est l'organe opérationnel de mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de promotion de la bonne gouvernance. Il a pour mission d'élaborer et mettre en œuvre la stratégie nationale de promotion de la bonne gouvernance et de renforcement des capacités conformément au programme de développement économique et social du Gouvernement. Il été créé par décret n°2010-38 du 25 mars 2010.

<sup>104</sup> C. P. Nahi. La modernisation de la gouvernance administrative en Cote d'Ivoire : entre extranéité des reformes et résistances au changement. Revue Ivoirienne de Droit (RID), Editions universitaires de Côte d'Ivoire (EDUCI), 2019, pp.37-51. fffhal-02144161f

## C- 2016 – Présent

En premier lieu, les électeurs Ivoiriens optèrent le 30 octobre 2016 par référendum la nouvelle constitution qui modifia initialement les principes de l'Ivoirité des candidats à la présidence de la République, comme il initia un nouveau post celui du vice-président ainsi que la formation du Sénat. De plus, ce référendum constitutionnel instaura la troisième république qui précisa que le mandat présidentiel ne peut être renouvelable qu'une seule fois. Or l'opposition appela au boycottage du scrutin.

Et bien, le procès de Laurent Gbagbo s'ouvrit devant la cour pénale internationale (CPI), hormis le président Ouattara refusait de transférer Gbagbo devant la CPI. Également, la CPI annonça l'acquittement de l'ancien président Gbagbo et l'ancien ministre Charles Blé Goudé.

Peu à peu, la Côte d'Ivoire parcourut le chemin démocratique surtout après le discours du président français Emmanuel Macron en novembre 2017 qui déclara l'abolition de la politique Africaine de la France, appelant la jeunesse africaine ainsi que la communauté franco-africaine à s'investir puisque c'est en Afrique que se jouera une partie du basculement du monde.

Ensuite, en vue de parachever l'œuvre de réconciliation, la présidence amnistie 800 personnes la veille de la fête de l'indépendance.

Outrément, cette décision intervenait dans le contexte pré-électoral du scrutin présidentiel de 2020 excepté que le président Ouattara resta discret et ne mit pas ses intentions à la lumière.

Après avoir annoncé qu'il ne briguerait pas de troisième mandat ; Ouattara annonça sa candidature à l'élection présidentielle d'octobre 2020.

Alors, les deux principaux adversaires du président Ouattara ; Bédié chef du parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDC) et l'ancien premier ministre Pascale Aff N'Gussam chef du Front populaire ivoirien (FPI) ne participèrent pas aux élections préjugées illégales, en revanche ils appelèrent au boycottage et poissèrent leurs partisans à empêcher le déroulement des élections.



En conséquence, la commission électorale déclara la victoire de Ouattara le 3 novembre avec un taux de 53.9% <sup>105</sup>des voix des participants.

En effet, en 2018 de nombreux pays parmi eux la Côte d'Ivoire envisagea de dépoussiérer leur constitution en but d'introduire de diverses dispositions visant à consolider les acquis démocratiques.

Certes, le président Ouattara invita les parlementaires Ivoiriens pour procéder à une réforme de la constitution portant impact sur la présidentielle d'octobre 2020 ; où 20 articles environ sur 183 connurent des modifications à plusieurs niveaux et annonça : « Il est vrai que les révisions de notre de notre pays et celle de bien d'autres ont montré qu'elles ont souvent servi de prétexte pour pérenniser un pouvoir ou pour exclure des adversaires politiques du jeu électoral ».

De même il apparut une importante nécessité d'initier certaines adaptations dans la constitution de la troisième république, pourvue de profiter d'une rigoureuse amélioration surtout par rapport au modèle de fonctionnement de l'exécutif assurant un succès inédit.

Ainsi, le projet de modification fut accepté par la majorité parlementaire.

En somme, ces modifications engendrèrent des changements au niveaux du statut du vice-président, la continuité parlementaire, la suppression de la cour suprême, et des reformulations.

Tout d'abord, en ce qui concerne le statut du vice-président sept articles faisaient parties du processus de révision de la constitution où le président de la république choisit son vice-président approuvé par le parlement. Et pour plus de précision la mention : « qui est élu en même temps que lui » fut retirée de l'article 55.

En second abord, la continuité parlementaire fut évoquée ; dans le cas d'impossibilité d'organiser des élections parlementaires dans les délais mentionnés par la constitution, le président de la république a tout droit de proposer la demeure du parlement en fonction à ce que les élections soient organisées.

---

<sup>105</sup> [Chronologie \(universalis.fr\)](http://universalis.fr)

Ensuite, la modification reliée à la cour suprême émergea conséquence sur la suppression de cette cour, répondant de cette façon au méfait d'une rationalisation institutionnelle en guise de marquer bon point dans le bon fonctionnement des institutions judiciaires.

Alors l'article 143 apparut comme suivant : « La justice est rendue sur toute l'étendue du territoire national au nom du peuple Ivoirien par la cour de cassation et le conseil d'Etat, la cour des comptes, les cours d'appel, les tribunaux de première instance, les tribunaux administratifs, et les chambres régionales des comptes.

Finalement, la dernière réforme établie est de nature ordre formel, comprenant 9 articles corrigés et reformulés sans que leur fond ne soit alerté<sup>106</sup>.

Par contre, toute modification unilatérale fragilise plutôt affaiblie son édifice et revive les suspicions ainsi que les soupçons de la part du peuple Ivoirien. Hélas, les jalons de cette tentative menée par les autorités pour changer une fois de plus la constitution à quelques mois de l'élection présidentielle d'octobre 2020 portait une certaine crainte, le fait de ne pas arranger les choses surtout dans un contexte politique tendu.

Pourtant la constitution doit rester sacrée vue qu'elle consacre les libertés, fonde la démocratie et veille à son application et bon déroulement, dirige les institutions, et fédère le peuple. Dans ce contexte, le président Ouattara insista sur l'idée que ces modifications rendront la constitution plus cohérente sans intention d'éliminer qui que ce soit<sup>107</sup>.

En route direction la démocratie libre et claire ; l'économie ivoirienne se libéra progressivement en décembre 2019, tout en renonçant le franc CFA, où la France ne figurait plus dans la gestion de la nouvelle monnaie ; l'ECO remplaça le Franc.

---

<sup>106</sup> A. S. Konan, "Révision constitutionnelle en Côte d'Ivoire : ce que contient le texte soumis au Parlement », jeuneafrique, 10 mars 2020, [Révision constitutionnelle en Côte d'Ivoire : ce que contient le texte soumis au Parlement – Jeune Afrique](#)

<sup>107</sup> S. Bilé, [Tribune] En Côte d'Ivoire, une Constitution sacrée, jeuneafrique, 03 mars 2020, [\[Tribune\] En Côte d'Ivoire, une Constitution sacrée – Jeune Afrique](#)

Outrément, en mars 2020, le ministre de l'économie et des finances Adama Coulibaly fut représenté par son chef de cabinet Gondo Diomandé en mission de relever un bon diagnostic du PND 2016 – 2020 qui permettra d'élaborer le prochain PND 2021 - 2025 pour mieux répondre aux aspirations des Ivoiriens. De plus, une revue globale de ce PND fut réalisée grâce aux consultations conduites tout au long du territoire ivoirien afin de recueillir les besoins ainsi que les demandes de la population<sup>108</sup>.

Cependant, après le troisième mandat d'Alassane Ouattara et sur le plan économique, la croissance est revenue en Côte d'Ivoire notamment en termes d'infrastructures où les investisseurs revirent.

Quant aux élections législatives ivoiriennes de 2021, des partis politiques y participèrent pour la première fois depuis la crise politique. Bref, le rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP) d'Ouattara se montra contre le front populaire ivoirien de Gbagbo prévoyant le retour à la vie politique ivoirienne après une absence de 10 années<sup>1</sup> caractérisé par son climat politique calme et apaisé<sup>1</sup>.

De plus, en guise de favoriser et renforcer la participation des femmes aux élections, les partis devaient respecter le décret du novembre 2020 qui les obligeaient à présenter un minimum de 30% des femmes sur le total de leurs candidats.

Par contre, dépourvu de mesures coercitives, ces élections de 2021 n'évoquaient qu'un total de 15% des femmes candidates<sup>109</sup>.

---

<sup>108</sup> [Pour une meilleure élaboration du PND 2021-2025 : Le ministère des Finances dresse le bilan diagnostic du PND 2016-2020](#)

<sup>109</sup> [Chronologie \(universalis.fr\)](#)

## II- Insuffisances du processus de démocratisation :

### A-Processus électoral

Depuis les années 1990 la Côte d'Ivoire manifestait le processus démocratique par le simple geste de déposer un bulletin dans une urne en un sens escompté manquant de précision et de justice dans des mesures qui plongèrent le pays dans des turbulences meurtrières. De plus, les élections devinrent un instrument de division tant que les autorités étaient focalisées sur l'instant et la conquête du pouvoir.

En effet, le groupe de presse britannique « The Economist Group » calcula le niveau de démocratie en 2016 dans 167 pays sur une échelle de 0 à 10. D'où la Côte d'Ivoire obtenu la note de 3.8 et marqua la place 122 dans le monde et 25 parmi les 47 pays africains.

Ainsi ces résultats démontrèrent que la Côte d'Ivoire se dotait d'un régime autoritaire puisque sa note était inférieure à 4<sup>110</sup>.

En outre, le processus électoral paraissait faible, surtout lorsque les hommes politiques Ivoiriens écartaient préventivement des candidats à la place de laisser le peuple Ivoirien choisir librement son propre candidat. Or, l'adoption de la notion « d'Ivoirité » écartait des importants noms<sup>111</sup> et un pal mal nombres d'électeur, tout en exigeant le père et la mère du candidat soient Ivoirien de naissance.

De même, les autorités et leurs partisans écartèrent les électeurs et les interdirent de pratiquer leur droit de vote. Donc les Africains résidents non Ivoiriens furent bloqués par le gouvernement de saisir leur voix, ainsi le boycottage était impressionnant présent à peu près dans tout genre d'élection et aussi à empêcher d'autres d'y participer et jouir de leur droit.

Certes, toutes les accusations et tentatives menées en guise d'entraver le bon déroulement des élections se transformèrent en pure accusations preuves au lendemain des élections clairement dans les élections municipales de mars 2001.

---

<sup>110</sup> A. Ouattara, [Indice de démocratie en Afrique : La Côte d'Ivoire parmi les mauvais élèves - Abidjan.net](#)

<sup>111</sup> Comme Alassane Ouattara

Et bien, après que le RDR eut boycotté les élections législatives, et suite à présidentielle tronquée, toutes les forces politiques présentes participèrent au scrutin couvrant de cette façon les 2/3 du corps électoral Ivoirien, aboutissant à la prise de tête de l'opposition RDR qui avait recours au nettoyage des listes électorales.

De ce fait des cartes d'électeurs sécurisées furent distribuées uniquement aux Ivoiriens suivant des critères contestables patronyme.

A l'égard, le RDR parti majoritaire chez les Dioulas estimait que 1.2 millions d'électeurs étaient forcément privés de ces nouvelles cartes, et le ministre de l'intérieur admettait que 800 milles électeurs seraient exclus du processus électoral.

Effectivement, ce processus divisa la Côte d'Ivoire, écarta son peuple, et coupa le pays en deux ; puisque cette carte était preuve de discrimination contre les Ivoiriens du Nord.

En ce qui concerne ces listes électorales, elles manquaient de précision de clarté et voyaient le jour sans aucune révision sérieuse. Bien qu'elles étaient au cœur des débats notamment violents depuis le déroulement des élections municipales en 2001.

En effet le Front populaire Ivoirien (FPI) de Laurent Gbagbo se souciait du processus électoral et de ce qui en résultait ; pour être précis ce parti suspecta qu'un vote étranger était à l'origine de la victoire du Rassemblement des républicains le parti d'Alassane Ouattara. Pour en finir et élaborer une liste admise par tous, en revanche elle fut courte et limitée à 5 700 000 électeurs<sup>112</sup>.

Bref, c'était le nouveau code électoral qui tribalisa le débat portant son impact négatif déprimant ainsi que soucieux sur la démocratie et l'unité nationale. Or le problème de l'identification des Ivoiriens et plus précisément les électeurs était le grave noyau de la crise, malgré les partis qui signèrent des accords confiant cette tâche à la CEI « Commission Electorale Indépendante » qui s'obstine à contrôler le processus par le canal de l'INS « Institution Nationale De La Statistique ». Il y avait là comme une méconnaissance de l'essence même celui de l'expression « démocratique ».

---

<sup>112</sup> [Les élections législatives en Côte d'Ivoire marquent-elles la sortie de crise ? \(openedition.org\)](http://openedition.org)

Également, l'indépendance des commissions électorales était bordée reliée à l'absence des droits et la séparation presque inexistence des pouvoirs, accompagnée par un manque remarqué de la justice qui était dépendante du pouvoir. Expliquant ainsi la méfiance des électeurs et l'obstacle à l'application de la démocratie libérale. Ici les élections étaient fortement un outil de commande et de contrôle des gouvernés par leur gouvernement sans aucune réciprocité.

Ajoutons que les agents électoraux en Côte d'Ivoire manquaient de formation, c'est ce que relevèrent des membres de la société civile et des partis politiques à travers l'observation du processus électoral. Ce qui affectait la pratique démocratique présente dans les élections, affaiblissait la maîtrise des textes réglementaires, entraver le mode opératoire ainsi que le déroulement d'un scrutin libre, apaisé, et transparent.

Or l'importance de ces éléments se traduisait dans la capacité de bien pouvoir juger la transparence et le niveau de la démocratie du scrutin<sup>113</sup>. D'où les préparatifs électoraux souffraient d'une désorganisation technique et d'une assez grave instabilité sécuritaire.

Donc la CEI reconnut finalement être coupable d'un dysfonctionnement interne ; sur la base de ce constat le camp présidentiel appela à la démission du président de la CEI, surtout après les violences et la crise postélectorale. Ces évènements marquèrent qu'en réalité le climat politique demeurait explosif en Côte d'Ivoire<sup>114</sup>.

Hormis, l'élection présidentielle de 2000 ayant comme atouts l'écartement de la plupart des candidats donnait lieu à des tentatives de trucage de la part du général Guéï qui perdu mais n'hésitait pas à prétendre qu'il ne l'est pas.

En dépit des résultats les militants du parti vainqueur le FPI négligèrent l'abstention qui n'était que de 63% ; et Laurent Gbagbo n'en avait remporté que 19% du corps électoral.

---

<sup>113</sup> [Processus électoral : les agents électoraux en Côte d'Ivoire manquent de formation \(acteurs\) - Abidjan.net](#)

<sup>114</sup> [Microsoft Word - 158 Cote d Ivoire - securiser le processus electoral.doc \(refworld.org\)](#) COTE D'IVOIRE : SECURISER LE PROCESSUS ELECTORAL Rapport Afrique N°158 – 5 mai 2010

De là, les démocraties africaines ignoraient le vrai pouvoir du boycott, qui ne porte presque aucun sens puisque son efficacité sur la protestation est durable, réduisant silencieusement néanmoins de manière assez démocratique le parti concerné pendant plusieurs années<sup>115</sup>.

Alors que les élections présidentielles se reportèrent à 7 reprises depuis 2005, elles eurent finalement lieu le 30 octobre et 28 novembre avec 5 ans de retard ; bien que les élections législatives se fixaient au 11 décembre 2011. Étant évident, une lourde crise postélectorale suivit le second tour des présidentielles résultant pas seulement environ de 3000 morts mais de plus donna naissance à une guerre civile larvée qui perdura 5 ans.

En somme, la contestation des élections et la violence finirent par devenir de vrais angoisses et problèmes institutionnels en relation directe avec la régulation de la concurrence politique ; enregistrement des candidatures, préparation des listes des électeurs, le choix des symboles et des couleurs des partis politiques, l'accès aux médias et la liberté des campagnes électorales, le fait de voter et proclamer les résultats afin d'annoncer le ou les vainqueurs.

Or la mauvaise gouvernance ne fait qu'accentuer ce défi et compliquer la démarche qui devait assurer la régulation de la concurrence politique<sup>116</sup>.

## B- Liberté civile et participation politique

La participation à la vie politique ainsi que publique représente un plan fondamental pour un développement sociopolitique inclusif.

Si ce droit fut consacré en Côte d'Ivoire par divers instruments internationaux et même nationaux, hélas son application est tellement loin d'être réalité qualifiée par

---

<sup>115</sup> C. Bouquet, Le mauvais usage de la démocratie en Côte d'Ivoire

<sup>116</sup> Hicham El Moussaoui, [Afrique : Pourquoi les élections sont-elles souvent contestées ? | Libre Afrique](#)

les droits et libertés civiles. Or la liberté d'expression et le droit de manifester sont des droits humains essentiels dans toute société démocratique, étant garantis par le droit national et international et les normes souscrites par la Côte d'Ivoire.

En effet, l'article 19 condamne fermement les pertes en vie humaine lors des violents affrontements entre les manifestants et les forces de l'ordre pour avoir exprimé leur droit à la liberté d'expression et de réunion. Bien que la protestation soit un droit les autorités doivent libérer toute personne arrêtée, enquêter sur les causes des violences et des morts ainsi que traduire en justice les responsables de la répression.

Alors les autorités doivent mettre fin à la répression et à l'interdiction des manifestations.

Insistant ainsi sur le respect et l'application de l'article 19 qui condamne fermement la violence meurtrière et la répression des manifestations, encore l'étouffement en cours sur la liberté d'expression et du droit de manifester en Côte d'Ivoire<sup>117</sup>. Ajoutons bien que la loi 1960 et la constitution de 2016 en Côte d'Ivoire garantissent les libertés d'association, de réunion et de manifestation pacifique. De plus, la commission nationale des droits de l'homme de Côte d'Ivoire déclarait que seule la notification était nécessaire et aucune autorisation n'était demandée pour organiser une manifestation.

Lors de l'examen périodique universel (EPU) de 2019, la Côte d'Ivoire garantissait la liberté de réunion telle qu'elle est inscrite dans la constitution et veillait à ce que les journalistes, les défenseurs des droits de l'homme à l'égard des autres acteurs de la société civile soient capables d'exercer librement leurs droits à la liberté d'expression d'association et sans crainte de représailles, d'intimidation en ce qui concerne le contexte de la prochaine élection présidentielle en 2020.

---

<sup>117</sup> [CÔTE D'IVOIRE: L'espace civique se rétrécit avec une dizaine de personnes tuées et l'interdiction des manifestations par le gouvernement - ARTICLE 19](#)



En précisement, le 6 aout, le président Ouattara annonça sa participation à un nouveau mandat et en parallèle ; le conseil constitutionnel qui accepta sa candidature rejeta celles de 40 autres personnes dont l'ancien président Gbagbo et l'ancien premier ministre Saros leurs noms n'étaient inscrits sur les listes électorales.

Donc le boycottage fut une réalité exécutée par plusieurs partis d'opposition tout en ayant recours à la désobéissance civile.

Vue que la constitution de 2016 n'autorisait pas le président de briguer un troisième mandat ; certes Ouattara fut réélu président. En conséquence des dizaines des membres de l'opposition furent arrêtés parmi eux des militants politiques, des journalistes, ainsi que des représentants de la société civile, et s'arrêtèrent arbitrairement.

Sans doute le nouveau code pénal serait restrictif sur les libertés individuelles<sup>118</sup>. De là, les arrestations étaient dépourvues de motifs valables et des prétextes portant atteinte aux droits et libertés défendus et protégés par la constitution Ivoirienne. Résultant des manifestations qui protestaient contre ce code pénal néanmoins injuste.

En outre, les manifestations qui s'étendirent dans tout le pays entraînèrent la violence, la répression, provoquant ainsi la mort d'un incroyable nombre d'Ivoiriens, autre que les blessés et les biens endommagés.

Quant à la police elle utilisa fortement les gaz lacrymogènes sous prétexte de disperser les manifestants.

Ces événements plongèrent profondément la Côte d'Ivoire en plein perturbation dans un climat de violence de peur et d'insécurité, mettant en péril la démocratie.

En effet, l'interdiction des manifestations fut assez populaire en Côte d'Ivoire surtout durant la période précédente des élections présidentielles qui jeta le pays en plein restriction de l'espace civique qui était désormais un pas en arrière.

---

<sup>118</sup> [Côte d'Ivoire : la société civile inquiète pour ses libertés | La Revue de l'Afrique \(revue-afrique.com\)](http://revue-afrique.com)

A l'égard du code pénal qui criminalisait tout rassemblement public et non armé susceptible de troubler l'ordre public, entraînant de cette façon l'augmentation des abus. Cette situation réprime l'expression des voix dissidentes, viole la liberté d'expression et empêche le droit de se réunir pacifiquement. Or l'article 19 assure énormément que le fait de ne pas autoriser une manifestation ne la rend pas du tout illégale en soi. Il est important que les citoyens puissent exercer leur droit de manifester et protester garantissant la sécurité à chacun.

Ensuite, les 10 jours qui suivirent l'élection du 31 octobre, le conseil national des droits de l'homme dénombra 55 morts et 282 blessés et des milliers de personnes déplacés<sup>119</sup>.

Malgré le fait que la constitution Ivoirienne garantissait la liberté d'expression ainsi que celle de la presse, le gouvernement Ivoirien imposait des restrictions importantes à des leaders politiques ; parmi eux le président de la jeunesse du parti Démocratique de la Côte d'Ivoire Valentin Kouassi, ainsi que le président du Rassemblement du Peuple de la Côte d'Ivoire Bamba Moriféré qui fut convoqué puis traduit en justice<sup>120</sup>.

La liberté d'expression et la liberté de presse sont des libertés inhérentes à la vie démocratique qui semblait bien avoir perdu les pédales en Côte d'Ivoire. Donc le gouvernement Ivoirien semait de nouveau les graines de l'explosion sociale dans le pays à travers ces restrictions de liberté.

De surcroît, les Reporters sans frontières confirmaient que des journalistes furent arrêtés et détenues, et d'autres Yacouba Gbané et Barthélemy Tehin du journal LE TEMPS, étaient condamnés à une amende de 9200\$ pour avoir publié un article qui critiquait la manière dont les autorités géraient les affaires publiques. Et de même, de nombreuses personnalités furent assignées à résidence de fait en novembre après la création du conseil national de transition<sup>121</sup>.

---

<sup>119</sup> [Côte d'Ivoire : la situation des droits humains - Amnesty International France](#)

<sup>120</sup> [Des atteintes à la liberté d'expression constatées en Côte d'Ivoire | Afrique | DW | 26.07.2019](#)

<sup>121</sup> [Côte d'Ivoire : la situation des droits humains - Amnesty International France](#)

Dès lors, la Côte d'Ivoire constatait un recul où les hommes politiques étaient incapables de manifester, et les journalistes étaient dépourvues de leur droit de s'exprimer, aussi la peur régnait dans les rues, difficile ou presque impossible de trouver des Ivoiriens prêts à s'exprimer au micro.

A ce propos l'Amnesty dressa un constant englobant des atteintes à la liberté d'expression dans le pays.

De ce fait la situation en matière de droits fondamentaux demeurait fragile. Surtout avec l'emploi des lois répressives pour anéantir le droit à la liberté d'expression, en ayant recours à la détention arbitraire d'un vaste nombre d'Ivoiriens.

« Au moins 17 détentions arbitraires de journalistes et de blogueurs ont été recensés ces cinq dernières années et le conseil national de la presse a sanctionné des organes de presse à maintes reprises, leur imposant interruptions de publication et lourdes amendes » estimait l'organisation.

Non seulement les opposants politiques sont la cible d'un harcèlement judiciaire, mais les réunions pacifiques entretenues par les groupes de la société civile sont définitivement interdites de se dérouler ; et cela à cause de la force gouvernementale excessive<sup>122</sup>.

En outre, en Côte d'Ivoire des cas de torture infligés par la police étaient clairement provoqués par des conditions inhumaines avec la morte de 152 personnes en détention depuis 2014<sup>123</sup>. Quant à François Ebiba Yapo un cybermilitant, déclarait avoir été torturé aux mains de l'unité de lutte contre le grand banditisme avec des coups de machette sur la plante de pieds, dans le dos, des coups de poing et de pied au visage et au ventre<sup>124</sup>.

Certes, l'Etat supprime de plus le droit aux personnes physiques et ONG de saisir directement et facilement la cour africaine des droits de l'homme et des peuples.

---

<sup>122</sup> [Afrique – En Côte d'Ivoire, la liberté d'expression en danger | 24 heures](#)

<sup>123</sup> [Côte d'Ivoire : la liberté d'expression est malmenée \(Amnesty international\) | Africanews](#)

<sup>124</sup> Ibid

Or la cour suprême n'avait pas statué sur la requête préparée par les organisations de défense des droits humains ayant comme demande l'abrogation d'une loi d'amnistie adoptée en 2018 bénéficiant des centaines de personnes.

En outre, les discriminations et les inégalités dont sont victimes les femmes Ivoiriennes s'expliquent par le système de patriarcal véhiculant une division sexuelle du travail se basant sur le principe de séparation ainsi que le principe de hiérarchie.

De plus, c'est à travers l'éducation des enfants par ces femmes victimes que se transmet cette culture de division et même de la domination des garçons sur les filles dans un système de discrimination total.

A cela, la Côte d'Ivoire manque sur le plan politique la volonté et la véritable exigence pour donner à la femme le statut d'égal de l'homme. Ainsi le gouvernement assied 9 femmes sur les 35 ministres, et 6 députés femmes sur les 252 à l'assemblée nationale ; ceci marque l'absence de voix féminines défendant les droits des femmes Ivoiriennes ainsi que de lutter contre les abus dont elles souffrent.

Donc, ce n'était que le résultat du manque de véritables lois organiques avec force d'application. C'est vrai qu'il existe certaines propositions de lois conformes à ce sujet mais leur application se traduit mal.

Sur le plan socio-économique, des obstacles entravent le chemin des femmes Ivoiriennes dans le commerce et l'entrepreneuriat, avec moins de 15% des entreprises Ivoiriennes sont dirigées par des femmes selon la Confédération Générale des entreprises de Côte d'Ivoire.

Et en ce qui concerne les rémunérations, l'inégalité salariale entre la femme et l'homme demeure vaste et grave. De fait que les femmes gagneraient en moyenne un salaire inférieur de 59% à celui des hommes en Côte d'Ivoire.

Notons que les partis politiques en Côte d'Ivoire ne mettent pas les femmes en avant, or ce sont les hommes qui occupent les postes principaux malgré la bonne marque et la grande valeur des femmes intellectuelles, entrepreneuses, politiques, agricultrices ; elles sont de véritables et impeccables femmes Leaders<sup>125</sup>.

Bref, la subordination des femmes Ivoiriennes à l'égard de l'homme s'est institutionnalisée du fait de son exclusion de la sphère politique, du déni de ses droits à l'éducation, le travail, la propriété, ainsi que l'absence de protection gouvernementale contre les abus. En effet, cela risque de nourrir le cercle vicieux de la pauvreté et l'insuffisance intergénérationnelles<sup>126</sup>.

Outrément, lors des manifestations du 13 août 2020, 5 femmes furent arrêtées sous prétexte avoir causer des troubles à l'ordre public, incitation à la révolte, violence contre les forces de l'ordre, et destruction des biens d'autrui. Or les arrestations se dérivait et des femmes furent placées sous mandat de dépôt à la prison d'Abidjan.

En définitive, l'arrestation de ces femmes prouvait l'incapacité de la Côte d'Ivoire à garantir la libre participation des femmes Ivoiriennes à la vie politique sur un pied d'égalité afin qu'elles parviennent à se sentir et participer pleinement au processus politique englobant une bonne application de la démarche démocratique.

Certes, la Côte d'Ivoire fait partie du protocole de la charte Africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des femmes, exigeant le pays de veiller à ce que les femmes seraient capables de faire partie du processus politique et décisionnel<sup>127</sup>.

Alors que d'autre part, Madame Choukri une des représentants de l'ambassade la Côte d'Ivoire au Liban assura durant un interview avec elle le Vendredi 17 septembre 2021 dans l'ambassade que la Côte d'Ivoire dote d'un système

---

<sup>125</sup> [Participation politique des femmes en Côte d'Ivoire : une mission pour la paix | Entrevue | Capire \(capiremov.org\)](#)

<sup>126</sup> [La lourde discrimination des femmes en Côte d'Ivoire | Contrepoints](#)

<sup>127</sup> [CÔTE D'IVOIRE: L'espace civique se rétrécit avec une dizaine de personnes tuées et l'interdiction des manifestations par le gouvernement - ARTICLE 19](#)

démocratique tellement respecté que les citoyens Ivoiriens reçoivent tous leurs droits et leurs libertés sont consacrées et protégées par la constitution en premier lieu, ainsi que par le gouvernement qui travaille sur le bon déroulement des affaires étatiques afin de faciliter la vies des Ivoiriens.

En fin de compte, selon Madame Choukri et sa forte relation avec le corps diplomatique Ivoirien, elle confirma que la démarche démocratique en Côte d'Ivoire se déroule parfaitement avec un respect total des droits de l'homme.

### C- Le multipartisme en Côte d'Ivoire

En effet le multipartisme était remarquablement en partie intégrante du processus démocratique en Côte d'Ivoire. Le parti unique enraciné dans les pays africains pour plus de 30 ans constituait une sorte de blocage entravant l'activité du multipartisme. En 1995, la Côte d'Ivoire dénombrait 80 partis politiques pour une population évaluée d'environ de 10.5 millions d'habitants<sup>128</sup>.

Outre, le parti démocratique de la Côte d'Ivoire PDCI, et les rassemblement des républicains RDR constituaient les deux faces d'une même médaille, le front populaire Ivoirien FPI, le parti ivoirien des travailleurs PIT, l'union des sociaux-démocrates USD, le parti socialiste ivoirien PSI, le parti libéral de Côte d'Ivoire PLCI, le mouvement des forces d'avenir MFA, l'union pour la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire UDPCI, l'union pour la démocratie citoyenne UDCY, ces partis politiques jouaient un rôle important sur la scène politique<sup>129</sup>.

Et bien, ces partis politiques ivoiriens se sont répartis entre gauche et droit. La coordination des FPI, USD, PIT, PSI, se synchronisaient d'une posture identique dans la mesure où ils se situaient effectivement tous à gauche, faisant face aux

---

<sup>128</sup> K. Théophile, multipartisme et ideologie en cote divoire droite centre gauche, l'harmattan, 5-7 rue de lecole polytechnique, f-75005, paris

<sup>129</sup> Ibid

partis placés à droite comme le front populaire, RDR, et le FPI responsables du boycott actif. Evidemment, les termes droite et gauche représentaient les repères idéologiques universels avec des contours parfois très flou.

Hélas, Felix Houphouët Boigny ne cessait de répéter dans sa vision que l'Afrique n'est pas prête pour le multipartisme, tandis que pour d'autres, des groupes d'Ivoiriens croyaient en multipartisme entretenu à l'occident et avaient tendance à détenir la panacée en guise de hisser le pays au niveau des grandes nations qui à leur tête Laurent Gbagbo conduisait ces groupes de rêveurs vers e Côte d'Ivoire démocratisée regroupant des différents partis politiques. Pour eux le multipartisme était un rêve plutôt un but qui une fois atteint conduira automatiquement le pays vers la démocratie libérale bien souhaitée ; donnant choix aux Ivoiriens de décider, choisir, valorisant leur participation politique.

Alors que la réalité prouve le contraire, ce rêve Ivoirien finissait en un long cauchemar. Le pays ne cessait de perdre les fondamentaux de la nation sous le poids du multipartisme.

Ajoutons que les Ivoiriens laissèrent à part la fraternité entre eux et la remplacèrent par un regard adversaires politiques et souvent même des ennemis jurés.

Désormais, la paix ainsi que la tranquillité devirent de lointains souvenirs et la république Ivoirienne qui dite avoir proclamé le chemin occidental démocratique fut dirigée par les partisans d'un multipartisme aveugle, recula et laissa pénétrer la jungle où les forts puissants écrasaient impunément les plus faibles de la société.

De là, les Ivoiriens furent privés de la notion du vote, la violence était érigée en mode de vie, et les richesses nationales finissaient par se trouver dans les poches des autorités. Aboutissant ainsi à un obscur environnement où rayonnent la guerre, la corruption, la pauvreté, et la dictature, tout cela sous prétexte du multipartisme qui gâcha tous pas vers le chemin menant vers la démocratisation.

Bref, Laurent Gbagbo et sa clique n'osaient pas à regarder les Ivoiriens en face, ce n'est pas à cause de l'application du multipartisme en son terme efficace mais la faute revenait à la mauvaise pratique du multipartisme loin du respect des droits de l'homme et bien écarté de la démocratie libérale de la part des mauvais artisans.

Or les défenseurs du multipartisme refusaient d'appliquer cette notion en faveur de la démocratie pour garder le pouvoir entre leurs mains, tout en ignorant de reconnaître leur mal gestion dans tous les secteurs d'activités.

Et bien, toute cette recette est bonne que lorsqu'elle s'applique par ceux qui la maîtrisent honnêtement, pacifiquement, en respectant tout droit et en veillant à la protection du peuple et de la bonne direction des institutions étatiques.

En plus, la synthèse qu'évoquait Houphouët Boigny à propos du multipartisme au sein du parti unique n'aurait peut-être pas dû faire sourire amorcement plutôt que calmement et discrètement une évolution qui avait besoin du temps. Mais les opposants et les bailleurs de fonds étaient pressés d'où de nombreux partis pénétraient à la lumière en faveur de la vague autour de ces hommes fondateurs avec comme base militante leurs familles et leurs proches.

Bref, ce déficit idéologique consistait un handicap supplémentaire s'ajoutant aux difficultés qui amortissaient la démarche démocratique libérale de la Côte d'Ivoire. Précisément, le FPI de Gbagbo se montrait comme socialiste tout en étant membre de l'Internationale Socialiste contrairement à son discours néo-libéral. Certes pour les deux autres partis, le PDCI et le RDR étaient rattachés virtuellement à un courant politique français. Ainsi Bédié fut proche de Chirac et Ouattara de Sarkozy ; hélas cela ne se traduisit pas dans les programmes politique, en revanche ce ne fut que des indications sur les soutiens que les uns et les autres en pouvaient espérer une fois le moment vené.

En effet, en Côte d'Ivoire le multipartisme ne favorisait pas la bonne application du processus démocratique, surtout en présence des anciennes pratiques de courtisanerie, clientélisme, et prévalence des intérêts familiaux autre que privés sur l'intérêt de la collectivité néanmoins public.

Clairement, un an après l'arrivée de Gbagbo au pouvoir les soucis s'élevèrent : « On nous a oubliés ! » se plaignirent ses partisans dans le FPI. De surcroît, des députés



du PDCI exprimèrent la même chose tout en affirmant l'absence de la culture d'opposition<sup>130</sup>.

Alors la démocratie occidentale représentée ici par l'exercice du multipartis fut mal fonctionnée en Côte d'Ivoire, manquait beaucoup de précision et d'ordre ainsi qu'une bonne gestion. En tout cas, le multipartisme s'impliqua en Côte d'Ivoire d'une manière péjorative à travers la dominance des 3 formations politiques majeurs le PDCI, le RDR, et le FPI basés sur l'ethnocentrisme.

Donc les résultats des scrutins demeuraient constants puisque ces partis se répartissaient équitablement leurs électeurs ; aucun de ces partis ne pouvait remporter à lui seul une élection basée sur le suffrage majoritaire<sup>131</sup>.

Définitivement, ce fut incontournable plus ou moins une bonne nécessité de réconcilier les Ivoiriens avec cette démocratie malmenée principalement entre 2010 et 2011. Ainsi la Côte d'Ivoire devait en primordial relancer un mode de fonctionnement politique dépassionné en guise de reconstruire la cohésion nationale.

Constatons que la démocratie en Côte d'Ivoire fut mise en congé où l'équilibre des pouvoirs était absolument rompu, et les valeurs de la démocratie étaient déjà bien éloignées. A savoir, le vote n'est que le premier petit pas vers le chemin démocratique ainsi que la réconciliation Ivoirienne. En fait, le processus électoral en Côte d'Ivoire avait souvent contesté et déboucher sur des vagues de violence, effaçant ainsi les scrutins libres et honnêtes ; vrais indicateurs de la démocratie libérale.

Affirmant que nul ne désirait l'intérêt général or cherchait leurs propres intérêts pour s'emparer du pouvoir.

En revanche, les Ivoiriens ne sont pas violents par nature, or il s'agissait d'un problème institutionnel parfois même constitutionnel dans les mesures,

---

<sup>130</sup> C. Bouquet, « Le mauvais usage de la démocratie en Côte d'Ivoire », 3 | 2007-3, mis en ligne le 22 décembre 2007, *L'Espace Politique* [En ligne]

<sup>131</sup> A. Ouattara [Indice de démocratie en Afrique : La Côte d'Ivoire parmi les mauvais élèves - Abidjan.net](#)

les règlements, et les lois qui règnent commandent afin d'organiser la vie politique autant qu'économique, sociale, culturelle.

Certainement le temps n'est pas encore venu en Côte d'Ivoire pour juger la fin du multipartisme en Côte d'Ivoire, et cela après la grande victoire du président Ouattara aux élections présidentielles de 2020 qui écarta complètement l'opposition. Le FPI et le PDCI semblent à la dérive, le RACI se raillait au RHDP, le parti de Soro le GPS risque bien de disparaître puisque son leader fut poursuivi par la justice ivoirienne. De cette façon le RHDP a tendance à demeurer au pouvoir pendant des décennies<sup>132</sup>.

Ainsi les partis politiques se bâillaient par le régime de Ouattara ; d'où le MFA, PIT, et FPI, avaient bien de mal à fonctionner puisque leurs dirigeants les professeurs Assoua Adou et Hubert Oulai croupissaient toujours en prison sans jugement<sup>133</sup>.

De plus le secrétaire de l'ONU Antonio Guterres invita le président Ouattara à évoquer des dialogues et discussions avec l'opposition<sup>134</sup>. Mais actuellement, la Côte d'Ivoire manquait d'une opposition puisqu'aucun parti aucune opposition ne confronta Ouattara aux élections sur le plan démocratique. L'avènement du multipartisme la difficile acceptation d'une opposition politique et les difficultés d'apprentissage de son rôle par l'opposition politique elle-même ont été autant de facteurs qui ont contribué à les mener à s'affronter en dehors des règles de la démocratie pour accéder au pouvoir sur le terrain de la violence.

Notons que plusieurs révisions de la Constitution de 1960 étaient entamées lors de la transition de 1990, contribuaient positivement au processus de démocratisation en Côte d'Ivoire tout en plaçant des prérequis nécessaires à l'établissement d'une démocratie libérale. Et cela par la réinstauration de l'article 7 de la Constitution de 1960 permettant aux partis d'opposition d'être légalement reconnus et d'intégrer le scène politique ivoirien.

---

<sup>132</sup> Vrylaergö, Est-ce la fin du multipartisme en Côte d'Ivoire ?, opera news, [Est-ce la fin du multipartisme en Côte d'Ivoire ? - Opera News](#)

<sup>133</sup> [27 années de « multipartisme » en Côte-d'Ivoire: Le Professeur Bamba Moriféré dresse un tableau sombre – Connectionivoirienne.net](#)

<sup>134</sup> Ibid 41

## Chapitre 2 : Les limites du modèle occidentale imposé

I- Logique d'adaptation sur fond d'une culture nationale enracinée

A- L'impact de la culture ivoirienne sur la démarche démocratique

Tout d'abord l'ivoirité originelle se déclenche de la sphère culturelle que les politiciens tentaient d'intégrer dans leur but d'établir une profonde transformation de la société. Ce qui fait que l'ivoirité doit être défendue pour ce qu'elle englobe d'histoires, de cultures, de valeurs, et des traditions propres au pays. Grâce à cette notion, la Côte d'Ivoire participait énormément à l'enrichissement et la valorisation du patrimoine culturel de l'Afrique.

Définitivement, cette identité culturelle est plus qu'incontournable tant qu'elle s'impose aux individus qui vivent dans ce pays.

Avant d'être employée par le président Bédié dans son affirmation : « Ce que nous poursuivons c'est bien évidemment l'affirmation de notre personnalité culturelle vers l'épanouissement de l'homme ivoirien dans ce qui fait sa spécificité ce que l'on peut appeler : Ivoirité », le concept d'ivoirité apparut en 1974 par Pierre Niava et pour plus de précision de la bouche de Niangoranh Porquet.

Ainsi l'ivoirité fut reliée en premier lieu aux peuples enracinés en Côte d'Ivoire qui partageaient les mêmes valeurs, prenant la forme d'une synthèse culturelle regroupant les diverses ethnies situant en Côte d'Ivoire et devint en outre un symbole harmonieux et un brassage de cultures<sup>135</sup>.

Or le développement politique de l'ivoirité tomba en péril, piégé par l'antagonisme politique ou encore fut endommagée par des débats sociopolitiques. Puis ce développement continue son évolution en quelque sorte avec l'entrée d'Alassane Ouattara sur la scène politique, imposant des interrogations sur ses origines et sa nationalité.

---

<sup>135</sup> R. Thiémélé, Synergies Afrique Centrale et de l'Ouest n° 3 – 2009, Université de Cocody-Abidjan, p. 75-83

Après ce fut le tour du code électoral pour jeter son influence, son impact, ainsi que ses conséquences sur l'élaboration du concept de l'ivoirité. Le code électoral empêcha les étrangers de se doter du droit du vote, en vue de réserver le vote uniquement aux Ivoiriens, mettant en relief la grande valeur ethnoculturelle de l'ivoirité qui bloqua néanmoins le parcours démocratique en supprimant des droits et enrichissant la division et la distinction entre le peuple au lieu d'aboutir à l'unification de la nation et la réconciliation du peuple. Certes cet ivoirité qui prévoyait rassembler le peuple de la nation Ivoirienne avait au contraire, diviser le pays et manipuler les individus dans un milieu quasiment malsain.

En ce qui concerne les étrangers et leur vouloir d'intégrer la nationalité Ivoirienne se fut une grande mise à distance en cause de tout ce qui les amènerait à devenir de véritables citoyens Ivoiriens. Cette ivoirité impliqua une définition essentielle du peuple Ivoirien, et concevait parallèlement l'idéologie d'un pouvoir d'Etat. Et bien elle ne fut que le reflet ethnocentrique des autorités au pouvoir. Alors au lieu de pousser la Côte d'Ivoire sur les rails de la démocratie libérale, l'ivoirité l'avait très bien éloigné de ce but.

Sans doute, l'ivoirité politique avait comme intention de régler les dégâts, réconcilier le peuple, bâtir un Etat nation moderne où sera confisqué l'usage des termes : ressortissants du Nord, Sud, Centre, musulmans, chrétiens, insistant sur l'amélioration de la conscience citoyenne des Ivoiriens. Alors qu'en réalité, elle représentait un obstacle entravant l'intégration de certaines personnes à la nation, ou aussi elle catégorisa les Ivoiriens et aggrava les divisions des classes sociales entre le peuple.

En plus, la notion d'ivoirité opposa les ethnies du Nord à celles du Sud qui embaucha une série presque perpétuelle de violences et d'affrontements mortels. A l'égard, elle promouvait ainsi l'exclusion, le refus, et le rejet de l'Autre.

Mais ce développement de l'ethno-nationalisme se déroulait non seulement sur le rejet de l'étranger mais aussi sur le rejet de certaines ethnies sans considération du fait qu'ils soient étrangers ou non.

Les populations de ces ethnies étaient de fait considérées comme des étrangers alors même qu'ils ne sont pas des étrangers au sens juridique du terme puisqu'ils ont ou sont en droit d'acquérir la nationalité ivoirienne<sup>136</sup>.

Le nationalisme ivoirien s'est donc construit sur le rejet de l'étranger de certaines ethnies, d'une certaine religion et sur la revendication de l'autochtonie. Aujourd'hui il est bon d'accuser l'identité culturelle étant la source de tous les maux envahissant la nation.

Cela démontre que la question de l'ivoirité est plus que jamais au cœur des débats publics. Et sur le plan politique, la dissolution du front républicain mit fin à l'alliance qui coexistait entre le front populaire ivoirien et le rassemblement des républicains laissant place à l'opposition entre les deux partis.

Plutard, avec l'arrivée du général Gueï un Ivoirien non originaire à la tête de l'Etat, mit en terme une nouvelle version ethnicisée de l'ivoirité qui commença à « débaouliser » les secteurs les plus stratégiques de l'appareil d'Etat<sup>137</sup>.

Outrément, elle laissa trace à une grande division et distinction entre le Nord et le Sud. Bref, les hommes du Nord étaient en zone forestière appartenant au Malinké ou Sénoufo, et des allogènes migrèrent massivement dans le Sud jouant un rôle inédit dans le développement du commerce et de la plantation.

Effectivement, la Côte d'Ivoire prospère et produit ses effets délétères d'abord en enfermant les principaux partis politiques, ensuite en mettant en évidence le rôle de la population Ivoirienne dans des ethno-nationalismes renforcés par une partition entre un monde musulman et un autre chrétien.

Notons que les habitants du Nord et leurs alliés étrangers soutenaient le RDR spécifiquement la candidature de Ouattara, quant au Sud ils soutenaient le FPI.

Durant cette période, les Ivoiriens consistaient une émanation de ceux qui à l'encontre de toute démocratie pouvait travailler à réaliser un Etat formellement républicain.

---

<sup>136</sup> E. Queyraud, Les déterminants de la réconciliation en Côte d'Ivoire - Réflexion autour de l'inclusion du peuple de Gbagbo, 23-9-2013, p20

<sup>137</sup> J.P. Dozon, Politique africaine n° 78, La Côte d'ivoire entre démocratie, nationalisme et ethnonationalisme, – juin 2000, p. 45 -62

En effet, pour protéger la culture nationale Ivoirienne et pour mieux la renforcer, en 2014 une loi entra en vigueur et avait pour but de garantir la sauvegarde du patrimoine culturel national en guise de placer la culture au centre des stratégies du développement.

Donc la loi n° 2014 – 425 du 14/7/2014 comportait des objectifs divers, parmi eux :

- Promouvoir la riche diversité des expressions culturelles ivoiriennes.
- Développer la recherche culturelle indispensable à l’affirmation des identités nationales.
- Renforcer la distribution et commercialisation des biens et services culturel ivoiriens.
- Prioriser les paramètres culturels dans les plans et programmes de développement.
- Favoriser la décentralisation de la vie culturelle et encourager la compréhension entre les nations et les peuples par ces échanges culturels valorisant la richesse de la diversité des expressions culturelles<sup>138</sup>.

La culture ivoirienne nationale est une conquête permanente de l'homme pour son bien-être et pour sa liberté. Elle est à la fois un système, un processus et un résultat. En adoptant ces lois, le parlement ivoirien donnera au gouvernement de Côte d’Ivoire les moyens de faire de la culture une économie qui ambitionne de pouvoir créer environ des milliers d’emploi et produire entre 5 et 7% du PIB faisant de la culture un secteur rentable.

Sur la base de ces priorités gouvernementales, le Ministère de la Culture et de la Francophonie a élaboré un programme de travail qui répond à plusieurs objectifs, à savoir : réconcilier les ivoiriens, reconstruire la Côte d’Ivoire mais en même temps produire au sein de la culture des ressources et des richesses pour le bénéfice des acteurs du secteur.

---

<sup>138</sup> [LOI PORTANT POLITIQUE CULTURELLE NATIONALE DE LA COTE D'IVOIRE | Diversity of Cultural Expressions \(unesco.org\)](#)

## B- Fortes tensions ethniques en Côte d'Ivoire

La question de la nationalité et les conflits ethniques consistent des sujets délicats et sensibles en Côte d'Ivoire. Nul ne peut nier en fin de compte que les identités ethniques affectaient bien les conflits sociaux ainsi que les enjeux politiques en Côte d'Ivoire pour ce qu'elle représente comme mosaïques ethniques où le sentiment tribal était en pique.

Face à ces fortes tensions ethniques, une autre perception parallèle démontra que la Côte d'Ivoire est vraiment en voie de se moderniser.

Suite à la mort du président Felix Houphouët-Boigny en 1993, des problèmes et des entraves faisaient leur apparition lors du passage du parti unique au multipartisme. Alors les successeurs de l'ancien président ne maîtrisaient pas la gestion de ces obstacles et ne savaient comment maintenir les défis sociales et économiques parvenues des échanges entre le Nord et le Sud du pays.

Or ces troubles sociopolitiques déclenchés par l'appartenance ethnique des habitants se développaient et s'évaluaient par les tensions du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire en 1999, la rébellion armée de 2002, et les crises postélectorales en 2010 ainsi qu'en 2020.

Par conséquent, la Côte d'Ivoire vécut des déplacements des populations à l'intérieur de ses territoires.

En premier abord, les troubles sociopolitiques du Sud-Ouest se déclenchèrent entre les Kroumen et les allogènes, dont ces derniers étaient accusés d'avoir cultivé plus de terres que leurs tuteurs leur en avaient accordées ; provoquant plusieurs morts et des milliers de déplacés de différentes ethnies<sup>139</sup>. Ainsi, les kroumen privèrent la présence de ces personnes expulsées pendant environ 7 ans.

Après, les tensions s'aggravèrent pour se transformer en un conflit intercommunautaire, et la région plongea dans une instabilité économique, alimentaire, sociale, et privée des droits de l'homme, et éloignée de toute expression démocratique.

---

<sup>139</sup> Lobis, burkinabé, maliens, dioula, baoulé, et autres.

En second abord Le 19 septembre 2002, des soldats rebelles tentaient de prendre le pouvoir en Côte d'Ivoire en attaquant les villes de Korhogo au Nord et Bouaké au Centre ainsi qu'Abidjan situant au Sud. La résistance opposée par le pouvoir les a obligés à se replier sur les deux autres villes. Progressivement, la rébellion occupa environ 60 % du territoire national pour couper en deux zones le pays : la zone Centre-Nord-Ouest tenue par elle et le sud tenu par les Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire.

Par la suite, la rébellion prendra le nom de Forces Armées des Forces Nouvelles<sup>140</sup>.

Ajoutons qu'en 2005 une centaine de corps a encore été retrouvée dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire, notamment à Duékoué qui symbolise les conflits ethniques religieux et raciaux qui ont jalonné l'histoire du pays ainsi qu'une soixantaine à Guiglo et une quarantaine à Boloquin. Du fait que la crise politique ivoirienne et la crise intercommunautaire ne font qu'une.

En somme, plus d'une centaine de corps ont été repérés par le personnel des Nations unies en moins de 24 heures certains brûlés vifs et d'autres jetés dans des puits, ou simplement gisant en pleine rue.

Bref, les victimes de Duékoué appartenaient en majorité à l'ethnie Guéré.<sup>141</sup>

Certes, après l'arrivée de Laurent Gbagbo à la tête de la présidence, et suite à l'opposition puissante conduite par Alassane Ouattara, de forts affrontements avaient procurés. Alors, de sévères tensions s'évaluaient entre les partisans de Ouattara originaires du Nord musulmans, et les partisans de Gbagbo chrétiens du Sud et de l'Ouest.

Or les forces de l'ordre étaient incapable de surmonter le combat face aux Dioulas au Nord. De là, les morts dépassaient les 150, et malgré l'appel au calme un charnier de cinquantaine de cadavres était découvert à Yopougon<sup>142</sup>.

---

<sup>140</sup> Z. Benjamin, CONFLITS INTERNES ET DEPLACEMENTS DE POPULATIONS EN AFRIQUE : LE CAS DE LA CÔTE D'IVOIRE, 20 BP 1017 Abidjan 20

<sup>141</sup> M. Desnos, Côte d'Ivoire: les conflits ethniques à leur apogée, Paris Match, Publié le 08/04/2011 à 21h15

<sup>142</sup> F. Pompey, Les violences ethniques continuent en Côte d'Ivoire malgré les appels au calme, Publié le 29 octobre 2000 à 00h00 - Mis à jour le 29 octobre 2000 à 00h00, [Les violences ethniques continuent en Côte d'Ivoire malgré les appels au calme \(lemonde.fr\)](http://www.lemonde.fr)



Par suite, les crises ethniques ne se calmaient pas surtout entre les populations autochtones<sup>143</sup> les Baoulé et les allogènes ressortissants du Nord les Malinkés ; à Béoumi au centre de la Côte d'Ivoire où 9 personnes étaient mortes 85 étaient blessées.

De surcroît, des membres de la communauté Malinké étaient portés disparus selon les habitants<sup>144</sup>. Ce déficit idéologique est un handicap supplémentaire dans le processus démocratique.

Or d'autres villes et villages étaient un peu plus calmes et les affrontements s'étendaient jusqu'à ce que des villes étaient séparées par des barrages, et les transports étaient interrompus. Mais ceci n'empêcha pas la présence vive et active des tensions entre ces 2 ethnies. A deux semaines de l'élection suprême, des affrontements éclatèrent entre Agni et Dioula respectivement proches de l'opposition et du pouvoir<sup>145</sup>.

Effectivement, l'annonce de la candidature de Ouattara pour un troisième mandat présidentiel, dégénéra des violences dans plusieurs villes du pays. Donc des affrontements avaient eu lieu entre les Aboué -ethnie locale proche de l'opposition- et les jeunes Malinké<sup>146</sup>.

En évidence, les affrontements intercommunautaires étaient meurtriers et fréquents en Côte d'Ivoire. Pour ceux qui attendent la paix et la réconciliation entre le peuple Ivoirien ça serait après avoir fini d'éteindre le feu une fois pour toute.

Également, Madame Choukri insista sur le grand rôle que jouent les différentes ethnies et partis politiques en Côte d'Ivoire dans la bonne application de la démocratie libérale. Elle proclame que ces 70 ethnies sont toutes représentées au sein du pouvoir législatives et au gouvernement, elles se regroupent et chacune protège les droits de sa communauté.

---

<sup>143</sup> L'autochtonie est qualifiée grâce au mythe. Les ethnies autochtones sont distinguées selon leur originemythique ou non. Les ethnies autochtones à origine mythique comprennent certaines ethnies « sub-terriennes » et « extra-terrestres », et on peut voir citer parmi les ethnies autochtones à origine non mythique plusieurs ethnies des groupes Krou, Dan, Akan et Gur.

<sup>144</sup> [Violences ethniques en Côte d'Ivoire: cendres, morts et difficile réconciliation | Slate Afrique](#)

<sup>145</sup> [En Côte d'Ivoire, des violences ethniques à Bongouanou, à quinze jours de la présidentielle \(lemonde.fr\)](#)

<sup>146</sup> [Fortes tensions ethniques en Côte d'Ivoire - L'Orient-Le Jour \(lorientlejour.com\)](#)

Et en ce qui rapporte des conflits et des tensions entre les différentes ethnies et groupes politiques elle dit que chaque ethnie a son propre rôle utile qu'elle joue dans la société ; c'est à dire il y en a des communautés ethniques spécifiques qui s'occupent de l'agriculture du cacao, d'autre du café, d'autre sont spécialisés en direction et la gestion des associations sociales et économiques.

Rien n'empêche qu'il y ait parfois de fortes tensions entre les unes et les autres et cela se passe souvent à la fin des mandats présidentielles et la cause est claire : Les ethnies cherchent à se rapprocher du président élu pour entretenir les meilleures relations et à la fin de sa présidence ces groupes ethno politiques s'éloignent progressivement.

En effet, ils se combattent pour laisser passer le propre candidat à la tête de la république Ivoirienne et jouir de la victoire.

### C- La réconciliation ivoirienne rêve ou réalité ?

La réconciliation est plus qu'une nécessité en Côte d'Ivoire pour unir le peuple entier afin d'envisager une paix durable dans le pays. Or cette réconciliation implique 2 camps celui de Ouattara et celui de Gbagbo, comme elle implique aussi l'ensemble de la société Ivoirienne avec ses autorités étatiques.

Hormis la multiplicité des acteurs portant une part de la responsabilité dans la crise Ivoirienne rend la démarche résolutive complexe.

Tout d'abord, un dialogue de haut niveau est plus qu'essentiel entre les divers acteurs sur la scène politique ivoirienne, surtout entre le gouvernement et l'opposition. Cela représente un passage obligatoire dans le cadre de la réconciliation pendant la période de transition démocratique.

En conséquence, une nouvelle ethnie politique devrait se construire à l'aide de la compréhension des règles de la démocratie libérale et l'apprentissage du dialogue non violent. D'où il est primitif de modifier les pratiques politiques traditionnelles

en de nouvelles démocratiques pour aboutir à un renouvellement de la classe politique Ivoirienne dans les années suivantes.

Aujourd'hui, les pratiques politiques perdurent les mêmes, l'entretien d'un dialogue politique se fait attendre, alors qu'un cadre de dialogue entre le gouvernement et les partis politiques opposants se préparent déjà à entamer de sérieuses discussions.

Or cette initiative subit un échec en 2011, pour établir un nouveau dialogue direct plutard.

En effet, le dialogue mis en place a donc pris la forme d'un dialogue direct.

Un « conclave de relance du dialogue politique » avait d'abord eu lieu à Grand-Bassam les 27 et 28 avril 2012 présidé par le Premier Ministre Jeannot Kouadio-Ahoussou, qui avait réuni l'ensemble des partis politiques ivoiriens afin de relancer le dialogue avec l'opposition.

Cette rencontre avait permis d'aborder la question de la participation de l'opposition aux processus de réconciliation, la question des élections et enfin celles de la justice et de la sécurité. Elle a abouti à la création du Cadre Permanent de Dialogue<sup>147</sup>.

Ensuite, après avoir eu recours aux dialogues et aux discussions, une étape importante est suggérée plutôt demandée et c'est celle de la déconstruction de l'identité collective fondée sur l'ethno-nationalisme l'« Ivoirité » ; et déconstruire les conséquences que ce concept a engendré au sein de la société ivoirienne. Il s'agit alors de mettre en application « Le vivre ensemble », où il est primordial de mettre en relief les sujets et les questions qui divisèrent les populations dans le pays.

Puis, en renforçant la cohésion sociale, les divisions et les distinctions entre les classes en Côte d'Ivoire devraient disparaître, tout en améliorant les rapports interpersonnels au niveau des gens ordinaires.

En ce sens, un Programme National de Cohésion Sociale se créa en 2012 dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Développement pour 2012-2015.

---

<sup>147</sup> Plate-forme d'échanges, de réflexions, de propositions et d'actions en vue de l'amélioration des relations et de la consolidation de la confiance entre le gouvernement et les partis politiques de l'opposition

Il était doté d'un budget de 7 milliards de francs CFA, dont son objectif était de renforcer la cohésion sociale afin de garantir la paix durable.

Certes, des méthodes institutionnelles étaient mises en place visant à faire le deuil du passé tout en ayant recours aux moyens parajudiciaires ainsi que judiciaires.

En premier lieu une commission de vérités s'appliqua ; elle était supprimée de la logique primitive et rétributive et plaça les victimes au centre de leurs actions pour les réconcilier avec la société. Ces commissions se sont parvenues à valoriser une instance démocratique par la délibération publique du passé. Hélas, leur tâche fut insuffisante et presque inefficace pour atteindre le but.

En ce qui concerne les moyens judiciaires, les Ivoiriens ont eu recours à la cour pénale internationale pour résoudre les crimes commises<sup>148</sup>. Il faudra donc que la justice fasse son travail en toute honnêteté et sagesse.

En effet, Alassane Ouattara créa la Vérité et la Réconciliation le 13 mai 2011, pour déclencher un signal d'apaisement avant son investiture officielle. Elle était présidée par l'ancien Premier ministre Charles Konan Banny et assisté par trois vices présidents et sept commissaires centraux. Ces commissaires centraux représentent chacun une partie de la population ivoirienne selon un découpage géographique le Nord, le Sud, l'Ouest, l'Est et le Centre de la Côte d'Ivoire ainsi que la diaspora ivoirienne, bien que l'un des commissaires représente les résidents africains et non africains du pays. Tandis que les trois vices- présidents représentent les trois confessions principales : animistes, chrétiens et musulmans.

La division choisie représente les différentes régions ainsi que les différentes confessions religieuses et ethniques qui composent la société ivoirienne. Cette institution parajudiciaire a été conçue comme une autorité administrative indépendante dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière<sup>149</sup>.

---

<sup>148</sup> E. Queyraud, Les déterminants de la réconciliation en Côte d'Ivoire - Réflexion autour de l'inclusion du peuple de Gbagbo, 23-9-2013, p.20-72

<sup>149</sup> Ordonnance n°2011-167 du 13 juillet 2011 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la commission dialogue, vérité et réconciliation.

En outre, une profonde inquiétude naît de la persistance des tensions ethniques. Ainsi la déconstruction de l'ethno-nationalisme et de l'Ivoirité autre que la construction d'une nouvelle identité collective représente une bonne démarche envers la démocratie mais qui nécessite de la patience et du temps. Ajoutons que la réconciliation nationale ne se résume surtout pas à de petits arrangements entre politiciens sur le dos du peuple ivoirien, d'où la nécessité pour chaque acteur de jouer sa partition en toute franchise.

En fin de compte, le peuple Ivoirien doit se pardonner les uns les autres. Sans doute cela consiste d'une étape difficile mais aussi divine et nécessaire à l'unité nationale et à la refondation de la nouvelle communauté ivoirienne.

Hormis, la porte-parole de l'ambassade de la république de la Côte d'Ivoire au Liban Madame Choukri avait tout à fait éloigné l'évidence que le peuple Ivoirien avait vraiment besoin d'une réconciliation nationale ; parce que les conflits et les tensions existantes n'affectent pas les relations sociales entre les Ivoiriens et n'avaient aucun impact sur la démarche démocratique. Ces affrontements étaient normaux durant les périodes préélectorales ainsi que postélectorales. Comme elle affirma que la République de la Côte d'Ivoire est assurément démocratique en tous les sens.

## II- Le régime présidentiel actuel : entrave à la démocratie ivoirienne ?

### A- Les institutions déterminantes la transition démocratique

Pour commencer, la constitution Ivoirienne reconnaît la séparation des pouvoirs : législatif exécutif et judiciaire.

En effet, les deux premiers en sont les principaux pouvoirs en Côte d'Ivoire puisque leurs cadres sont élus, alors que l'indépendance de ce dernier est mise en soupçon.

Effectivement la constitution de 1960 et ses révisions organisèrent le régime présidentiel en Côte d'Ivoire. Ainsi sur la route de la transition démocratique, le post du premier ministre fut créé en 1990 en vue d'effacer l'image du présidentialisme autoritaire enraciné dans la nation par l'ancien président Félix Houphouët Boigny.

De ce fait les articles 12 et 24 de la constitution 1960 se modifièrent.

- L'article 12 prévoyait que : « Le président de la République est détenteur exclusif du pouvoir exécutif où il nomme les membres du gouvernement et détermine leurs attributions et ces membres sont responsables devant lui. Il met fin à leurs fonctions ».

Au terme de la révision du 6 novembre 1990, les nouvelles dispositions de l'article 12 de la Constitution de 1960 prévoient que :

« Le président de la République est détenteur exclusif du pouvoir exécutif. Le président de la République nomme le premier ministre chef du gouvernement, qui est responsable devant lui. Il met fin à ses fonctions sur la présentation par celui-ci de la démission du gouvernement. Sur proposition du premier ministre, le président de la République nomme les autres membres du gouvernement et met fin à leurs fonctions »<sup>150</sup>.

---

<sup>150</sup> Constitution de la république de la cote d'Ivoire

- L'article 24 prévoyait que :  
« Le président de la République peut déléguer certains de ses pouvoirs aux ministres ». À la suite de la révision constitutionnelle l'article 24 de la Constitution de 1960 prévoit que : « Le président de la République peut déléguer certains de ses pouvoirs au premier ministre chef du gouvernement. Le premier ministre supplée le président de la République lorsque celui-ci est absent du territoire national ».

Résultant ainsi que le pouvoir exécutif devint séparé des mains du président de la république au moins constitutionnellement ; où le président de la république ne possède guère la fonction de chef d'Etat et de chef du gouvernement. Or, cette dernière se contribua au premier ministre.

Par contre, dans la nouvelle constitution de 2000, des textes concernant le pouvoir législative donnent plus de l'importance et valorisent le rôle du président dans le régime présidentiel, donc ce dernier est toujours en vigueur et en prime en fonction de la constitution de 2000.

Également, des compétences supplémentaires étaient attribuées au premier ministre dans les articles 41 et 53.

- L'article 41 prévoit que :  
« Le président de la République est détenteur exclusif du pouvoir exécutif. Il nomme le premier ministre chef du gouvernement qui est responsable devant lui. Il met fin à ses fonctions. Le premier ministre anime et coordonne l'action gouvernementale. Sur proposition du premier ministre, le président de la République nomme les autres membres du gouvernement et détermine leurs attributions. Il met fin à leurs fonctions dans les mêmes conditions »<sup>151</sup>.

---

<sup>151</sup> Opcit

- L'article 53 prévoit que :  
« Le président de la république peut par décret déléguer certains de ses pouvoirs aux membres du gouvernement. Le premier ministre supplée le président de la république lorsque celui-ci est hors du territoire national. Dans ce cas, le président de la République peut, par décret lui déléguer la présidence du conseil des ministres, sur un ordre du jour précis. Le président de la République peut déléguer par décret certains de ses pouvoirs au premier ministre ou au membre du gouvernement qui assure l'intérim de celui-ci. Cette délégation de pouvoir doit être limitée dans le temps et porter sur une matière ou un objet précis »<sup>152</sup>.

Constatons que le premier ministre porte à animer et coordonner l'action et les activités du gouvernement. Hélas, ces dispositions n'évoquaient pas de grands changements qualitatifs, d'où il a toujours les mains liées et ses compétences attribuées sont peu significatives.

De plus, dans ce régime politique est présidentiel signifiant que le premier ministre ne dispose pas d'autonomie de pouvoirs.

Dans la pratique, les premiers ministres qui se succédaient ne remplissaient pas leur rôle d'animation et leur mission de coordonner le gouvernement ; aucun de ces derniers ne pouvait atténuer le présidentialisme.

On peut mentionner qu'Alassane Ouattara jouissait de ses prérogatives de premier ministre pendant la période où le président de la république Félix Houphouët Boigny était malade avant son décès.

Alors, Ouattara comme premier ministre exerça un réel pouvoir tout au long de son mandat et acquerra une légitimité à l'intérieur du pays comme à son extérieur grâce aux institutions de Bretton Woods.

En effet, cette application du pouvoir exécutif était une fierté pour une telle avancée démocratique en Côte d'Ivoire.

---

<sup>152</sup> Constitution de la république de la cote d'Ivoire



Alors que pendant le présidentiel de Bédié, les deux gouvernements conduits par le même premier ministre Duncan, manquaient de pratique démocratique. En d'autres termes, Bédié était non seulement chef d'Etat mais aussi chef du gouvernements, vue que le premier ministre Ivoirien pouvait bénéficier de réels pouvoirs.

En ce qui concerne le pouvoir législative, le Parlement Ivoirien est composé d'une seule chambre qui est l'Assemblée nationale et compte 255 députés démocratiquement élues. Ainsi, l'article 28 de la Constitution de 1960 subordonne à l'Assemblée nationale la mission de voter la loi et consentir l'impôt. Notons que les projets de loi provenaient du gouvernement bien que les propositions de loi se présentaient par les députés de l'Assemblée nationale.

De surcroit, les textes votés à l'Assemblée nationale se promulguaient par le président de la République en forme d'une loi. Et encore l'Assemblée nationale disposait d'un pouvoir financier.

Or l'article 50 de la Constitution de 1960 dispose que : « L'Assemblée nationale vote le projet de loi de finances dans les conditions déterminées par la loi ».

Et l'article 51 prévoit que : « L'Assemblée nationale est saisie du projet de loi de finances dès l'ouverture de la session d'octobre. Le projet de loi de finances doit prévoir les recettes nécessaires à la couverture intégrale des dépenses.

L'Assemblée nationale vote le budget en équilibre. Si l'Assemblée nationale ne s'est pas prononcée dans les soixante-dix jours du dépôt du projet les dispositions de ce projet peuvent être mises en vigueur par ordonnance. Le gouvernement saisit pour ratification l'Assemblée nationale convoquée en session extraordinaire dans un délai de quinze jours. Si l'Assemblée nationale n'a pas voté le budget à la fin de cette session extraordinaire le budget est établi définitivement par ordonnance. Si le projet de loi de finances n'a pu être déposé en temps utile pour être promulgué avant le début de l'exercice, le président de la République demande d'urgence à l'Assemblée nationale de reprendre le budget de l'année précédente par douzièmes provisoires »<sup>153</sup>.

---

<sup>153</sup> opcit

C'est vrai que la loi fondamentale incarne en elle le principe de séparation des pouvoirs, or il existe bien une interférence entre le pouvoir exécutif et celui législatif même dans les textes constitutionnels Ivoiriens. Cela est présent dans l'article 51 affirmant que l'assemblée nationale dut obligée d'approuver le budget faute de quoi ce budget sera entériné au terme d'une ordonnance prise par le chef de l'Etat.

En évidence, une sorte de collaboration coexiste entre le gouvernement et le parlement, comme il existe une séparation indéfinie pas claire flou ce qui permet au président de la république de s'attribuer également les missions parlementaires en relation avec les lois<sup>154</sup>.

Et bien la nouvelle constitution 2000 modifia les compétences législatives mais de manière assez faible où ce pouvoir ne se dote toujours pas de larges devoirs.

## B- L'impact du régime présidentiel Ivoirien sur la démarche démocratique

Pour commencer, le régime présidentiel est un régime politique représentatif dont la séparation des pouvoirs exécutif législatif et judiciaire, incarnée dans la constitution est plus que primordiale.

Contrairement au régime parlementaire, le pouvoir exécutif n'entretient aucune responsabilité politique devant le pouvoir législatif, et en comparaison ce dernier n'a aucun droit de dissoudre le parlement. De là, ces 2 pouvoirs sont élus séparément ce qui confirme leur légitimité<sup>155</sup>.

---

<sup>154</sup>H. Bastart, Constitutions et transitions démocratiques en Côte d'Ivoire de 1990 à 2012, Québec canada, 2014, [Constitutions et transitions démocratiques en Côte d'Ivoire de 1990 à 2012 \(ulaval.ca\)](#)

<sup>155</sup> [Le régime présidentiel – Cours de morale \(samomoi.com\)](#)

En effet, la Côte d'Ivoire est une république présidentielle multipartite ; le président de la république est l'ultime chef d'Etat élu au suffrage universel pour 5 ans, le gouvernement s'occupe du pouvoir exécutif, alors que le parlement élabore le pouvoir législatif avec 2 chambres l'assemblée nationale et le 3 sénat. Outrément, l'actuelle Constitution de la Côte d'Ivoire fut adoptée par le référendum organisé par le président Ouattara en 2016 par plus de 96 % des électeurs<sup>156</sup>.

Par contre, l'application sur terre montre le contraire, la mal gouvernance, la mauvaise gestion des activités étatiques, la collaboration ou même les interventions du président de la république dans les affaires des autres pouvoirs, démontrent bien que le régime présidentiel en Côte d'Ivoire entrave le processus démocratique libéral. Quant aux changements constitutionnels de 1990 ils étaient quasiment faibles et timides pour évoluer le présidentielisme ivoirien vers plus de démocratie.

Depuis son indépendance jusqu'à la transition vers une république démocratique possédant un régime présidentiel multipartite, la Côte d'Ivoire restait plongée dans l'instabilité, les coups d'Etat, les tensions ethniques, les crises économiques, et des guerres civiles. Ceci aboutit que la gestion des affaires de l'Etat d'une telle façon ne permet pas l'épanouissement de la population Ivoirienne.

Alors, ce présidentielisme qui conduisit au culte de la personnalité du président de la république instaura ce dernier avec de grands pouvoirs entre ses mains ce qui lui permettait d'abuser totalement du pouvoir pour rester à la tête de la présidence le plus long possible créant des conflits meurtriers (déjà vu dans les parties ci-dessus). Héla un véritable régime présidentiel devrait prôner la séparation stricte des pouvoirs ainsi que les institutions garantiraient la paix la liberté et l'égalité pour tous les Ivoiriens.

Hormis, en Côte d'Ivoire ce régime était la base de la présence d'un system politique autoritaire proche de la dictature et de la monarchie que de la doctrine.

---

<sup>156</sup> [Référendum : Le Conseil Constitutionnel valide l'adoption de la nouvelle Constitution à 93, 42% des suffrages exprimés - Abidjan.net News](#)

Par contre, le problème ivoirien surpasse les présidents qui succédèrent la tête de l'État depuis 1960 et réside plutôt dans la faiblesse de ses institutions, surtout avec la constitution de 2000 qui consacre une image semblant à celle de l'ère du parti unique ; puisqu'elle enracine un régime présidentiel qui fait du président de la république un monarque qui à ses désirs se trouvent l'initiative des lois concurremment avec les députés.

Pour Jean-Philippe Feldman, « le Président de la République ivoirien cumule les pouvoirs tirés de la Constitution française de 1958 et de sa pratique, tout en y ajoutant un certain nombre d'attributions dont se trouvent dotés les présidents américain et tunisien »<sup>157</sup>.

Ensuite, une conséquence directe émane de ce régime : le déséquilibre des pouvoirs mis en évidence par l'hégémonie du pouvoir exécutif incontrôlable de la part du pouvoir législatif qui n'est en réalité qu'une caisse de résonance au service de l'exécutif. D'où le président peut outrepasser cette institution en gouvernant par ordonnances.

Cependant, ce déséquilibre s'étend parallèlement au pouvoir judiciaire, dont le conseil supérieur de la magistrature est présidé par le président de la république<sup>158</sup>. Donc ça devient légitime de douter de l'efficacité de la justice ainsi que de son indépendance.

Puis au niveau économique, dans une démocratie libérale, le rôle de l'État est de créer de fers conditions pour inciter les populations à créer la richesse elles-mêmes. Ce régime rigide fut la cause de l'absence de liberté économique résultant ainsi la corruption et l'absence de justice crédible qui bloquent toute tentative de la part des Ivoiriens de créer de la valeur ajoutée. Comme preuve :

- Mo Ibrahim de la gouvernance africaine 2013 classe la Côte d'Ivoire au 44<sup>ème</sup> rang sur les 52 pays africains classés.
- L'indice de la liberté économique publié par l'institut Fraser quant à lui classe la Côte d'Ivoire à la 134<sup>ème</sup> place mondiale sur les 154 pays classés<sup>159</sup>.

---

<sup>157</sup> Y. Aquilas, Côte d'Ivoire : le régime présidentiel un obstacle au développement, 20 mai 2015, librefrique.org

<sup>158</sup> ibid

<sup>159</sup> ibid

## C- Un régime semi-présidentiel comme solution ?

En Côte d'Ivoire, avec la nouvelle configuration de l'organe exécutif, le régime politique pouvait dans la pratique devenir un régime semi-présidentiel à la française et cela avec ou sans le système de la cohabitation. Comme le gouvernement Ivoirien aurait pu être responsable devant l'Assemblée nationale, ainsi que le chef du gouvernement aurait eu de véritables pouvoirs concernant la politique intérieure du pays. Et de même le partage du pouvoir exécutif ivoirien aurait été plus équilibré entre la présidence de la République et la primature.

Le régime semi-présidentiel est un genre de régime politique théorisé par le juriste Français Maurice Duverger. Certes, il présente des caractéristiques mixtes de deux autres régimes : parlementaire et présidentiel.

Bien que le régime parlementaire soit caractérisé par une séparation des pouvoirs qui est assez souple et allégée, une collaboration existe entre ses pouvoirs où le gouvernement se tient responsable devant le parlement et ce dernier possède le droit de la dissolution.

Alors que le régime présidentiel déjà évoqué précédemment, est caractérisé par une séparation stricte des pouvoirs, le gouvernement n'est pas responsable devant le parlement qui n'a aucun droit de le dissoudre.

En ce qui est en relation avec les critères du régime semi-présidentiel et ses variables qui diffèrent son exercice d'un pays à l'autre, on peut noter les caractéristiques suivantes :

- L'élection au suffrage universel direct d'un chef d'Etat
- Un chef d'Etat possédant des prérogatives propres
- La responsabilité du gouvernement devant le parlement<sup>160</sup>

---

<sup>160</sup> M. Duverger, *Le système politique français*, Paris, coll. « Thémis – Science politique », février 1996, [Presses universitaires de France](#)

Constatons que les responsabilités étatiques sont conformément partagées par le président chef de l'Etat et le chef du gouvernement, mais la façon dont les tâches sont partagées varient d'un pays à l'autre ; tout d'abord selon la constitution et les textes constitutionnels du pays, les lois et ses révisions, le contexte d'élaboration du système, ainsi que la relation coexistent entre le président de l'Etat et le parlement<sup>161</sup> et c'est sa variable principale de laquelle dépendrait réellement le régime.

De plus, d'autres variables décisives sont présentes telles que la caractéristique clientéliste du système ou non, et si les élections présidentielles et législatives sont concurrentes ou non. Et aussi, le niveau de pouvoirs présidentiels ainsi que les perspectives électorales du Premier ministre pourraient expliquer les variations des types de régimes semi-présidentiels<sup>162</sup>.

Or le passage d'un régime fort autoritaire comme celui pendant la période de Félix Houphouët Boigny à un autre régime présidentiel multipartite donnant le pouvoir de choisir et voter au peuple marquait une très grande transition démocratique valorisant le libéralisme et l'Etat droit.

Mais les événements qui se succédèrent en Côte d'Ivoire démontrèrent que ce régime était incapable d'incarner la démocratie libérale et le respect des droits et des libertés tout au long du territoire ivoirien.

Bref, la piste proposée est celui d'un régime semi-présidentiel. D'autre part le régime politique est néanmoins lié à la réussite ou l'échec du pays.

Or ce régime semi-présidentiel, assura l'une des plus importantes notions qui a toute tentative d'améliorer la gestion des activités étatiques et aboutir à une bonne gouvernance c'est **la responsabilité du gouvernement devant le parlement** ; devant les représentants du peuple.

---

<sup>161</sup> R. Elgie, « Duverger, Semi-presidentialism and the Supposed French Archetype », *West European Politics*, vol. 32, No. 2, mars 2009, p. 248–267

<sup>162</sup> *ibid*

Encore, ce régime affirma la protection de la société civile, le droit de l'opposition, et consacra mieux les libertés et droits de la population.

Finalement, le régime présidentiel peut être un important catalyseur du développement en tout niveau, surtout amener à la bonne évolution de l'économie Ivoirienne bien et librement dirigée, mettre fin aux tensions ethnoculturelles par la réconciliation nationale où règnera la paix et la stabilité.

## Conclusion

La Côte d'Ivoire cette mosaïque de 70 ethnies, est une république dotant d'un système démocratique depuis 1960 ayant comme régime politique le régime présidentiel. Durant le dernier mandat du présent Félix Houphouët Boigny nommé le père de la nation, et plus précisément avant sa mort, le multipartisme remplaça le parti unique et poussa le pays en direction de la démocratie libérale occidentale.

Or cette démarche démocratique était influencée par les tensions ethniques, les conflits meurtriers entre les différents groupes ethnoculturelles, et le régime présidentiel qui malgré les multiples modifications de la constitution ; le rôle du président resta dominant et persistant affectant les autres pouvoirs ainsi que le processus démocratique. D'où ce régime enrichissait les tensions entre les diverses communautés, augmentait les divisions sociales, et plongeait le pays dans des guerres civiles douloureuses et crises économiques dures et assez graves.

Certes, la Côte d'Ivoire dans ses textes juridiques et constitutionnels et dans lois et leurs révisions ; les droits des citoyens étaient protégés, la liberté était bien consacrée, et le droit de vote permettait aux Ivoiriens de voter et choisir leurs représentants avec un code électoral assez défini. Bien que la société civile fût capable de protester et montrer son point de vue malgré les difficultés et les obstacles engendrés par l'Etat pour empêcher toute tentative de protestation, et les partis opposants au gouvernement eussent tout droit de se représenter dans des prochaines élections.

Relevons que ces critères propres à la démocratie se trouvaient clairement dans la constitution Ivoiriennes et les lois qui gouvernent et gèrent les activités étatiques en vue d'aboutir à la stabilité et à la paix.



Tandis qu'en réalité ce n'est que le contraire, la Côte d'Ivoire non seulement avait fait mauvais usage de la démocratie, mais aussi elle profita de ses critères à sa guise.

C'est-à-dire, le président de la république était un véritable monarque ; il profitait de sa position et du régime présidentiel pour se mêlait dans les différents pouvoirs institutionnels afin d'assurer sa dominance et perdurer son autorité dans toute la nation.

Constatons qu'en Côte d'Ivoire le régime présidentiel qui en principe consiste à la séparation stricte des pouvoirs, n'en priva pas ce dernier de jouir et d'intervenir aisément dans les pouvoirs exécutifs et législatifs en ce qui concerne la proposition et l'inscription des lois à sa guise et son bénéfice. Alors le vrai pouvoir de ses institutions devient complètement paralysé, incapable d'effectuer leurs propres taches soigneusement. Excluant de cette façon tout approche démocratique et éloignant ses adversaires de la scène politique Ivoirienne.

Ajoutons le grave impact que faisait cette vaste distinction entre les populations du Nord et celles du Sud, en entraînant la Côte dans des conflits armés et guerres civiles interminables.

Attestons, la complication de la culture nationale enracinée « l'Ivoirité » elle complexa la crise ethnoculturelle et priva beaucoup des Ivoiriens de leurs droits néanmoins celui de voter ou même de se présenter à la candidature présidentielle. Comme elle enrichissait la haie, la peur, et la rancune dans les esprits et l'inconscience des Ivoiriens, clôturant de cette manière toute barrière d'échange et de discussion nationale visant la réconciliation du peuple ou le but primordial reste l'aboutissement à un système démocratique libérale.

Alors, les droits de l'homme en général ne furent pas respectés, les libertés étaient privées et même combattues, les médias confisqués de leurs droit et liberté d'exercer leur travail ordinaire. Hormis, le pays tomba au péril et aucune avance démocratique ne fut remarquée.

En paradoxe, la Côte d'Ivoire était envahie par la terreur d'un régime présidentiel qui valorisait la personne du président laissant tomber derrière lui toute tentative d'améliorer la vie politique et sociale des Ivoiriens, de procurer la stabilité économique pour en parvenir plus tard à un essor inédit, et de réaliser un bon développement pourvu d'évoluer la mode de vie de la population et atteindre finalement la paix. Cependant, la Côte d'Ivoire est loin d'être une nation démocratique libérale.

En effet, ce ne sont pas les institutions qui manquent dans ce régime plutôt la manque et le problème résident dans leur qualité et leur efficacité. En évidence, les Ivoiriens tiennent à accuser le chef de l'Etat le détenteur des pouvoirs des crises économiques, sociales, et des conflits armés.

Alors, un grand défi attend le peuple Ivoirien et se perche dans les institutions fortes dont ils doivent se doter ; Les hommes passent mais les institutions demeurent.

En d'autres termes les institutions doivent avoir l'audace à se tenir fortement sages, libres, équilibrées, justes, pour pouvoir bien gérer les activités étatiques de la Côte d'Ivoire sans être influencées par « l'autorité ». D'où l'application de leur travail doit toujours être en faveur du peuple et la nation Ivoirienne et non au profit du président de la république et des autres autorités. Ainsi la Côte d'Ivoire pourrait-elle bien se mettre sur les bonnes rails direction la démocratie libérale.

Au surplus, le régime présidentiel en Côte d'Ivoire n'amena aucun triomphe pour le peuple, ni pour la nation, ni sur les plans économique, social, militaire et politique du pays. Après avoir étudié son fonctionnement, aucune nécessité en Côte d'Ivoire n'implique l'importance de son emploi.

Or la gestion des affaires publiques de l'Etat Ivoirienne ne permet point l'épanouissement de la population, car le régime présidentiel tel appliqué conduit au présidentielisme. Le présidentielisme prenant sa source de la confusion des pouvoirs dans l'Etat et néanmoins transmet au culte la personnalité du président de la république tout en instaurant un président strict et rigide qui occupe entre ses mains tous les pouvoirs étatiques, entraînant le pays vers la dépendance perpétuelle des pays occidentaux à cause des conflits et des fortes tensions qui s'éternisent notamment ici en Côte d'Ivoire.

Par contre, la Côte d'Ivoire a besoin de substituer le régime présidentiel par un autre : le régime semi-présidentiel.

Ce dernier marque une souple séparation des pouvoirs, où les pouvoirs législatif et exécutif collaborent entre eux aboutissant à garantir le meilleur fonctionnement de l'ordre public. Et c'est au pouvoir judiciaire que s'attribue la responsabilité de régler librement les différents politiques en toute justice et honnêteté.

Avouons que la culture nationale enracinée en Côte d'Ivoire « l'Ivoirité » plongea le pays dans le péril. Elle était la responsable directe des fortes tensions existantes entre les diverses communautés, et la cause principale de la vaste distinction entre les populations Ivoiriennes.

En outre, les politiques de réconciliation du peuple Ivoirien étaient faibles, manquaient de persévérance et finissaient par échouer. La question de la réconciliation représente aussi une question d'inclusion et de justice. Donc il est irrémédiable d'enrichir la coexistence entre le peuple entier en leur préservant tous leurs droits en équité, défendant leurs revendications, et assistant leurs demandes sans distinguer entre les races, l'origine, les ethnies, et le niveau social.

Notons que la Côte d'Ivoire était appelée par urgence à connaître des modifications et des changements en impliquant le multipartisme ; remarquablement en partie intégrante du processus démocratique en Côte d'Ivoire.

C'est vrai que le recours au multipartisme favorisait le processus démocratique, encourageait les Ivoiriens à mieux s'exprimer et se regrouper dans des groupes et partis politiques à leur guise, mais en d'autre part les partis opposants étaient interdits de se présenter aux candidatures présidentielles et d'exprimer leur point de vue librement et pacifiquement puisque le régime présidentiel assez sévère en ses lois et notions interdisait les manifestations et emprisonnait les manifestants et les journalistes opposants.

Définitivement, la société civile dépourvue de son courage d'aborder les rues et les territoires et manifester pour faire entendre leur voix, demeure pétrifiée incapable d'établir une simple progression.

Donc, l'application des lois qui valorisent le rôle des opposants, les droits de la société civile, l'usage légal des manifestations pacifiques est plus que primordiale et urgent pour équilibrer la scène politique en Côte d'Ivoire et permettre les Ivoiriens de participer sans angoisse dans la vie politique. De ce fait, la Côte d'Ivoire pour évaluer dans sa démarche démocratique.

Effectivement, il nous paraît que l'avenir de la Côte d'Ivoire manque de stabilité, dépourvu de paix, privé des droits et libertés, mettant en évidence les crises et fortes tensions ethnoculturelles interminables. Le pays sera alors pris dans un terrible tourbillon qui fait valser les libertés fondamentales et démantèle l'Etat de droit et met à mauvais usage une démocratie libérale que beaucoup prenaient en exemple.

La réconciliation est très loin d'être réalisée puisqu'elle suppose l'acceptation des négociations et des compromis. Certes, les accords de paix déjà établis en Côte d'Ivoire n'étaient absolument pas intégratifs de façon à ce que les différents partis puissent travailler et collaborer entre elles ; n'aboutissant pas à la réconciliation. La culture nationale enracinée en Côte d'Ivoire l'Ivoirité n'arrêtera pas d'approfondir le gouffre entre les diverses ethnies et communautés, et d'élargir la distinction entre les classes sociales. Par conséquence, les tensions ethniques vont s'aggraver, les crises politiques seront incarnées dans les territoires, et les conflits armés continueraient leur déclenchement.

A vrai dire, le camp Ouattara n'arrêtera pas de frapper l'opposition spécifiquement son adversaire Gbagbo et ses accompagnants par des sanctions sévères.

En effet, cette logique hégémonique est tout à fait non-propice pour la réconciliation nationale entre le peuple Ivoirien. Elle a beaucoup de mal à être évoquée puisque les hommes de réconciliation : les sages doyens de la scène politique Ivoirienne prouvant une grande connaissance dans les dossiers politiques et connaissent les secrets qui leur permettent de faire face aux acteurs jusqu'à faire des compromis. Or cela reste irréalisable tant que ces hommes de réconciliation sont en prison ou en exil ; la réconciliation restera un rêve Ivoirien.

Ce manque de dialogue perdra le chemin de l'apaisement et le trajet de la sérénité, comme il bloquera le parcours du développement économique,

Bref, la France peut jouer un rôle inédit en rapprochant les acteurs politiques Ivoiriens, puisque la Côte d'Ivoire est bien une ex colonie française, et la France représente un bon exemple de la démocratie. Sans oublier ses dernières interventions militaires dans la Côte et son soutien auprès du président le détenteur des pouvoirs.

Bien que l'ambassadeur de la France en Côte d'Ivoire Christophe Belliard affirma que : «la France va continuer dans les années à venir à travailler avec la Cote d'Ivoire »<sup>163</sup>.

Hormis, en Côte d'Ivoire c'est le régime présidentiel qui continuera à reprendre son règne ce qui signifie que les institutions étatiques et les pouvoirs législatif et exécutif resteront enchaînés sous la dominance du président de la république et la gestion des affaires publiques demeurerait en sa faveur et au profit de son propre parti politique ainsi que ses partisans, éloignant les opposants et la société civile par les arrestations illégales.

En fin de compte, la démocratie libérale occidentale incarnée au sein des institutions et du gouvernement Ivoirien, ne s'applique guère malgré les textes constitutionnels qui la consacrent. Les différentes ethnies et divers groupes ethnoculturels, s'abusent des droits des Ivoiriens et profitent de la liberté en faveur d'enrichir ces tensions ethniques, avec un président monarque qui exerce tout son pouvoir en faveur de rester le chef ultime de cette république Ivoirienne.

**Le système démocratique libéral implanté en Afrique est-il vraiment un system efficace et favorable qui consacre la liberté et enracine l'Etat de droit dans la république de la Côte d'Ivoire ? Ou existe-t-il un meilleur système spécifique pour ce pays qui pourra garantir à la fois la paix, la stabilité, ainsi que la situation économique du pays ?**

**Comment la réconciliation nationale pourrait-elle être efficace et mettre fin aux conflits ethnoculturels ?**

**Comment la transition d'un régime présidentiel rigide a un autre semi-présidentiel amènera à la bonne gestion des activités étatiques et la bonne direction du gouvernement ?**

---

<sup>163</sup> [Situation en Côte d'Ivoire : la France appelle les leaders - YÉCLO.ci \(ivoiresoir.net\)](http://ivoiresoir.net)

## **Bibliographie :**

- (ALLOU et GONNIN), **Côte d’Ivoire ; les premiers habitants**, les éditions du CERAP, Abidjan, 2006
- (Asselain Jean Pierre, Mougel François, Delfaud Pierre, Guillaume Pierre, Guillaume Sylvie, Kinta, Jean PierreP), **Précis d'histoire européenne, XIXe-XXe siècle**, Armand Colin, Paris, 2000
- (Bassiouni Cherif, Beetham David, Beevi M. Fathima, Boye Abd-El Kader, El Mor Awad, Kubiak Hieronim, Massuh Victor, Ramaphosa Cyril, Sudarsono Juwono, Touraine Alain, Villoro Luis), **LA DÉMOCRATIE : PRINCIPES ET RÉALISATION**, Union Interparlementaire, Genève, 1998
- (Berstein Serge), **La synthèse démocrate-libérale en Europe occidentale de 1840 à 1914, numéro thématique Les familles politiques en Europe occidentale au XIXe siècle**, collection de l'école française de Rome-240, 1997
- (Champin Christophe), **Côte d’Ivoire le bilan officiel des violences**, RFI archive, 31-8-2002
- (David Philippe), **la Côte d’Ivoire**, Editions Karthla, Paris, 2009
- (De Montesquieu Charles), **De l’esprit des lois**, deuxième partie, livre XI, 1748, Genève, 1758
- (Dembélé Ousmane), **Cote d’Ivoire ; la fracture communautaire**, politique africaine, vol 1, n°89, 2003
- (Dozon Jean-Pierre), **La Côte d’ivoire entre démocratie, nationalisme et ethnonationalisme**, Politique africaine n° 78, – juin 2000
- (Elgie Robert), **Duverger, Semi-presidentialism and the Supposed French Archetype**, West European Politics, vol. 32, No. 2, mars 2009
- (Ellenbogen Alice), **La succession d’Houphouet-Boigny : entre tribalisme et démocratie**, Paris, Editions l’Harmattan, 2002
- (Emmanuel Martin), **Aux sources historiques de la crise ivoirienne**, Le nouvel Afrik.com, 9 mai 2011
- (Fage J.D.), **An Introduction to the History of West Africa**, Cambridge University Press, October 1st 1969, p69
- (Fonteneau Gérard), **Histoire du syndicalisme en Afrique**, Éditions Karthala, Paris, 2004
- (Gicquel Jean), **Droit constitutionnel et institutions politiques**, Montchrestien, 2005

- (Guédé François Yiodé), **Contribution à l'étude du paléolithique de la Côte d'Ivoire : État des connaissances**, Journal des africanistes, tome 65, fascicule 2, 1995
- (Hervé Bastart), **Constitutions et transitions démocratiques en Côte d'Ivoire de 1990 à 2012**, Maîtrise en études internationales Maître ès arts (M.A), Université LAVAL, Québec, Canada, 2014
- (Ikpo Ley G.), **Côte d'Ivoire enjeux démocratiques : les acteurs politiques et leurs actions au sein de la société ivoirienne de 1940 à 2010**, Université Sorbonne Paris Cité, 2016
- (Loucou Jean- Noel), **Histoire de la Côte d'Ivoire**, tome1 ; la formation des peuples, CEDA, Abidjan, 1984
- (Mescla Daniel), **Côte d'Ivoire : les fauteurs de guerre civile**, Lutte ouvrière Le journal, 4 novembre 2020
- (MORISSET J.), **La Course vers l'émergence : pourquoi la Côte d'Ivoire doit ajuster son système financier**, The World Bank, 2016
- (Oumba Parfait), **LE ROLE DES ORGANISATIONS SOUS-REGIONALES DANS L'INTEGRATION ET LE DEVELOPPEMENT DU DROIT INTERNATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT EN AFRIQUE CENTRALE**. Revue africaine de droit de l'environnement, 2013
- (Queyraud Emile), **Les déterminants de la réconciliation en Côte d'Ivoire - Réflexion autour de l'inclusion du peuple de Gbagbo**, 23-9-2013
- (Rougerie Gabriel), **l'encyclopédie générale de la Côte d'Ivoire, le milieu et l'histoire**, Nouvelles Editions Africaines, 1978
- (Sédjro Thierry), **Les organisations internationales et la résolution des conflits post-bipolaires en Afrique, Confluence des droits, Aix en Provence : Droit international, Comparé et européen**, 2019
- (Talmon Jacob), **Les origines de la démocratie totalitaire**, Paris Calmann-Lévy 1996
- (Théophile Kouï), **multipartisme et ideologie en cote divoire droite centre gauche**, l'harmattan, 5-7 rue de l'école polytechnique, f-75005, paris
- (Thibaut Simonet), **Les composantes du pouvoir de Félix Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire (1958-1965)**. In : Outre-mers, tome 97, n°368-369, 2e semestre 2010
- (Thiémélé Ramsès Boa), **Synergies Afrique Centrale et de l'Ouest n° 3 – 2009**, Université de Cocody-Abidjan



- (Thompson Virginia), **West Africa's Council of the Entente**, Cornell University Press, Ithaca, N.Y, 1972
- (Wodié Francis Vangah), **Institutions politiques et droit constitutionnel en Côte d'Ivoire**, Abidjan, Presses universitaires de Côte d'Ivoire, 1996
  
- [27 années de « multipartisme » en Côte-d'Ivoire: Le Professeur Bamba Moriféré dresse un tableau sombre – Connectionivoirienne.net](#)
- Aquilas Yao, Côte d'Ivoire : le régime présidentiel un obstacle au développement, 20 mai 2015, libreafrique.org
- [Afrique – En Côte d'Ivoire, la liberté d'expression en danger | 24 heures](#)
- Amnesty International, Côte d'Ivoire : Une suite de crimes impunis, 27 février 2003
- Bilé Serge, [Tribune] En Côte d'Ivoire, une Constitution sacrée, jeuneafrique, 03 mars 2020, [Tribune] En Côte d'Ivoire, une Constitution sacrée – Jeune Afrique
- Bouquet Christian, Le mauvais usage de la démocratie en Cote d'Ivoire, Journals Open Edition, 2007 <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.894>
- [Chronologie \(universalis.fr\)](#)
- COMITÉ DE PILOTAGE DU GC, « Bilan du groupe consultatif du PND 2012-2015 »
- [Communiqué de presse cs/8304, Conseil de sécurité 5118e séance après midi](#)
- Constitution de la république de la cote d'Ivoire
- [Côte d'Ivoire : la société civile inquiète pour ses libertés | La Revue de l'Afrique \(revue-afrique.com\)](#)
- [Côte d'Ivoire : la situation des droits humains - Amnesty International France](#)
- [Des atteintes à la liberté d'expression constatées en Côte d'Ivoire | Afrique | DW | 26.07.2019](#)
- [Côte d'Ivoire : la situation des droits humains - Amnesty International France](#)
- [Côte d'Ivoire : la liberté d'expression est malmenée \(Amnesty international\) | Africanews](#)
- [CÔTE D'IVOIRE: L'espace civique se rétrécit avec une dizaine de personnes tuées et l'interdiction des manifestations par le gouvernement - ARTICLE 19](#)

- De Gaudusson Jean du Boi, Le mimétisme postcolonial et après ?, [129Pouvoirs\\_p45-55\\_MimetismePostcolonial.pdf \(revue-pouvoirs.fr\)](#)
- [Démocratie pluraliste: concept, principes, valeurs - La politique 2021 \(public-welfare.com\)](#)
- Desnos Marie, Côte d'Ivoire: les conflits ethniques à leur apogée, Paris Match, Publié le 08/04/2011 à 21h15
- Didier Samson, Côte d'Ivoire des militaires pilliers de banque, 21-9-2004, RFI archive
- Duverger Maurice , Le système politique français, Paris, coll. « Thémis – Science politique », février 1996, [Presses universitaires de France](#)
- El Moussaoui Hicham, [Afrique : Pourquoi les élections sont-elles souvent contestées ? | Libre Afrique](#)
- [EXISTAIT-IL DES PEUPLES EN COTE D'IVOIRE AVANT LE XVIIIème SIÈCLE ?](#), anicetafri.over-blog.com, 1 Mai 2013
- Gueye Babacar, La démocratie en Afrique : Succès et résistance, [129Pouvoirs\\_p5-26\\_SuccesResistances.pdf \(lavoixdedjibouti.info\)](#)
- Hichame01, problématique de la démocratie en Afrique, 22 février 2016, [Problématique de la démocratie en Afrique - Dissertation - hichame01 \(ladissertation.com\)](#)
- Joseph Richard, Review of Africa Political Economy, N°6, May August 1976
- Konan André Silver, “Révision constitutionnelle en Côte d'Ivoire : ce que contient le texte soumis au Parlement », jeuneafrique, 10 mars 2020, [Révision constitutionnelle en Côte d'Ivoire : ce que contient le texte soumis au Parlement – Jeune Afrique](#)
- [La Côte d'Ivoire sur Internet :: Historique \(abidjan.net\)](#)
- [La Déclaration universelle des droits de l'homme](#)
- [La guerre civile vire au massacre en Côte d'Ivoire \(ouest-france.fr\)](#)
- [La lourde discrimination des femmes en Côte d'Ivoire | Contrepoints](#)
- [L'accession de la côte d'Ivoire à l'indépendance - Fiche - pharaon1981 \(ladissertation.com\)](#)
- Larané André, 10 mars 1893 Naissance de la Côte d'Ivoire, [10 mars 1893 - Naissance de la Côte d'Ivoire - Herodote.net](#)
- [La séparation des pouvoirs est-elle nécessaire ou... | Etudier](#)
- L'aventure de la démocratie en Afrique : histoire et état des lieux, 26/09/2020, [L'aventure de la démocratie en Afrique: histoire et état des lieux \(rfi.fr\)](#)
- LE MOUVEMENT IMPÉRIALISTE ET LA COLONISATION EN CÔTE D'IVOIRE, 30 mars 2016, amenou.wordpress.com
- [Le peuplement de la cote d'ivoire - 1819 Mots | Etudier](#)

- [Le régime présidentiel – Cours de morale \(samomoi.com\)](#)
- [Les élections législatives en Côte d’Ivoire marquent-elles la sortie de crise ? \(openedition.org\)](#)
- Lettres historiques contenant tout ce qui se passe de plus important en Europe, et les réflexions nécessaires sur ce sujet, tome XIX, mois de janvier 1701
- L’histoire de la Côte d’Ivoire, Imago Mundi encyclopédie gratuite en ligne, cosmovisions.com
- [LOI PORTANT POLITIQUE CULTURELLE NATIONALE DE LA COTE D’IVOIRE | Diversity of Cultural Expressions \(unesco.org\)](#)
- Mananzambi Franck, La démocratie libérale, Chahigec-Gabon, [La Démocratie libérale \(e-monsite.com\)](#)
- [Microsoft Word - 158 Cote d Ivoire - securiser le processus electoral.doc \(refworld.org\)](#) COTE D’IVOIRE : SECURISER LE PROCESSUS ELECTORAL Rapport Afrique N°158 – 5 mai 2010
- Nahi Claude Pregnon, La modernisation de la gouvernance administrative en Cote d’Ivoire : entre extranéité des réformes et résistances au changement. Revue Ivoirienne de Droit (RID), Editions universitaires de Côte d’Ivoire (EDUCI), 2019
- Ouattara Abdul-Mohamed, [Indice de démocratie en Afrique : La Côte d’Ivoire parmi les mauvais élèves - Abidjan.net](#)
- [Participation politique des femmes en Côte d’Ivoire : une mission pour la paix | Entrevue | Capire \(capiremov.org\)](#)
- Politique africaine, La Côte d’Ivoire en guerre, Dynamiques du dedans, dynamique du dehors, Le pétrole en Afrique, violence en Ituri, RDC, N.89- Mars 2003, Trimestriel, Éditions Karthala
- Pompey Fbabiennne, Les violences ethniques continuent en Côte d’Ivoire malgré les appels au calme, Publié le 29 octobre 2000 à 00h00 - Mis à jour le 29 octobre 2000 à 00h00, [Les violences ethniques continuent en Côte d’Ivoire malgré les appels au calme \(lemonde.fr\)](#)
- [Pour une meilleure élaboration du PND 2021-2025 : Le ministère des Finances dresse le bilan diagnostic du PND 2016-2020](#)
- [Processus électoral : les agents électoraux en Côte d’Ivoire manquent de formation \(acteurs \) - Abidjan.net](#)
- Quantin Patrick, Le rôle politique des sociétés civiles en Afrique : vers un rééquilibrage, Revue internationale et stratégique 2008/4, n° 72
- [Référendum : Le Conseil Constitutionnel valide l’adoption de la nouvelle Constitution à 93, 42% des suffrages exprimés - Abidjan.net News](#)
- [RFI - Côte d’Ivoire - Sortir de la crise avant la fin de l’année](#)

- [Situation en Côte d'Ivoire : la France appelle les leaders - YECLLO.ci \(ivoiresoir.net\)](#)
- Talbot Ann, La France intervient dans la guerre civile en Côte d'Ivoire, World Socialist, 8 avril 2011, [www.wsws.org](http://www.wsws.org)
- [Tout savoir sur Félix Houphouët-Boigny – Jeune Afrique](#)
- **Vrylaergö, Est-ce la fin du multipartisme en Côte d'Ivoire ?, opera news, [Est-ce la fin du multipartisme en Côte d'Ivoire ? - Opera News](#)**
- Zanou Benjamin, CONFLITS INTERNES ET DEPLACEMENTS DE POPULATIONS EN AFRIQUE : LE CAS DE LA CÔTE D'IVOIRE, 20 BP 1017 Abidjan 20

